



**« NOUS DEVONS ROMPRE
LE SILENCE D'UNE MANIÈRE
OU D'UNE AUTRE » :**

**Prévenir les violences sexuelles liées aux conflits
dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU**

**CENTER FOR
CIVILIANS IN CONFLICT**
RECOGNIZE. PREVENT. PROTECT. AMEND.

RECOGNIZE. PREVENT. PROTECT. AMEND.

Octobre 2020

T +1 202 558 6958

E comms@civiliansinconflict.org

civiliansinconflict.org

Couverture: 11 octobre 2018.

Visite d'officiers de police féminins et du commissaire de police Unaisi Lutu Vuniwaga de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) dans une école de Juba à l'occasion de la Journée internationale de la fille.

Credit: UNMISS/Eric Kanalstein

VISION ET MISSION DE L'ORGANISATION

Center for Civilians in Conflict (CIVIC) est une organisation internationale dédiée la protection des civils en zones de conflit. Sa mission consiste à travailler avec les groupes armés et les civils, afin de trouver des solutions pour prévenir, atténuer et remédier aux dommages causés aux civils. Sa vision est celle d'un monde où les parties aux conflits armés respectent la dignité et les droits des civils, les protègent, et préviennent et réparent les dommages qui leur sont causés.

CIVIC a été fondé en 2003 par Marla Ruzicka, une jeune activiste et humanitaire américaine militant pour la protection des civils touchés par la guerre en Irak et par la guerre en Afghanistan. S'appuyant sur son héritage exceptionnel, CIVIC est aujourd'hui présent dans des zones de conflit au Moyen-Orient, en Afrique, en Europe et en Asie du Sud, afin de promouvoir une meilleure protection des civils.

Pour l'organisation, les parties au conflit ont la responsabilité de prévenir les dommages causés aux civils et de les réparer. A cet effet, CIVIC détermine les origines des dommages causés aux civils lors d'un conflit, élabore des solutions pratiques pour y remédier, et préconise l'adoption de nouvelles politiques et pratiques destinées à améliorer la situation des civils impliqués dans ces conflits. Reconnaisant la force de la collaboration, il met en place un dialogue avec les communautés, les gouvernements, les militaires ainsi que les institutions internationales et régionales, afin d'élaborer et d'institutionnaliser de meilleurs niveaux de protection pour les civils impliqués dans des conflits.

REMERCIEMENTS

Lauren Spink, chercheuse principale sur le maintien de la paix, est l'auteur de ce rapport. Les recherches ont été menées par Lauren Spink, avec l'aide de Viola Giuliano (chercheuse en République centrafricaine), Daniel Levine-Spound (chercheur associé, République démocratique du Congo), Daniel Friday Martin (consultant en recherche, Soudan du Sud), Jean Claude Buuma Mishiki (consultant en recherche, République démocratique du Congo), et Soleil Parfait Kalessopo (consultant en recherche, République centrafricaine). Ce rapport a été relu par Federico Borello (directeur général), Alison Giffen (directrice du programme de maintien de la paix), Daniel Mahanty (directeur du programme américain) et Samuli Harju (conseiller, programme ONU). Par ailleurs, de nombreux acteurs humanitaires, experts et responsables du maintien de la paix ont fourni de précieux commentaires pour l'élaboration de ce rapport. Elena Abbott en a assuré la révision et John Rebaud la conception de la version anglaise. La version française a été traduite par Marie Cornibé, révisée par Ana Gabrovescu et conçue par Jennifer Love King.

CIVIC est profondément reconnaissant envers les civils et les représentants de la société civile sud-soudanais, congolais et centrafricains qui ont accepté de participer à ses entretiens, et ce en particulier sur la manière dont le maintien de la paix est ou pourrait être employé pour combattre les violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) au sein de leurs communautés. CIVIC remercie également tous les Casques bleus et les acteurs humanitaires qui ont accepté d'échanger sur ce sujet. Sans leur volonté de collaborer avec CIVIC et leur engagement dans la protection et la lutte contre les VSLC, ce rapport n'aurait pas pu voir le jour.

Enfin, CIVIC remercie le Département de la stabilisation et de l'Aide Humanitaire du Ministère des Affaires Étrangères du Royaume des Pays-Bas pour le soutien apporté à son programme de maintien de la paix, et pour lui avoir permis de mener ses recherches et de publier le présent rapport.

SOMMAIRE

Vision et mission de l'organisation	iii
Remerciements	iii
Acronymes	vi
Résumé	1
Recommandations	6
Méthodologie	6
Contexte	11
Encadré A : Définition des concepts clés	12
La collecte et la communication d'informations relatives aux menaces de VSLC . . .	16
Encadré B : Le personnel clé des missions pour l'identification des menaces et l'alerte précoce de VSLC	18
L'engagement des femmes et des organisations de la société civile dirigées par des femmes ou dédiées aux femmes	19
Encadré C : De l'efficacité des Équipes de liaison féminines	20
La prise en compte des questions de protection liées au genre dans les rapports internes	23
Le partage d'informations sur les VSLC et la prise en compte du genre dans les analyses des missions	25
Le partage d'informations entre les Casques bleus et les acteurs humanitaires	25
Encadré D : L'amélioration du partage et de l'analyse des informations grâce aux MARA	26

Le rôle des JOC et des bases de données dans l'organisation et l'analyse des données relatives aux VSLC	28
L'analyse désagrégée par genre des JMAC	30
La planification intégrée et la réponse aux VSLC	32
Surveiller les VSLC pour sensibiliser et combattre l'impunité.....	33
Fournir une protection physique contre les VSLC	36
Encadré E : Les spécialistes des VSLC et des questions de genre dans les missions de maintien de la paix	38
Renforcer la capacité des acteurs nationaux à prévenir et lutter contre les VSLC	41
Encadré F : L'engagement multidimensionnel de la MINUSS avec les acteurs de sécurité du gouvernement et de l'opposition en matière de VSLC ..	43
Adopter une approche coordonnée pour lutter contre les VSLC	44
Encadré G : Le plan d'action de la MONUSCO contre les VSLC à Shabunda.....	47
La priorisation du genre et des VSLC par la direction, les orientations et la formation.....	48
La prise en compte du genre et des VSLC dans les documents stratégiques	48
Encadré H : Exploitation et atteintes sexuelles, parité entre les sexes, protection des civils contre les VSLC : des priorités concurrentes ?.....	50
Le rôle des chefs de mission	51
La responsabilisation de la performance des réponses aux VSLC	52
La formation et le recrutement	54
Conclusion.....	58
Endnotes	60

ACRONYMES

République centrafricaine **(RCA)**

Réseaux d'alerte communautaires **(CAN)**

Besoins critiques du commandant en matière de renseignement **(BECI)**

Système global de planification et d'évaluation des performances **(CPAS)**

Violences sexuelles liées aux conflits **(VSLC)**

Désarmement, démobilisation et réintégration **(DDR)**

République démocratique du Congo **(RDC)**

Equipe de liaison féminine **(FET)**

Politique de diligence voulue en matière de droits de l'Homme **(PDVDH)**

Protocole de partage de l'information **(ISP)**

Exigences en matière de renseignement **(IR)**

Déplacés internes **(DI)**

Centre d'analyse conjointe de la Mission **(JMAC)**

Centre d'opérations conjoint **(JOC)**

Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants **(UMIRR)**

Comités locaux de protection **(CLP)**

Arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information **(MARA)**

Front de salut national **(FSN)**

Groupes armés non étatiques **(NSAG)**

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme **(HCDH)**

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit **(O-SRSG-SVC)**

Groupe de travail sur la protection **(PWG)**

Réforme du secteur de la sécurité **(RSS)**

Équipe de direction **(SLT)**

Groupe de direction pour la protection **(SMG-P)**

Violence sexuelle et fondée sur le genre **(VSBG)**

Exploitation et atteintes sexuelles **(SEA)**

Système géospatial d'appréciation de la situation **(SAGE)**

Fonds des Nations Unies pour l'enfance **(UNICEF)**

Département des affaires politiques et consolidation de la paix des Nations Unies **(DPPA)**

Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme **(HCDH)**

Service intégré de formation des Nations Unies **(ITS)**

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud **(MINUSS)**

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine **(MINUSCA)**

Bureau de la coordination des affaires humanitaires **(OCHA)**

Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies **(BSCI)**

Bureau des affaires militaires des Nations Unies **(OMA)**

Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises **(OCC)**

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo **(MONUSCO)**

Police des Nations Unies **(UNPOL)**

Fonds des Nations Unies pour la population **(FNUAP)**

Femmes, paix et sécurité **(FPS)**

Conseillers pour la protection des femmes **(WPA)**

I. RÉSUMÉ

En 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1325, sa première résolution thématique sur les femmes, la paix et la sécurité, qui reconnaît notamment le rôle crucial des missions de maintien de la paix dans la protection des civils contre les violences sexuelles liées aux conflits (VSLC). Dans les 20 années suivantes, le Conseil de sécurité a adopté 9 autres résolutions thématiques sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS). Les organes du Secrétariat des Nations Unies ont, quant à eux, rédigé des directives sur la mise en œuvre de ces résolutions, toujours plus détaillées, à l'attention des Casques bleus. De nombreux États membres ont, en outre, pris d'importants engagements politiques pour, d'une part, soutenir l'application de ces résolutions thématiques, et, d'autre part, traiter les questions liées à l'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en ce compris les violences sexuelles liées aux conflits.¹

Les résolutions du Conseil de sécurité, les directives des Nations Unies et les initiatives des États membres affichent une attention croissante pour les VSLC. On constate toutefois que dans la plupart des pays où les missions de maintien de la paix sont déployées, les violences sexuelles liées au conflit restent d'une ampleur et d'une brutalité considérables. Les missions auraient tort de croire que la mise en place d'actions de protection de manière générale leur permet de protéger efficacement et adéquatement les femmes, les hommes, les filles et les garçons contre les violences sexuelles. Les violences sexuelles peuvent être perpétrées à des périodes et dans des lieux bien différents des autres formes de violence. A titre d'exemple, au Soudan du Sud des pics de VSLC sont généralement enregistrés quelques jours ou quelques semaines après l'apaisement d'autres conflits. Aujourd'hui, le renouvellement du traité de paix au Soudan du Sud vise à mettre un terme aux violences entre les principaux acteurs pour éviter une guerre civile. Néanmoins, des violences sexuelles continuent d'être perpétrées durant les affrontements intercommunautaires, et les mesures

de sécurité énoncées par le traité soulèvent de nouvelles craintes. Alors que les parties au traité redéployaient leurs troupes dans des cantonnements situés près de villes et de villages, il existe un risque de rapprocher de potentiels criminels de femmes, hommes, filles et garçons vulnérables. La situation en République démocratique du Congo (RDC), où les forces de sécurité nationales ont commis de graves violences sexuelles, en est un autre exemple. Si les opérations de l'armée congolaise contre un groupe armé non étatique peuvent réduire le nombre de meurtres, viols et enlèvements de civils commis par ce groupe, elles peuvent aussi aggraver le risque de violences sexuelles perpétrées par l'armée elle-même.

Les missions auraient tort de croire que la mise en place d'actions de protection de manière générale leur permet de protéger efficacement et adéquatement les femmes, les hommes, les filles et les garçons contre les violences sexuelles.

Les violences sexuelles sont souvent moins visibles que d'autres formes de violences infligées aux civils. Il est, en effet, plus facile de retrouver une victime de meurtre qu'une victime de viol. Par conséquent, les missions doivent être conscientes des différentes formes de VSLC et fournir un effort conjoint pour identifier les risques de VSLC, et les cas avérés. Une telle démarche demande un investissement important, dans la mesure où les missions doivent impliquer aussi bien les femmes que les hommes,

et, le cas échéant, les filles et les garçons, car ils peuvent tous subir des formes très différentes de violence.

Conscient de l'attention particulière que les Casques bleus doivent porter aux VSLC, et des difficultés que pose cette tâche, CIVIC a mené des recherches afin de déterminer comment les Missions de maintien de la paix au Soudan du Sud (MINUSS), en RDC (MONUSCO) et en RCA (MINUSCA) intègrent le genre dans leurs analyses de ces conflits, et comment elles mettent l'accent sur la protection des civils contre les VSLC.² Pour ce faire, CIVIC a conduit plusieurs centaines d'entretiens entre 2018 et 2020 avec des Casques bleus, des acteurs humanitaires, des civils, des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes issues de ces trois pays.

A partir des conseils de l'ONU et de ses précédentes recherches sur les dynamiques des conflits et les opérations de maintien de la paix, CIVIC a dégagé plusieurs facteurs fondamentaux permettant de lutter efficacement contre les VSLC :

- Dans les pays hôtes dans lesquels elles sont déployées, les missions impliquent-elles les femmes et les hommes de manière efficace et équitable ?
- Leurs procédés de collecte d'informations et de rapports intègrent-ils des données ventilées par sexe et des données relatives aux VSLC ?
- Les missions analysent-elles suffisamment les tendances de VSLC ?
- Les missions s'appuient-elles sur l'analyse des données relatives au genre et des tendances en matière de VSLC pour prendre leurs décisions ?
- Dans quelle mesure les responsables civils et militaires des missions soutiennent-ils et favorisent-ils les réponses aux menaces de VSLC ?
- Les réponses aux VSLC sont-elles correctement intégrées et coordonnées au sein des différents organes des missions de maintien de la paix et des autres entités de l'ONU ?

Au cours de ses recherches, CIVIC a également identifié un certain nombre de bonnes pratiques concernant les réponses à apporter aux VSLC. Ces

dernières couvrent plusieurs domaines thématiques, et comprennent des actions relevant des trois volets de protection définis dans la Politique sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU : protéger par le dialogue et le contact, assurer la protection physique, et créer un environnement protecteur. Dans la plupart des régions étudiées, CIVIC a notamment pu constater des progrès réalisés par la MINUSS, la MONUSCO et la MINUSCA. En effet, ces trois missions impliquent les femmes de manière plus proactive dans les forums d'alerte précoce, collectent de plus en plus de données désagrégées par sexe et intègrent les informations relatives aux VSLC dans leurs exigences en matière de renseignement et de rapport. Le partage d'informations relatives aux VSLC entre les Casques bleus d'une part, et les Missions et agences de protection de l'ONU d'autre part, a été renforcé grâce à une redynamisation des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information (MARA). Parallèlement, les bases de données de suivi des incidents permettent une meilleure analyse des tendances de VSLC et des dynamiques de violence en fonction du sexe. Il existe d'autres exemples encourageant de réponses aux VSLC. En effet, la MINUSS a collaboré avec les acteurs armés pour faire respecter les engagements pris contre les VSLC, et permettre la libération de plus de 100 femmes et filles kidnappées par des groupes armés en Équatoria-Occidentale. La MONUSCO a, quant à elle, mis en œuvre un plan d'action global contre les VSLC commises par une faction du groupe armé Raïa Mutomboki en territoire de Shabunda au Sud-Kivu. Le plan d'action, qui a coordonné des opérations au sein des trois organes de la Mission, a permis de réduire considérablement les VSLC dans la région.³ Enfin, les trois Missions fournissent un soutien officiel aux institutions et aux systèmes de justice pénale nationaux, dans le cadre des enquêtes et des poursuites des auteurs de VSLC.

Néanmoins, ces progrès n'ont pas été uniformes au sein des trois Missions. En effet, de nombreuses actions visant à améliorer la collecte et l'analyse de données, ainsi que la réponse aux VSLC, ne sont pas encore systématiques ou institutionnalisées. Des documents stratégiques peuvent aiguiller le personnel à propos des VSLC. Toutefois, en raison de la rotation régulière du personnel en uniforme,



UN Photo/Eskinder Debebe

23 octobre 2017. Des officiers de la police des Nations Unies (UNPOL) de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) animent des ateliers de sensibilisation aux violences sexuelles et fondées sur le genre dans une école de Bangui.

il faudrait régulièrement accroître la sensibilisation à ces documents. Le personnel des Missions de maintien de la paix civil et en uniforme a besoin d'être mieux formé aux analyses tenant compte des problématiques de genre et aux VSLC, mais les spécialistes en la matière sont déjà très sollicités.⁴ En outre, la politique de recrutement et d'évaluation du personnel des Nations Unies ne permet pas d'assurer une plus large expertise du genre, au-delà de ces équipes spécialisées. Si les responsables civils occupant les plus hauts postes de la MINUSS, de la MONUSCO et de la MINUSCA ont affiché leur

volonté de combattre les VSLC, les recherches de CIVIC montrent que cet engagement n'est pas aussi unanime parmi les responsables civils aux postes les moins élevés de ces Missions et parmi les responsables des composantes militaires. La rotation régulière des commandants de la force et des commandants de secteur amplifie cette dissonance, causant par la même occasion des changements rapides et substantiels, pour le meilleur ou pour le pire, dans la priorité donnée à la question du genre dans les opérations et les activités militaires.

Il est crucial que les dirigeants des missions donnent la priorité aux VSLC et diffusent un message cohérent sur l'importance de les combattre. Malheureusement, ces derniers sont souvent absorbés par une multitude d'autres questions tout aussi importantes. Les missions requièrent que les dirigeants définissent leurs priorités. Elles ont également besoin de mécanismes de responsabilisation permettant d'évaluer régulièrement, d'une part les performances individuelles du personnel à différents niveaux, et d'autre part l'impact global des opérations de maintien de la paix sur les VSLC. C'est dans cette optique que les Nations Unies ont défini 15 indicateurs principaux sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS) permettant de surveiller la prise en compte du genre, et que les Missions sont incitées à communiquer davantage sur leurs dispositifs de réponse aux VSLC.⁵ La MINUSS, la MONUSCO et la MINUSCA surveillent plus régulièrement l'intégration du genre dans leurs programmes. Certains des indicateurs qu'elles mesurent peuvent améliorer leurs réponses aux VSLC. Cependant, le suivi et les rapports des Missions se focalisent souvent sur les processus, l'égalité femme-homme, la parité au sein des missions et la participation des civils hommes et femmes dans les pays où elles sont déployées, plutôt que sur l'impact, la connaissance de fond des VSLC et une protection efficace des civils contre ces violences. Les Missions ont besoin de systèmes plus solides d'évaluation des menaces de VSLC et des réponses qu'elles mettent en œuvre. Avec des systèmes renforcés et des mécanismes de responsabilisation, les plans d'action contre les VSLC (comme celui de la MONUSCO à Shabunda), qui jusque-là faisaient figure d'exceptions, pourraient à terme se généraliser dans les opérations de maintien de la paix.

Ce rapport est construit en plusieurs parties. Tout d'abord, il adresse aux missions de maintien de la paix, aux États membres et au Secrétariat des Nations Unies des recommandations en vue d'aider les missions de maintien de la paix à améliorer l'analyse des conflits et la protection des civils contre les VSLC en tenant compte des problématiques de genre. Dans une deuxième section de présentation du contexte, ce rapport évoque les résolutions et directives de l'ONU qui structurent le travail des

Les Missions ont besoin de systèmes plus solides d'évaluation des menaces de VSLC et des réponses qu'elles mettent en œuvre.

missions de maintien de la paix, ainsi que d'autres études sur la prise en compte du genre au sein des missions et leur impact sur les VSLC. Ce rapport présente ensuite, dans quatre chapitres, des analyses étayant les recommandations de CIVIC. En particulier, ces chapitres évaluent la mesure dans laquelle l'analyse de données relatives au genre et les informations sur les VSLC sont incluses dans les processus de rapports, ainsi que de collecte, partage et analyse des renseignements au sein de la MINUSS, de la MONUSCO et de la MINUSCA. Ces chapitres illustrent également, à l'aide d'exemples, la manière dont les Missions combattent les VSLC, notamment grâce à une planification intégrée, ainsi que les réponses qu'elles apportent. Enfin, ce rapport conclut sur les difficultés globales des missions à intégrer efficacement la question du genre dans leurs analyses et à remédier aux VSLC. Ces difficultés tiennent notamment à la méconnaissance des directives stratégiques, à la faible priorité donnée aux VSLC par les dirigeants des Missions, à l'insuffisance des mécanismes de responsabilisation, à l'absence de dispositifs de formation et au recrutement. Même si CIVIC reconnaît que ces facteurs impactent de nombreux aspects de la protection, ainsi que les performances des Casques bleus, le présent rapport se concentre exclusivement sur la manière dont ces facteurs renforcent ou affaiblissent les capacités de la MINUSS, de la MONUSCO et de la MINUSCA à protéger les civils contre les VSLC.

Bien que notre analyse aborde la parité entre les sexes, ainsi que l'exploitation et les atteintes

sexuelles (sexual exploitation and abuse en anglais, ou SEA), elle ne s'attardera pas sur ces questions. Les inégalités sociétales sous-jacentes qui contribuent aux VSLC, comme l'absence de femmes aux postes gouvernementaux, ou encore la marginalisation des femmes dans les processus de paix, ne seront pas non plus détaillées ici. Ces problématiques sont traitées par d'autres organisations partenaires, CIVIC étant mieux placée pour étudier la protection des civils contre les VSLC. De la même manière, même si ce rapport mentionne certaines contributions clés de la police dans la lutte contre les VSLC, la capacité de

CIVIC à inclure dans ce rapport des analyses et recommandations la concernant est très réduite, dans la mesure où elle n'a pu mener que très peu d'entretiens avec le personnel de police. Enfin, bien que CIVIC reconnaisse l'importance d'une approche intersectionnelle dans toute démarche d'analyse et de protection (évoquée dans la section Méthodologie), les résultats de ses recherches n'ont pas permis d'analyser en profondeur la manière dont les Missions tiennent compte d'une telle approche ou la manière dont elles associent le genre à d'autres facteurs lors de la collecte et de l'analyse de données.

II. RECOMMANDATIONS

À l'attention des missions de maintien de la paix :

Impliquer les femmes et les hommes de manière égalitaire sur les menaces de VSLC dans les pays où sont déployées les missions de maintien de la paix

- Continuer à veiller à ce que les femmes au sein des communautés représentent une part significative des participants aux forums d'alerte précoce ;
- Systématiser la prise en compte des barrières à la participation effective des représentantes de la communauté aux forums d'alerte précoce. Adapter les pratiques et, si besoin, allouer des ressources pour permettre une large participation des femmes comme des hommes aux forums où sont abordées les menaces à la protection comme les VSLC ;
- Vérifier régulièrement (aux quartiers généraux comme sur le terrain) que les Missions font suffisamment appel aux organisations de la société civile dirigées par et pour des femmes ;
- Renforcer l'appui à la surveillance des VSLC menée par les organisations de la société civile dirigées par et pour des femmes.

Recrutement et formation

- Travailler en collaboration avec le Secrétariat pour modifier les modalités de recrutement, ainsi que d'autres politiques qui empêchent les femmes d'occuper des postes clés au sein des missions qui requièrent l'implication de la communauté, tels que les postes d'agent de liaison communautaire et d'assistant multilingue ;
- Veiller à ce que les équipes de liaison féminines (FET) de la Mission, ainsi que des équipes de liaison mixtes, soient déployées et impliquées de manière plus stratégique pour lutter contre les menaces de VSLC ;
- Continuer à demander des fonds pour financer les postes clés de spécialistes du genre et des VSLC, tels que les conseillers principaux pour la

protection des femmes, les conseillers pour la protection des femmes, les conseillers pour les questions de genre et les conseillers pour les questions de genre de la Force ;

- Continuer, en cours de mission, à dispenser au personnel des formations sur les VSLC. Si possible, et en fonction des moyens de la mission, s'assurer que ces formations comprennent des exercices pratiques basés sur des scénarios. Inclure des formations sur l'analyse des conflits tenant compte des problématiques de genre et sur les VSLC dans les retraites-séminaires destinées aux hauts responsables (*senior leadership retreats*).

Évaluation, planification et coordination

- Intégrer systématiquement l'analyse des foyers de VSLC dans la planification des patrouilles et des déploiements à long terme ou à grande échelle ;
- Renforcer la coordination entre les activités des différentes sections chargées de lutter contre les VSLC, en élaborant, par exemple, une stratégie à l'échelle de la Mission, des plans d'action locaux spécifiques, ou en prenant en compte les VSLC dans les stratégies existantes et dans les organes de coordination ;
- Favoriser la collaboration entre les analystes de mission et les spécialistes de la protection, du genre et des VSLC, de sorte que les analyses de l'alerte précoce puissent prendre en considération les menaces de VSLC ;
- Intégrer les conseillers spécialisés dans les questions de genre de la Force dans les cellules de planification des quartiers généraux militaires, afin que l'analyse selon le genre soit suffisamment prise en compte lors de la planification des opérations ;
- Améliorer la normalisation des rapports internes de mission sur les menaces à la protection, veiller à ce que les consignes en matière de rapports prévoient la publication de rapports sur les VSLC, et s'assurer que ces consignes sont régulièrement mises à jour et communiquées au personnel ;

- Veiller au maintien des mesures prises pour améliorer la mise en œuvre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication des informations (MARA) concernant les VSLC, et ce malgré la rotation du personnel.

Engagement avec le gouvernement, les forces de sécurité et les groupes armés non étatiques du pays hôte

- Continuer à sensibiliser les parties prenantes nationales aux VSLC et, le cas échéant, conditionner le soutien aux acteurs de sécurité nationale à l'amélioration de la prévention et de la lutte contre les VSLC, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'Homme (PDVDH) ;
- Joindre régulièrement aux rapports sur les droits de l'Homme des engagements politiques des fonctionnaires du gouvernement, des forces de sécurité nationales et des groupes armés non étatiques capables de lutter contre les exactions et de renforcer la condamnation des auteurs de VSLC ;
- Investir suffisamment de ressources pour une mise en œuvre solide de la PDVDH, afin que l'appui fourni aux forces de sécurité nationales ne soit pas utilisé pour commettre des violations des droits de l'Homme, en ce compris des VSLC.

À l'attention des États membres :

Mandats et performances des opérations de maintien de la paix

- Continuer à inscrire explicitement dans le mandat des missions de maintien de la paix la nécessité de protéger les civils contre les VSLC et s'assurer que les auteurs de VSLC sont tenus responsables de leurs actes. Lorsque les États membres fournissent un effort concerté pour rationaliser les mandats, les VSLC doivent continuer d'y figurer de manière prioritaire, même si les mandats sont raccourcis ;
- Continuer à soutenir les opérations de maintien de la paix ainsi que les initiatives de responsabilisation, notamment par le financement et l'engagement diplomatique. Veiller à ce que

ces initiatives comprennent des analyses, des bases de données et des indicateurs aussi bien qualitatifs que quantitatifs, et que ces derniers suivent et traitent la réactivité des Missions face aux VSLC. Ce suivi et ce traitement doivent être effectués à différents niveaux, ce qui revient à évaluer la réactivité des composantes civiles, des unités en uniformes, de chaque membre du personnel, ainsi que des Missions de manière globale.

Recrutement et formation

- Continuer à approuver le financement, et envisager de fournir des fonds supplémentaires sur la base du volontariat, pour les postes essentiels d'experts en matière de genre et de VSLC au sein des Missions, comme les conseillers pour la protection des femmes et les spécialistes des questions de genre ;
- Envisager que les civils et fonctionnaires en uniforme du gouvernement, hautement qualifiés et spécialisés sur les questions de genre, soient directement affectés aux missions de maintien de la paix ;
- Renforcer les formations de pré-déploiements des troupes sur les VSLC, en y intégrant des exercices pratiques avec des scénarios qui permettent d'identifier et de répondre aux menaces de VSLC, et de consolider l'efficacité des patrouilles et l'implication communautaire ;
- Fournir un financement adéquat pour les postes de coordinateurs de civils et militaires, et de coordinateurs du sous-groupe des violences sexistes (gender based violence, ou GBV) au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, afin de favoriser le partage d'informations sur les VSLC entre les acteurs humanitaires et les Casques bleus ;
- Envisager de porter à un an la période de déploiement des conseillers de la Force spécialisés dans les questions de genre, et de prolonger la période de déploiement simultané des conseillers arrivants et des conseillers sortants pour permettre une transition fluide.

Engagement avec le gouvernement, les forces de sécurité et les groupes armés non étatiques du pays hôte

- S'engager avec les gouvernements des pays hôtes, en les incitant à développer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux contre les VSLC, ainsi qu'à inclure des mesures de prévention et de réponse dans les accords de paix, et dans leurs stratégies politiques et de sécurité nationale ;
- Encourager et soutenir le gouvernement hôte dans la poursuite des auteurs soupçonnés de VSLC, ainsi que dans la réforme du secteur de la sécurité, dans l'optique d'intégrer de manière adéquate la prévention des VSLC et les autres problématiques relatives au genre.

À l'attention du Secrétariat de l'ONU :

- Traduire rapidement, dans les six langues officielles de l'ONU, la politique relative aux missions de terrain sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et le Manuel des Nations Unies y étant consacré (Handbook for UN Field Missions on Preventing and Responding to Conflict-Related Sexual Violence) ;
- Veiller à ce que cette politique et ce manuel soient diffusés à l'ensemble du personnel de l'ONU, en particulier au personnel affecté aux missions de maintien de la paix, ainsi qu'aux États membres qui fournissent du personnel à ces missions, ou qui aident les pays fournisseurs de contingents à renforcer leurs moyens ;
- Donner la priorité aux compétences liées au genre, aux droits de l'Homme, à la protection des civils et aux VSLC dans la nomination des hauts responsables des missions, y compris pour les nominations des responsables civils, militaires et de police ;
- Constituer des listes de personnel civil et en uniforme ayant une expertise en matière de genre ou de VSLC, et adapter les politiques et modalités de recrutement pour doter les missions d'une meilleure expertise sur ces questions ;
- Veiller à ce que les troupes soient évaluées sur leur compréhension des questions de genre et de VSLC avant leur déploiement dans des missions de maintien de la paix ;
- Publier régulièrement des statistiques sur les missions, afin de vérifier que les opérations de maintien de la paix et les acteurs y étant associés répondent aux 15 indicateurs principaux sur les femmes, la paix et la sécurité établis par l'ONU, et afin de déterminer comment ils parviennent à les atteindre.

III. MÉTHODOLOGIE

Ce rapport s'appuie sur l'analyse de 265 entretiens avec diverses parties prenantes : 78 Casques bleus civils, 17 Casques bleus militaires, 8 Casques bleus policiers, 59 acteurs humanitaires et de développement, 59 représentants de la société civile, 25 civils, 11 fonctionnaires des gouvernements hôtes, et 8 experts. Ces entretiens ont été menés dans les régions de Djouba et Yei au Soudan du Sud ; Kinshasa, Goma, Kalemie, Masisi et Nyabiondo en République démocratique du Congo ; et Bangui, Bangassou et Kaga-Bandoro en République centrafricaine.

Tous ces entretiens ont été conduits selon un format qualitatif et semi-structuré. En moyenne, les entretiens ont duré environ une heure, allant de trente minutes à deux heures. CIVIC y a abordé les questions de genre et de VSLC pendant des durées variables. La plupart des entretiens ont été menés individuellement. Toutefois, dans certains cas, CIVIC s'est entretenu avec plusieurs personnes en même temps, tenant compte des préférences des participants. Il a organisé deux groupes de discussion en RDC, avec respectivement quatre et six participants. CIVIC a identifié les participants au moyen de techniques d'échantillonnage raisonné et d'effet « boule-de-neige ». Les entretiens ont été analysés à l'aide du logiciel MAXQDA, qui a permis à CIVIC de coder et de faire ressortir plus facilement les tendances majeures.

CIVIC a veillé à ce que les témoignages des communautés locales retenus pour ses recherches soient répartis équitablement entre les deux sexes. Parmi les civils interrogés, il y avait 14 femmes et 11 hommes. CIVIC a également interrogé 32 représentantes et 27 représentants de la société civile. L'organisation a également pris en compte d'autres facteurs démographiques tels que l'âge, l'appartenance ethnique et le niveau d'éducation. CIVIC a aussi indiqué si les personnes interrogées étaient citoyennes du pays hôte ou membres d'une communauté déplacée. Dans chaque région où des entretiens ont été menés, l'organisation s'est efforcée de dialoguer avec un échantillon d'individus représentatif.

CIVIC reconnaît l'importance d'une approche intersectionnelle dans l'évaluation des menaces à la protection des civils. En effet, les violences et dommages sexuels subis par les civils ne sont pas seulement liés à leur sexe. Ils tiennent aussi à la relation entre leur sexe et leur âge, leur appartenance ethnique, leur statut social, leurs capacités physiques, leur affiliation politique, leur orientation sexuelle, et d'autres facteurs. L'analyse et le rapport de CIVIC se concentrent toutefois exclusivement sur la manière dont les missions de maintien de la paix intègrent le genre dans leur évaluation des menaces et sur la manière dont elles luttent contre les VSLC. Les recherches de CIVIC ne portent pas sur la manière dont les missions de maintien de la paix intègrent d'autres facteurs démographiques dans leurs analyses ou dans leur lutte contre les VSLC. En se concentrant exclusivement sur le genre, CIVIC a pu fournir une analyse plus approfondie sur cette question, ce qui n'aurait pas été possible avec un périmètre de recherches plus large.

Bien que les VSLC et les VSBG (violences sexuelles et basées sur le genre) soient à l'origine de dommages relativement similaires, leurs différences sont clairement établies, que ce soit dans leur définition, ou pour les organes de l'ONU et leurs agents chargés de les combattre. Dans la mesure du possible, CIVIC s'est efforcé de cantonner ses recherches et l'objet de ce rapport aux VSLC et à l'analyse tenant compte des problématiques de genre des menaces contre la protection des civils. Mais compte tenu du lien étroit entre les notions de VSLC et de VSBG, ce rapport fait parfois référence à des résolutions de l'ONU, ou à des stratégies, activités et opérations des missions de l'ONU, relatives aux VSBG, catégorie plus vaste, dès lors que ces textes et ces activités visent à combattre les VSLC. Dans certains cas, l'expression encore plus large de « violences sexuelles » se rencontre dans les résolutions de l'ONU, les recherches menées par d'autres organisations et les témoignages des participants interrogés par CIVIC ; l'expression a alors été conservée telle quelle.

CIVIC a assuré la protection des noms de ses sources et de toutes informations susceptibles de permettre leur identification. En revanche, les lieux des entretiens et les statuts des participants sont systématiquement indiqués (par exemple : Casque bleu, acteur humanitaire, civil ou représentant de la société civile). Chaque personne interrogée par CIVIC dans un pays au cours d'une année civile se voit attribuer un numéro d'entretien unique, et est individuellement citée dans les notes de bas de page. Sauf indication contraire, tous les faits présentés dans ce rapport ont été corroborés a minima par trois participants. Enfin, si les questions

posées lors des entretiens semi-structurés menés dans les trois pays précités ont été sensiblement identiques, l'objet de ces entretiens n'a en revanche pas toujours été le même. Par conséquent, il serait erroné de conclure à un manque d'opinion critique sur certains sujets (comme la qualité des patrouilles des Casques bleus ou les initiatives en matière de justice et de responsabilisation), lorsqu'ils ne s'appuient pas sur des citations de civils ou de représentants de la société civile. L'absence de citations peut simplement venir du fait que les participants n'ont pas été interrogés sur ces sujets lors des entretiens.



30 septembre 2009. Réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies entérinant l'adoption unanime de la résolution 1888 (2009), exigeant à nouveau de mettre immédiatement et totalement fin aux actes de violence sexuelle dans les conflits armés.

IV. CONTEXTE

Au cours des 20 dernières années, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté 10 résolutions thématiques sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS). Ces résolutions reconnaissent notamment le lien entre les violences sexuelles et les violences basées sur le genre (VSBG), et le succès et la pérennité des processus de paix. Elles décrivent également les objectifs et le rôle des missions de maintien de la paix dans la prévention et le traitement des VSBG et VSLC. La première de ces résolutions, la résolution 1325, fut adoptée en 2000. Elle affirme l'importance de la participation des femmes aux efforts de paix, et exhorte les Nations Unies à intégrer la question du genre dans leurs actions de protection. En 2008, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1820, qui affirme que les violences sexuelles liées aux conflits sont une menace pour la paix et la sécurité internationales, et appelle l'ONU à développer des programmes de formation adaptés aux Casque bleus pour qu'ils puissent mieux reconnaître, prévenir et stopper les violences sexuelles.⁶ La résolution encourage également les pays fournissant des contingents et du personnel de police à les sensibiliser davantage à la protection des civils et à renforcer leur réactivité, notamment en ce qui concerne la protection des enfants et des femmes contre les violences sexuelles.⁷ Un an plus tard, la résolution 1888 a explicitement identifié la protection des femmes et des enfants contre les violences sexuelles comme l'une des responsabilités des missions de maintien de la paix. Elle a, par conséquent, exprimé son intention de confier à ces missions la prévention et la lutte

contre les violences sexuelles par le biais de mandats individuels.⁸ Cette résolution a également demandé au Secrétaire général des Nations-Unies de fournir aux missions, selon leurs besoins, des conseillers pour la protection des femmes, pour les aider à combattre les VSLC.⁹ Une fois ce besoin en personnel identifié, la résolution 1960 de 2010 a approuvé l'affectation dans les Missions de conseillers sur les questions de genre. Elle a, en outre, appelé le Secrétaire général à procéder au suivi, à l'analyse et à la communication des informations relatives aux VSLC.¹⁰

Les missions de maintien de la paix et leurs homologues des Nations Unies ayant tardé à mettre en œuvre la majorité de ces recommandations, les résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité ont réitéré en des termes plus pressants, plus explicites et plus détaillés l'importance des missions dans l'éradication de la violence sexuelle, et le rôle qu'elles doivent y jouer. Par exemple, la résolution 2106 (2013) énonce « que [le Conseil de sécurité] doit examiner et suivre plus systématiquement [...], les engagements concernant les violences sexuelles commises en période de conflit armé ou d'après conflit ».¹¹ De même, la résolution 2242 (2015) exhorte les entités des Nations Unies soutenant les missions de maintien de la paix « à veiller à inclure l'analyse des disparités entre les sexes et l'expertise technique en la matière dans toutes les étapes de la planification des missions, de l'élaboration, de l'exécution et de l'examen des mandats et du retrait des missions ».¹²

ENCADRÉ A : DÉFINITION DES CONCEPTS CLÉS

Les définitions fournies dans cet encadré sont adaptées des politiques et directives des Nations Unies.¹³ Elles permettent de garantir une compréhension commune des notions et activités liées aux questions de genre. Comme indiqué ci-dessous, les VSLC appartiennent à une catégorie plus vaste de violations, les VSBG. Dans ce rapport, CIVIC se concentre principalement sur les VSLC, à l'exclusion des autres catégories de violences qui composent les VSBG. Néanmoins, lorsque les participants aux entretiens menés par CIVIC font référence aux VSBG plutôt qu'aux VSLC, la terminologie et la catégorie de violences auxquelles ils font référence a été conservée. En outre, on retrouve l'expression « violences sexuelles », qui ne permet pas de distinguer les VSBG des VSLC, dans un grand nombre de résolutions des Nations Unies et d'entretiens menés par CIVIC. Lorsque ces sources sont citées, la terminologie d'origine a également été conservée.

Bien que les résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité insistent sur la protection des femmes et des filles, les hommes et les garçons sont eux aussi victimes de VSLC. Loin de se concentrer exclusivement sur les femmes et les filles, l'analyse de conflits tenant compte des problématiques de genre tente de fournir une compréhension globale et nuancée de la manière dont les dynamiques de pouvoir et les rôles sociétaux affectent la sécurité de toute la population civile.

Genre : On entend par genre la construction sociale des rôles, attributs et identités d'un individu en fonction de son sexe et des significations culturelles associées aux différences biologiques dues au sexe. Les significations de ces constructions sociales diffèrent selon les sociétés, les communautés et les groupes, et évoluent avec le temps. Il en résulte souvent des relations de nature hiérarchique entre les femmes et les hommes, ainsi qu'une répartition inégale des pouvoirs et des droits qui avantage les hommes au détriment des femmes, et qui, en définitive, affectent tous les membres de la société.

Violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG) : Tout type de violence dirigée contre des personnes ou des groupes en raison de leur sexe ou de leur genre. Elle englobe tous les actes qui causent un préjudice ou une souffrance d'ordre physique, psychologique ou sexuel, la menace de tels actes, la contrainte ou la privation de liberté.

Violences sexuelles liée au conflit (VSLC) : Viol, esclavage sexuel, prostitution, grossesse, stérilisation, avortement ou mariage forcé, ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable, perpétrée contre des femmes, des hommes, des filles ou des garçons présentant un lien direct ou indirect avec un conflit. Ce lien peut être évident du fait du profil de l'auteur (souvent rattaché à un groupe armé, étatique ou non, notamment une entité ou un réseau terroriste), du profil de la victime (qui, souvent, appartient ou est soupçonnée d'appartenir à une minorité politique, ethnique ou religieuse persécutée, ou qui est prise pour cible en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, réelle ou supposée), du climat d'impunité (généralement associé à l'effondrement de l'État), des répercussions transfrontières (comme les déplacements de population ou la traite d'êtres humains) ou des violations d'accords de cessez-le-feu. Les violences sexuelles liées au conflit incluent également la traite d'êtres humains commise en temps de conflit à des fins de violences sexuelles ou d'exploitation sexuelle.

Analyse selon le genre : Étude des relations entre les personnes de sexe masculin et féminin, de leur accès aux ressources, de leurs activités et des contraintes auxquelles elles sont confrontées les unes par rapport aux autres. Une analyse de conflit tenant compte des problématiques de genre étudie aussi la manière dont femmes et hommes influent sur le conflit et la manière dont le conflit façonne les perspectives de genre.

Depuis l'adoption de ces résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité, diverses entités des Nations Unies ont collaboré à l'élaboration de politiques et de directives traduisant certains aspects de ces résolutions en tâches et objectifs plus clairs pour les missions de maintien de la paix, y compris en ce qui concerne la protection contre les VSLC. L'une des plus récentes et des plus complètes est la Politique des Nations Unies intitulée *Prévenir et combattre la violence sexuelle liée aux conflits dans le cadre des missions des Nations Unies*, et le manuel afférent, préparés conjointement par le Département des opérations de la paix (DPO), le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), et le Bureau de la Représentante spéciale du secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit (O-RSSG-SVC). Cette politique prévoit que la prévention et la lutte contre les VSLC relèvent de la responsabilité de tous les acteurs des missions. Elle ajoute que les chefs de missions sont responsables en dernier ressort de la promotion d'une approche de lutte coordonnée à l'échelle de la mission. Selon cette même politique, les axes et objectifs premiers d'une mission dans ce domaine sont : la prévention et la protection des personnes exposées aux risques de VSLC ; mettre fin à l'impunité en cas de VSLC ; sensibiliser à la VSLC et condamner ce type de violence ; développer les moyens des acteurs nationaux à lutter efficacement contre la VSLC ; et autonomiser les personnes survivantes grâce à des processus politiques.

Les récentes politiques et manuels des Nations Unies sur la protection des civils et de l'enfant soulignent un besoin de cohérence et de complémentarité entre les activités menées dans le cadre du mandat des missions de protection générale des civils (PDC), et les activités touchant plus spécifiquement à la protection des femmes, aux VSLC et à la protection de l'enfant. À titre d'exemple, le Manuel de Protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies fournit au personnel des orientations sur la manière de réaliser une analyse tenant compte des problématiques de genre. Il énonce, à cet égard, que « l'analyse de la protection des civils doit tenir compte de la manière dont les questions de genre

et de diversité interagissent avec le risque et la vulnérabilité, et étudier le rôle des différents groupes dans le mécanisme d'alerte précoce et d'action préventive ».¹⁴

De nombreuses études menées par des universitaires et des organisations non gouvernementales ont tenté d'évaluer l'efficacité des missions de maintien de la paix dans leur lutte contre les VSLC, telle que définie dans les résolutions et directives des Nations Unies. Une première étude réalisée en 2019 a conclu que les missions de maintien de la paix réduisent effectivement les risques de violences sexuelles et limitent sa prédominance. Les chercheurs ont, à ce titre, précisé que les missions multidimensionnelles, plus vastes, sont plus susceptibles de prévenir la violence sexuelle, notamment en raison de la capacité de leurs agents en uniforme à recourir à la force, et de l'existence de programmes dirigés par les civils.¹⁵ Une seconde étude menée en 2019 a toutefois montré que d'un point de vue global, les missions de maintien de la paix n'ont qu'un impact limité sur la recrudescence de la violence sexuelle. Cette étude conclut que les missions auraient plus de chances de réduire la violence sexuelle en intégrant une importante composante policière, en étant mandatées pour protéger les civils, et si les acteurs armés contrôlaient plus étroitement leurs subalternes.¹⁶

Dans un rapport annuel, le Groupe de travail des ONG sur les femmes, la paix et la sécurité (NGOWG) a évalué la mise en œuvre des résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS), en passant en revue les réunions et déclarations du Conseil de Sécurité de l'ONU. Son dernier rapport conclut que l'action des Nations Unies en matière de FPS reste « superficielle, ad hoc et incohérente », et reflète « un manque de responsabilité en cas de défaut de mise en œuvre complète de toutes les dispositions ».¹⁷ Le Groupe relève une augmentation et une diversification des références aux questions liées au genre dans les mandats des missions de maintien de la paix, ainsi qu'une augmentation du contenu relatif aux FPS dans les rapports de missions destinés au Conseil de sécurité des Nations Unies. Il fait toutefois remarquer que si la majorité des rapports de missions décrivent les activités des missions, ils n'en précisent pas l'impact. Et ajoute

que moins de 15 % des données sur les violations des droits de l'Homme infligées aux femmes sont accompagnées d'une analyse explicative, ce qui limite leur exploitabilité par le Secrétariat de l'ONU et les États membres.¹⁸ Selon le Groupe de travail, il en résulte que « le Conseil de sécurité continue de prendre des décisions à partir d'informations qui tiennent rarement compte du genre ». ¹⁹

Dans leurs évaluations, les Nations Unies sont arrivées à des conclusions similaires. En 2015, l'ONU a publié une étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité. Cette étude a souligné les progrès des Nations Unies dans la création de postes et de structures destinés à mettre en œuvre la résolution au sein des missions de la paix, et dans l'élaboration d'orientations et de formations à la demande du personnel. L'étude a néanmoins conclu que ces efforts souffraient d'un manque de soutien cohérent de la part des chefs de missions, et qu'ils étaient souvent perçus comme une obligation plutôt qu'un moyen de rendre la mission plus efficace.²⁰ Des audits plus récemment menés par le Bureau des services de contrôle interne (OIOS) ont également permis de constater que les hauts dirigeants n'ont pas su donner la priorité au FPS, ni responsabiliser le personnel sur l'intégration des questions de genre dans leur travail. En outre, ces audits ont révélé des lacunes dans la formation, les stratégies de mission et le recrutement.²¹

Comme l'affirment les sections relatives aux VSLC des résolutions FPS et les orientations des Nations Unies, les missions de maintien de la paix jouent un rôle clé dans la protection des civils contre les VSLC. Seulement, la mise en œuvre de ces résolutions et orientations n'est pas de leur seule responsabilité. Les missions doivent également travailler avec d'autres entités onusiennes telles que ONU-Femmes ou le Fonds des Nations Unies pour la population, qui lui-même les aide à diriger un autre sous-groupe sectoriel (ou sous-cluster) d'organisations travaillant sur la violence basée sur le genre.²² Par ailleurs, le O-RSSG-SVC peut attirer l'attention de la communauté internationale sur la violence sexuelle en organisant des visites de hauts responsables, en publiant des communiqués conjoints avec les Nations Unies et les pays hôtes pour lutter contre les VSLC, et en déployant son équipe d'experts

des questions relatives aux violences sexuelles commises en période de conflit pour assister les autorités nationales dans le renforcement de l'Etat de droit et la répression des actes de VSLC. De nombreuses organisations non gouvernementales, nationales ou internationales, sont également présentes à l'échelle nationale pour mener diverses activités de lutte contre les VSLC. En cas de besoin, les missions peuvent se coordonner avec ces acteurs, les soutenir et partager des informations.

Malgré les efforts collectifs des organisations et entités de l'ONU pour lutter contre les VSLC, et de leur possible impact positif sur le recul de la violence sexuelle, l'ampleur du problème reste considérable dans les pays à l'étude dans ce rapport. En 2017, un sondage au Soudan du Sud a révélé que 28% des femmes interrogées à Djouba et 33% de celles interrogées à Rumbek ont été victimes de viol, de tentative de viol ou d'autres formes d'agression sexuelle par une personne autre que leur partenaire intime. Il en allait de même pour, respectivement, neuf et six pourcents des hommes.²³ En RCA, Médecins Sans Frontières et le Système de gestion de l'information sur la violence de genre ont recensé au total 6 225 cas de VSBG, soit en moyenne 17 cas par jour.²⁴ La plupart des acteurs de la protection interrogés par CIVIC dans ces pays ont souligné que le nombre de cas signalés était bien inférieur au nombre de cas réels. La violence sexuelle est très peu signalée en raison des inégalités entre les sexes, profondément ancrées dans la société, de la crainte de représailles liées à la divulgation d'informations confidentielles, et de la stigmatisation sociale qui découle de la violence sexuelle liée au conflit et de la violence fondée sur le genre. En l'absence de services médicaux, peu de victimes se manifestent et de nombreuses exactions sont commises dans des régions inaccessibles ou trop éloignées des acteurs de la protection, qui ne peuvent recueillir les plaintes ou mener des enquêtes.²⁵

Les humanitaires œuvrant dans les pays étudiés par CIVIC se sont rapidement aperçus que les fonds et les différents programmes de soutien aux victimes de VSLC étaient insuffisants, notamment en ce qui concerne les soins médicaux et psychologiques, le soutien juridique et les refuges.²⁶ Une enquête menée par la Division des droits de l'Homme de

la MINUSS a conclu qu'au Soudan du Sud, « le manque de financement gouvernemental, ainsi que l'incapacité des organisations internationales à faire de la réponse médicale aux violences sexuelles une priorité, ont contribué à la mauvaise prise en charge médicale des survivants ». Elle a ajouté que « la capacité du système de santé à fournir des soins psychologiques, essentiels pour le traitement des traumatismes liés aux violences sexuelles, était pratiquement nulle ».²⁷

Les VSLC peuvent prendre de nombreuses formes, et leurs auteurs les commettent pour diverses raisons.²⁸ Bien que les chercheurs de CIVIC aient

évoqué les dynamiques de VSLC pendant les entretiens, le présent rapport ne détaillera pas les types de VSLC commises au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo ou en République centrafricaine. Pour pouvoir prévenir les VSLC et y répondre efficacement, les Casques Bleus doivent avoir une bonne compréhension non seulement des différents types de VSLC dans leurs pays de déploiement, mais aussi des motivations de leurs auteurs. L'objectif de ce rapport n'est pas d'étudier la violence en elle-même, mais d'analyser l'efficacité des missions à comprendre ces dynamiques et à y répondre.

V. LA COLLECTE ET LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS RELATIVES AUX MENACES DE VSLC

« Nos sources sont majoritairement des hommes. Alors j'ai demandé qu'on interroge plus de femmes pour que nous puissions avoir différents points de vue sur un même événement ».²⁹

« En se forçant à prendre en compte ce qui est différent pour l'autre moitié de la population, on obtient une toute autre analyse ».³⁰

Comme le rappellent la Politique et le Manuel pour les missions des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée au conflit, la lutte contre les VSLC relève de la responsabilité de toutes les composantes des missions de maintien de la paix. Cette responsabilité entre en jeu dès l'élaboration du processus de collecte et d'analyse des informations relatives aux menaces de violences sexuelles. Les missions disposent de spécialistes des droits de l'Homme, de la protection, des VSLC et des questions de genre, qui jouent un rôle déterminant en contribuant à la collecte et à l'analyse des informations sur les VSLC. Parmi ces spécialistes, on retrouve les conseillers pour la protection des civils, les conseillers pour la protection des femmes, les spécialistes des questions de genre et les conseillers pour les questions de genre de la Force (pour plus d'informations, voir l'encadré E). Outre ces spécialistes, les sections de mission les plus impliquées dans le processus de collecte et d'analyse de l'information sont les Divisions des affaires civiles, les Centres d'analyse conjointe des Missions (Joint Mission Analysis Centers, JMAC), les Centres d'opérations conjoints (Joint Operations Centers, JOC), les branches U2 de la composante militaire et les officiers de la police des Nations Unies (UNPOL) (pour plus d'informations, voir l'encadré B).

Afin d'identifier correctement les menaces de VSLC affectant les femmes, les hommes, les filles et les garçons, les missions de maintien de la paix doivent mobiliser les femmes et les hommes de manière équitable, et entrer régulièrement en contact avec les organisations de la société impliquées dans la lutte contre les VSLC. Les Casques bleus féminins ne sont pas, par nature, plus informées sur les VSLC ou plus à même de les prévenir que leurs homologues masculins.³¹ En revanche, comme le confirment les parties prenantes, les Casques bleus féminins sont parfois mieux placées pour se rapprocher des femmes dans les communautés. Certaines rescapées de VSLC préfèrent ainsi

La lutte contre les VSLC relève de la responsabilité de toutes les composantes des missions de maintien de la paix

signaler les crimes qu'elles ont subis à des Casques bleus féminins. Par conséquent, déployer des Casques bleus féminins aux côtés de leurs homologues masculins chargés de s'engager dans la communauté peut aider les missions à collecter des informations sur les VSLC auprès des hommes et des femmes. Mais la parité seule n'est pas suffisante. Les missions doivent également veiller à ce que les agents, hommes et femmes, chargés de collecter les données aient connaissance des signes avant-coureurs de VSLC, et donnent la priorité aux données ventilées par sexe.



7 mars 2018. Des Casques bleus féminins de la MONUSCO issues du contingent sud-africain effectuent une patrouille à pied de Mavivi à Muzambayi pour collecter des informations sur la situation sécuritaire de la région.

ENCADRÉ B : LE PERSONNEL CLÉ DES MISSIONS DANS L'IDENTIFICATION DES MENACES DE VSLC ET DE LEUR ALERTE PRÉCOCE

Les Affaires civiles : D'une mission à l'autre, le travail de la Division des affaires civiles peut beaucoup varier, mais son objectif reste le même : assurer le lien entre les missions, les autorités locales et les communautés où elles tentent de consolider les conditions sociales et civiques nécessaires au renforcement des processus de paix.³² Les assistants de liaison communautaire (community liaison assistant, CLA) sont des fonctionnaires rattachés à la section des Affaires civiles, souvent chargés de la mise en œuvre et de la gestion des réseaux d'alerte communautaires (community alert network, CAN) afin d'identifier les menaces à la protection. Ils peuvent également soutenir le développement et les activités des comités locaux de protection (CLP), qui réunissent des acteurs communautaires influents ou des représentants de la société civile, en vue d'élaborer et de mettre en œuvre leurs propres stratégies pour l'amélioration de la sécurité.

Le Centre d'opérations conjoint (JOC) : Dans une mission, le JOC est un pôle d'informations d'appréciation de la situation (*situational awareness*). Il récapitule les comptes rendus quotidiens, hebdomadaires et mensuels des différentes sections de la mission dans un rapport intégré, coordonne les activités opérationnelles quotidiennes, et préside les réunions hebdomadaires d'information. En situation d'urgence, le JOC assure la fonction d'organe de gestion de crise.

Le Centre d'analyse conjointe de la Mission (JMAC) : Dans les missions, le JMAC est le principal organe chargé de fournir des analyses intégrées sur les menaces pour éclairer les dirigeants des missions dans leurs prises de décisions et leurs actions. Idéalement, il devrait rassembler des experts civils et militaires. Le JMAC publie des comptes rendus hebdomadaires d'alerte précoce ou d'évaluation des menaces. Il réalise également des analyses plus approfondies sur les criminels et des comptes rendus express pour attirer l'attention sur le développement de situations à haut risque. Pour ce faire, il entretient son propre réseau de contacts, mais dépend aussi en grande partie des informations collectées et transmises par les autres sections de la mission.

La Force U2 : Les sections U2 sont responsables du renseignement au sein des composantes militaires. Les officiers U2 de terrain rendent compte du développement local au chef de la section U2 au quartier général, qui supervise souvent les outils de renseignement tels que les véhicules aériens sans pilote et les images obtenues par hélicoptère.

La Police des Nations Unies (UNPOL) : Les officiers UNPOL sont chargés de rétablir la sécurité publique, de prévenir les crimes et de faire respecter la loi et l'ordre. En pratique, leur travail consiste souvent à intégrer les locaux de police du pays hôte afin d'encadrer, surveiller, conseiller et renforcer les capacités des forces de police nationales. Les officiers de l'UNPOL peuvent ainsi être les premiers à enregistrer et suivre les cas de violences perpétrées contre les civils, en ce compris les VSLC.

La Division des droits de l'Homme : Les spécialistes des droits de l'Homme sont chargés de surveiller, documenter, signaler et enquêter sur les violations des droits de l'Homme, dont les VSLC. Ils renforcent également les moyens des acteurs nationaux à surveiller et à enquêter sur les violations des droits de l'Homme, et à veiller que les systèmes de sécurité et de justice nationaux se conforment aux normes et standards internationaux. Les Divisions des droits de l'Homme sont entièrement intégrées aux missions de maintien de la paix, bien qu'elles soient également gérées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et qu'elles rendent compte à deux autorités de ce dernier.

Les Conseillers pour la protection des civils : Les conseillers pour la protection des civils et les conseillers principaux pour la protection des civils fournissent des orientations aux dirigeants des missions sur la mise en œuvre globale de leur mandat de protection des populations civiles. À cette fin, ils cartographient et évaluent les menaces pour les civils, veillent à ce que l'analyse de protection des civils soit incluse dans les documents et comptes rendus afférents, veillent au développement et à la mise en œuvre des stratégies de PDC (protection des civils) de la mission, et coordonnent ou dirigent les réunions de partage d'informations sur la PDC.

L'engagement des femmes et des organisations de la société civile dirigées par et pour les femmes

De nombreuses parties prenantes interrogées par CIVIC ont souligné l'importance pour les missions de maintien de la paix d'engager aussi bien les hommes que les femmes pour lutter efficacement contre les menaces à la protection des civils.³³ « Nous avons été surpris de voir que nous ne recevions pas les mêmes informations de la part des hommes, des femmes ou des enfants. Cela nous guide dans notre manière de planifier », a observé un responsable civil de la MONUSCO.³⁴ Dans certains cas néanmoins, les participants interrogés ont identifié des barrières empêchant les femmes de signaler des menaces aux missions.³⁵ Par exemple, des civils et des représentants de la société civile sud-soudanais ont souligné que les faibles niveaux d'éducation et d'anglais des femmes et des civils les plus âgés rendaient leurs échanges avec les soldats de la paix beaucoup plus difficiles.³⁶

Les parties prenantes, dont des civils et des représentants de la société civile, ont également observé que le recrutement et le déploiement de plus de Casques bleus féminins à des postes axés sur les relations avec la population pourrait faciliter la collecte d'informations sur les VSLC auprès des femmes.³⁷ Comme l'a expliqué un Casque bleu en RDC, « Nous devons interagir avec les hommes et les femmes, et pour cela nous avons besoin de plus de femmes dans nos rangs. »³⁸ Évoquant la faible proportion de femmes déployées au sein de la composante militaire de la MINUSCA, un humanitaire a déclaré qu'« évidemment, cela a un impact sur leur capacité à comprendre les problèmes et les défis de la communauté... l'analyse est donc faussée. »³⁹

Les missions ont notamment eu des difficultés à recruter du personnel national féminin, comme des CLA et des assistantes multilingues.⁴⁰ En effet, au moment où CIVIC a mené ses recherches, sur les 78 CLA que compte la MINUSCA, seulement 16 étaient des femmes.⁴¹ Le faible nombre de CLA féminins s'explique parfois par des facteurs qui échappent au contrôle de la MINUSS, de la MONUSCO et de la MINUSCA : les niveaux d'études et de langue sont généralement plus faibles chez les femmes, et les normes sociétales font qu'il est difficile pour elles de travailler aux côtés de soldats masculins, de s'éloigner de leur famille ou encore de se rendre dans des zones à risque.⁴² Dans d'autres cas, les Missions souhaitant corriger ces déséquilibres systémiques de personnel, se heurtent à des politiques qui compliquent non seulement la résiliation des contrats des CLA existants, mais aussi l'embauche de CLA provenant d'une région extérieure à la zone où ils seront déployés par la suite. L'ajustement de certaines politiques des Missions pourrait renforcer leur capacité à embaucher des CLA féminins. Par exemple, dans le cas de la MINUSCA, les CLA n'ont pas le droit de résider dans les bases de la Mission, ce qui peut aggraver les obstacles potentiels au recrutement de personnel féminin à ces postes.⁴³

Les recherches de CIVIC ont montré que d'un point de vue global, les missions ont fourni ces dernières années un effort concerté pour veiller à ce que les femmes représentent une part plus importante et plus équitable du personnel chargé de l'analyse et l'évaluation des menaces. Par exemple, les Divisions des Affaires civiles de la MONUSCO et de la MINUSCA recensent désormais le pourcentage d'hommes et de femmes au sein de leurs réseaux d'alerte communautaires (CAN) et des comités locaux de protection (CLP). Elles

veillent aussi à ce que les femmes représentent au moins 30 % de chaque groupe.⁴⁴ Décrivant l'impact de cette politique sur la Mission, un responsable civil de la MONUSCO a déclaré : « Maintenant qu'elles participent, nous identifions les besoins en protection des femmes, et plus seulement ceux des hommes. »⁴⁵ Dans le cas de la MINUSS, le personnel de la Division des Affaires civiles ne contribue pas au développement des CAN ou des CLP. En revanche, la Division des Affaires civiles de la MINUSS a rédigé une note d'orientation sur la prise en compte systématique du genre, qui appelle le personnel à « consulter les groupes et réseaux de femmes ainsi que des femmes et des filles à titre individuel pour savoir dans quelle mesure une même situation les affecte différemment des hommes et des garçons ». La note d'orientation demande également au personnel de « tenir régulièrement des réunions et d'autres entretiens avec des femmes et des hommes pour dégager les

indicateurs tenant compte des problématiques de genre sur les conflits communaux imminents ».⁴⁶

Des responsables de la MONUSCO et de la MINUSS ont également rapporté à CIVIC que les analystes du JMAC ont tenté de diversifier leurs réseaux, de sorte à dialoguer avec plus de femmes et à prendre davantage en compte différents facteurs démographiques lorsqu'ils collectent des informations.⁴⁷ En outre, les deux missions ont commencé à mobiliser des Équipes de liaison féminines (FET), ou des équipes de liaison mixtes comprenant plus d'agents féminins que dans d'autres patrouilles, pour faciliter les interactions entre la Force et les femmes des communautés. Ces équipes sont susceptibles de jouer un rôle crucial au sein des troupes de maintien de la paix déployées dans des zones reculées, avec peu ou pas de personnel civil pour sensibiliser la population aux menaces à la protection et aux VSLC.

ENCADRÉ C : DE L'EFFICACITÉ DES ÉQUIPES DE LIAISON FÉMININES

La MINUSCA a été l'une des premières missions à adopter les FET. Elles étaient alors composées de toutes les femmes du bataillon zambien du maintien de la paix et avaient pour mission d'approcher et d'entrer en relation avec les femmes. L'idée était que des unités exclusivement féminines seraient mieux acceptées par les femmes, et auraient donc plus facilement accès aux informations sur les menaces les affectant.⁴⁸ Depuis, le concept des FET a été repris par de nombreux pays contributeurs de contingents déployés dans d'autres missions, et le Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies considère les FET comme l'une des capacités clés de la mobilisation.⁴⁹ Parfois, l'appellation « équipes de liaison féminines » est employée dans d'autres missions pour désigner plus généralement les unités comportant plus de troupes féminines que la moyenne, sans être exclusivement féminines. Ces unités sont également appelées « équipes de liaison mixtes », ou simplement « équipes de liaison » (ET). Plusieurs responsables des Nations Unies et des Missions interrogés par CIVIC ont exprimé une préférence pour les équipes mixtes plutôt que pour les équipes exclusivement féminines.⁵⁰ Un responsable militaire de la MONUSCO a expliqué cette préférence par l'objectif poursuivi, qui est de comprendre les points de vue de l'ensemble de la population. Il a déclaré qu'avoir des équipes essentiellement féminines alimente l'idée selon laquelle les questions de genre ne concernent que les femmes. Ce même responsable a également indiqué que pour interroger les hommes et les femmes, les équipes mixtes étaient mieux adaptées.⁵¹

La plupart des Casques bleus interrogés par CIVIC considèrent que la présence de FET ou d'équipes de liaison mixtes a réellement renforcé la capacité de la Mission à mobiliser des femmes et à collecter plus de témoignages sur les VSLC.⁵² Cependant, les responsables de mission n'ont pas toujours été en mesure d'expliquer concrètement les avantages de ces équipes, ni de répondre à des questions plus précises sur

leur travail et leur impact. Par exemple, on observe un désaccord au sein du personnel de mission sur le point de savoir si les rapports des FET sur les VSLC et les menaces tenant compte des problématiques de genre sont meilleurs⁵³ ou similaires⁵⁴ à ceux des autres troupes. Un responsable militaire de la MONUSCO a confié à CIVIC : « Les FET, c'est juste une façade. C'est bien sur le papier, mais ça ne nous en apprend pas plus sur les besoins des femmes ». ⁵⁵ En revanche, d'autres responsables de la MONUSCO ont fourni des exemples de FET intentionnellement déployées dans des zones où des VSLC avaient été signalées, ou bien où des Casques bleus suspectaient qu'elles aient lieu, pour vérifier et documenter les menaces.⁵⁶ Un responsable militaire de la MINUSCA a expliqué à CIVIC que l'une des FET de la Mission avait élaboré un plan d'action spécifique pour documenter et lutter contre les VSLC. ⁵⁷

Ces divergences d'opinions et de perspectives peuvent être en partie attribuées à la manière dont les FET et les équipes de liaison mixtes sont employées et gérées au sein de la MINUSS, de la MONUSCO et de la MINUSCA. Un responsable militaire de la MINUSS a indiqué qu'« actuellement, il y a un manque de clarté d'un point de vue stratégique, opérationnel et tactique [concernant les patrouilles mixtes] sur l'objectif final, et les actions à mener sur le terrain pour l'atteindre ». ⁵⁸ Pour être efficaces, les commandants de secteur et de bataillon doivent reconnaître la valeur de ces équipes, et les Missions doivent les déployer de manière stratégique. Les Missions devraient également mieux les surveiller et faire usage de leurs rapports. A ce titre, elles devraient veiller à ce que le personnel clé, tels que les conseillers pour les questions de genre de la Force, aient accès à ces rapports.⁵⁹

Si la majorité des Casques bleus ont indiqué à CIVIC que, dans de bonnes conditions, les FET et les équipes de liaison mixtes peuvent être un atout pour les missions, ils ont néanmoins souligné la nécessité de mieux former l'ensemble des Casques bleus, ainsi que de les habiliter et de les responsabiliser en matière de mobilisation de la communauté autour des menaces tenant compte des problématiques de genre. « Si le problème vient de l'engagement de la communauté au sens large, et de la façon dont la Force effectue ses patrouilles, alors c'est ce problème qu'il faut résoudre », a expliqué un responsable civil de la MONUSCO. Il a ajouté que « Les FET ne règlent pas tous les problèmes. [...] Elles pourraient être déployées dans certaines régions, mais elles ne remédient ni au fait que les troupes ne parlent pas la langue, ni au fait qu'elles ne s'arrêtent pas dans les villages pour parler avec les civils ». ⁶⁰

Dans les régions où CIVIC a mené ses recherches, il est important de noter que les missions de maintien de la paix sont régulièrement en contact avec d'éminentes organisations actives dirigées par des femmes et dédiées aux femmes, qui leur fournissent des informations sur les menaces de VSLC.⁶¹

Dans certains cas, les Missions soutiennent ces organisations locales en organisant des formations et des activités rémunératrices, et en les aidant à mettre en place leur dispositif de surveillance des menaces.⁶² À Kalemie, chef-lieu de la province du Tanganyika en RDC, toutes les organisations civiles dédiées aux femmes avec lesquelles CIVIC s'est

entretenu étaient en contact avec les spécialistes des droits de l'Homme de la MONUSCO. Elles ont également confié à CIVIC que la présence et les activités de la MONUSCO contribuaient grandement à leur travail de surveillance des droits de l'Homme.⁶³ Malheureusement, ces efforts ne sont pas uniformes et les représentants de la société civile de certaines régions plaident pour un meilleur accès aux Casques bleus.⁶⁴

Les interlocuteurs premiers des organisations de la société civile dédiées aux femmes peuvent varier selon les régions, mais les sections des Affaires

civiles et des Droits de l'Homme prennent souvent l'initiative d'aller à leur rencontre. En RCA, le Groupe des questions de genre de la MINUSCA joue un rôle particulièrement important dans la préservation du lien avec les groupes de la société civile dirigés par et pour les femmes. Bien que les Groupes des questions de genre ne soient pas mandatés pour surveiller ou signaler les VSLC, le personnel de la MINUSCA a constaté que le lien solide tissé par ce groupe avec les représentants de la société civile facilite le travail des autres sections de la Mission, qui elles sont chargées de surveiller les VSLC.⁶⁵ Les parties prenantes en RCA ont également reconnu la contribution de l'UNPOL, qui incite des organisations de la société civile à documenter et à lutter contre certaines formes de VSBG, dont les VSLC.⁶⁶

En raison des nombreuses barrières à la participation des femmes au Soudan du Sud, en RDC et en RCA, et parce que les droits humains des femmes ne sont pas toujours respectés de manière égale dans ces contextes, les Missions ont parfois besoin de plus d'actions et de planification pour mobiliser efficacement les femmes sur les questions de VSLC. Ces actions pour faciliter le dialogue sur les VSLC peuvent prendre différentes formes : tenir des réunions exclusivement masculines ou exclusivement féminines lorsque les réunions mixtes semblent freiner le signalement de VSLC⁶⁷ ; travailler avec les femmes pour renforcer leur capacité à participer aux réunions conjointes⁶⁸ ; s'assurer que les réunions sont tenues dans des régions et à des périodes où les femmes sont plus disponibles pour y participer.⁶⁹ Illustrant l'importance de ces efforts, un responsable civil de la MONUSCO a confié à CIVIC : « Nous parlions des menaces et des risques, et les femmes étaient incapables de parler. Ce sont des victimes, elles ne peuvent pas parler de ces crimes face aux hommes qui les commettent ». ⁷⁰ Selon un responsable civil, la MINUSCA a tenté de résoudre ce problème en organisant des forums consultatifs réservés aux femmes. Un représentant de la société civile centrafricaine a également expliqué : « Il faut que les femmes participent autant que les hommes aux forums consultatifs et aux forums de prise de décision. Nous demandons donc à la MINUSCA d'augmenter le nombre de formations et le renforcement des capacités des femmes, de les encourager et de les placer aux mêmes niveaux de discussion et de responsabilité que les hommes. » ⁷¹

D'autres Casque bleus interrogés par CIVIC ont indiqué avoir pris des mesures concertées pour donner plus de pouvoir aux femmes dans les forums de partage d'informations.⁷² Cependant, bien que les agents des trois Missions semblent conscients de ces besoins, ils ne semblent pas analyser ou traiter de manière systématique et uniforme les obstacles à la participation effective des femmes dans les forums sur la protection et la sécurité.⁷³

Pour recueillir efficacement les perspectives des femmes sur les menaces à la protection, la MINUSS, la MONUSCO et la MINUSCA doivent continuer à s'assurer que les femmes représentent une part importante des participants aux CAN, aux CLP et aux forums d'alerte précoce. En outre, le personnel des Missions doit veiller à examiner plus systématiquement les obstacles à la participation des femmes à ces forums, ainsi qu'à adapter leurs pratiques pour favoriser une participation efficace des femmes comme des hommes. Ces adaptations peuvent concerner les forums, mais aussi le recrutement et les politiques de ressources humaines afin que les femmes occupent des postes clés d'engagement communautaire, tels que les CLA et les assistants multilingues. Les Missions, et notamment les chefs de bureau local, devraient en outre régulièrement évaluer s'ils disposent, dans leur zone d'opérations, de forums impliquant des organisations de la société civile dirigées par des femmes et leur étant dédiées.⁷⁴ Enfin, les commandants de la Force et les commandants de secteur doivent déployer et utiliser de manière plus stratégique les FET et équipes de liaison mixtes, et améliorer le suivi de leurs activités et de leurs rapports.

Les VSLC commises contre les hommes et les garçons, moins répandues que celles dont souffrent les femmes et les filles, sont négligées par divers acteurs mandatés pour éradiquer les VSLC.⁷⁵ De surcroît, en présence de femmes, les hommes peuvent être réticents à parler de leurs expériences de VSLC, ou des VSLC dont d'autres hommes ou garçons de la communauté ont été victimes. Outre les recommandations formulées plus haut, les Missions pourraient donc envisager d'adapter leur relation avec la population afin de documenter les éventuelles VSLC perpétrées à l'encontre des hommes et des garçons.

La prise en compte des questions de protection liées au genre dans les rapports internes

Pour s'assurer de collecter des informations importantes sur les menaces de VSLC potentielles ou en cours, les Missions ne peuvent se borner à améliorer l'implication des femmes. Comme indiqué dans la politique de l'ONU, les missions de maintien de la paix doivent définir les priorités en termes d'exigences de renseignement (Intelligence Requirements, IR) et de besoins critiques du commandant en matière de renseignement (BECI), de sorte à indiquer au personnel quelles informations sont cruciales pour l'efficacité des opérations.⁷⁶ Dans la mesure où les IR et les BECI orientent le personnel des missions sur les informations à collecter, documenter et rapporter, les indicateurs d'alerte précoce de VSLC doivent également faire partie des besoins en informations.

Les modèles standards définissant les informations à inclure dans chaque rapport peuvent contribuer à l'intégration des informations clés concernant les VSLC. Les IR, les BECI et les modèles devraient clairement prévoir que les données relatives aux incidents doivent être ventilées par genre chaque fois que possible, afin que les missions connaissent le sexe des criminels et des victimes. « L'une des choses les plus importantes, c'est de s'assurer que les données soient ventilées par sexe et par âge, au strict minimum, et que l'analyse le montre », a résumé un responsable de la MONUSCO.⁷⁷ Dans la mesure où l'analyse des missions est réalisée par les conseillers en PDC, les responsables du JOC, les spécialistes des droits de l'Homme et les analystes du JMAC au quartier général de la Mission, il est indispensable de définir les besoins prioritaires en termes d'IR et de BECI, et d'utiliser des rapports standardisés comprenant des données désagrégées par sexe. Pour mener leur analyse, ces experts s'appuient principalement sur les informations rapportées par les agents sur le terrain, et ne peuvent inclure une dimension genrée à leur analyse que s'ils reçoivent les données appropriées.

CIVIC a constaté que les trois Missions disposaient d'une forme d'IR ou de BECI définissant des critères en matière d'informations sur les VSLC.⁷⁸

Par exemple, l'ordre d'opération de la Force de la MINUSS inclut dans ses IR des régions où il est nécessaire d'agir pour prévenir la violence basée sur le genre, et charge la section U2 de surveiller cette problématique.⁷⁹ Toutefois, les entretiens ont révélé que seul le personnel hautement responsable de la mise en œuvre et de la gestion de ces critères connaissait leur existence. Le personnel censé établir des rapports répondant à ces critères n'en avait pas connaissance, ce qui peut constituer une faille dans le système d'alerte précoce des VSLC. Cette faille est avant tout due aux postes vacants et aux rotations du personnel, notamment aux niveaux les plus élevés de la composante militaire, qui freinent leur sensibilisation aux critères en matière d'informations et d'établissement des rapports.⁸⁰

« L'une des choses les plus importantes, c'est de s'assurer que les données soient ventilées par sexe et par âge, au strict minimum, et que l'analyse le montre. »

— un responsable de la MONUSCO

Les Casques bleus ont fréquemment indiqué à CIVIC que la qualité des rapports concernant les VSLC (ainsi que la ventilation par sexe des données collectées) varie selon les composantes et les sections de la Mission. Le personnel déplore qu'au sein des troupes de maintien de la paix, la qualité des rapports sur les VSLC repose souvent sur le nombre de formations que les troupes reçoivent avant d'être déployées, reflétant le degré de priorité accordé aux droits de l'Homme et à la lutte contre les VSLC par les institutions nationales de sécurité.⁸¹ À titre d'exemple, un responsable militaire de la MINUSCA a déclaré : « Le genre, on met plus ou moins l'accent dessus en fonction du contingent. »⁸² L'un de ses collègues a ajouté : « Ici, elles [les troupes] sont à l'image de leur propre pays. »⁸³

Évoquant son travail, un troisième responsable militaire de la MINUSCA a confié à CIVIC : « Je me concentre presque exclusivement sur les groupes armés, et en s'attaquant à eux ou en les affaiblissant, avec un peu de chance ça aura un impact sur les violences sexuelles. »⁸⁴ Lors des entretiens menés par CIVIC, le personnel des trois Missions a davantage évoqué l'intégration des questions de genre et des données désagrégées par sexe dans les rapports des composantes civile et policière, que dans ceux de la composante militaire.⁸⁵ Au sein de la MINUSCA, un certain nombre de militaires ont déclaré que la collecte et la transmission de ces données incombaient principalement aux composantes civiles.⁸⁶

Le personnel de maintien de la paix reconnaît ces difficultés, mais indique également que des améliorations concernant les rapports sur les VSLC ont été amorcées.⁸⁷ En RDC, un certain nombre de Casques bleus ont rapporté à CIVIC que les rapports incluant des données désagrégées par sexe ont connu une nette amélioration au cours de l'année dernière, et que de nombreuses sections et composantes intègrent désormais de telles données dans leurs comptes rendus d'incident internes.⁸⁸ « C'est un processus relativement nouveau. Nous sommes en train de modifier l'approche culturelle de notre travail », a expliqué un responsable de la MONUSCO.⁸⁹ Par ailleurs, le personnel de la Mission a décrit des initiatives visant à inclure plus régulièrement les VSLC dans les rapports internes des troupes de Casques bleus. Par exemple, les

agents chargés de la protection et des questions de genre de la MONUSCO et de la MINUSCA ont créé, à l'intention des troupes, des cartes de poche expliquant comment identifier des cas de VSLC, et comment y réagir, dans un format simple et condensé que les troupes peuvent emporter partout avec elles.⁹⁰ Il est certain que créer des cartes de poche est plus facile que de veiller à ce qu'elles soient distribuées aux troupes et que ces dernières les utilisent à bon escient. Ces dernières années, les Casques bleus interrogés dans le cadre des recherches de CIVIC ont décrit la création d'outils similaires, que les Missions ont en partie adoptés ou mis en œuvre.

Pour s'assurer que les Missions recueillent les informations d'alerte précoce de VSLC et identifient les potentiels foyers de VSLC, les dirigeants des Missions doivent veiller à ce que les priorités en termes d'IR et de BECI concernant les VSLC soient bien définies, et que le personnel reçoive régulièrement une formation et des rappels sur ces exigences. Une autre solution serait de standardiser les rapports en utilisant des modèles, et de demander au personnel de fournir des informations sur les VSLC puis de les désagréger par sexe dès que possible. Enfin, si les checklists et cartes de poche, comme celles élaborées par la MONUSCO, peuvent favoriser la compréhension des méthodes d'identification des VSLC et la mobilisation des victimes, elles doivent surtout être incorporées aux formations et s'inscrire dans les pratiques régulières des Missions.

VI. LE PARTAGE D'INFORMATIONS SUR LES VSLC ET LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES ANALYSES DES MISSIONS

« Nous allons vers un flux d'informations plus rapide et amélioré, ça nous aide à identifier les foyers [de VSLC]. »⁹¹

Selon les principes de protection, toute organisation détenant des informations sur les violences sexuelles infligées à une victime ne peut les communiquer à d'autres acteurs que si cette victime y consent en toute connaissance de cause.⁹² Lorsque les victimes donnent leur accord, le partage d'informations générales sur les tendances et les foyers de VSLC, entre les missions de maintien de la paix et leurs homologues des agences de l'ONU et des ONG, contribue à ce que l'ensemble des acteurs aient une meilleure compréhension des menaces liées au genre dans un pays donné. Lors des entretiens avec CIVIC, les parties prenantes au Soudan du Sud, en RDC et en RCA ont fait part de la difficulté à collecter et à vérifier les informations sur les VSLC, et du peu de ressources dont elles disposent à cet effet. Elles ont exprimé leurs inquiétudes à propos des limites rencontrées pour documenter les cas de VSLC : certaines régions sont identifiées comme foyers de violences sexuelles, alors qu'il est simplement plus facile d'y collecter des informations.⁹³ Le partage d'informations peut aider les parties prenantes à dépasser leurs limites individuelles et à identifier plus précisément les réels foyers de violences sexuelles. Il peut également éviter que plusieurs organisations différentes recueillent des données sur les VSLC auprès des mêmes civils, ce qui peut être frustrant pour les survivants et raviver leurs traumatismes.

L'augmentation du volume d'informations sur les VSLC ne se traduit pas forcément par une amélioration de la lutte contre la violence sexuelle. Les Missions ont besoin de dispositifs efficaces pour veiller à ce que les informations issues de différentes sources soient intégrées, et qu'aussi bien les tendances générales que les cas individuels soient suivis. Les Missions devraient également examiner les tendances de VSLC, documenter la

nature genrée du préjudice et mettre en valeur les motivations fondées sur le genre, ainsi que les méthodes de recrutement des criminels. Ces dernières incluent notamment les sentiments de désœuvrement et d'absence d'avenir que peuvent ressentir les jeunes dans ces sociétés, l'utilisation par les groupes armés d'un narratif reposant sur les rôles masculins et virils socialement construits et valorisés pour recruter, et/ou l'incitation à rejoindre le service militaire en autorisant les soldats à commettre des VSLC contre la population. Une telle analyse pourrait fournir aux dirigeants des Missions les preuves dont ils ont besoin pour prendre des décisions proactives et donner la priorité aux interventions qui combattent efficacement les VSLC.

Le partage d'informations entre les Casques bleus et les acteurs humanitaires

Dans les pays à l'étude, les acteurs humanitaires et de développement partagent leurs informations essentiellement au sein des sous-groupes sur la violence sexiste, qui appartiennent plus largement au Groupe chargé de la protection (Protection Cluster).⁹⁴ Certains responsables civils du maintien de la paix sont autorisés à participer à ces réunions, notamment les spécialistes des droits de l'Homme et les conseillers pour la protection des femmes. Les informations alors échangées peuvent aider les organisations à obtenir des données pour élaborer des réponses efficaces. Évoquant l'utilité de ces réunions des sous-groupes sur la violence sexiste, un acteur humanitaire au Soudan du Sud a déclaré : « Pour moi, ce qui est important après nos échanges d'informations, c'est de savoir quelles affaires doivent être suivies. »⁹⁵ Décrivant le partage d'informations entre les Casques bleus et les ONG dans le sous-groupe de la RCA, un responsable civil de la MINUSCA a confié à CIVIC : « Nous nous sommes beaucoup améliorés... nous insistons sur le fait que ce n'est pas seulement pour les chiffres,

mais pour une meilleure programmation. »⁹⁶
Comme cela sera expliqué dans l'encadré D, les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information (MARA) sur les VSLC de chaque mission favorisent eux aussi le

partage d'informations entre les différentes parties prenantes luttant contre les VSLC, même s'ils sont réservés aux Casques bleus et aux responsables des agences des Nations Unies.

ENCADRÉ D : L'AMÉLIORATION DU PARTAGE ET DE L'ANALYSE DES INFORMATIONS GRÂCE AUX MARA

Adoptée en 2010, la résolution 1960 du Conseil de sécurité de l'ONU exhorte le Secrétaire général à mettre en œuvre des MARA pour les VSLC.⁹⁷ Conformément à cette résolution, les conseillers pour la protection des femmes des trois Missions président les groupes de travail des MARA, au cours desquels ils collectent, vérifient et analysent les données provenant de diverses sources. Celles-ci serviront, entre autres, à alimenter le rapport annuel du Secrétaire général sur les VSLC et à orienter l'action du Conseil de Sécurité.

Au cours des deux dernières années, les conseillers principaux pour la protection des femmes (SWPA) travaillant au sein des Divisions des droits de l'Homme de la MONUSCO et de la MINUSCA ont fait évoluer le processus des MARA, qui jusque-là servaient principalement à répondre aux besoins en information des responsables des Nations Unies à New York. Ils en ont fait l'un des outils les plus précieux dont disposent les Missions pour partager et analyser les informations et tendances relatives aux VSLC. Ce succès est en partie dû à l'ouverture des réunions mensuelles des MARA à un plus grand nombre, de manière à ce que le personnel militaire, de police et les Casques bleus, ainsi que les agences des Nations Unies ayant des mandats en matière de protection et d'égalité des sexes (telles que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) puissent tous y prendre part.⁹⁸ La MINUSCA a également étendu aux bureaux de terrain la participation par visioconférence à ces réunions.⁹⁹ Un responsable de la MINUSCA a expliqué que, grâce à ces démarches, la participation aux MARA est passée de 4 à 40 intervenants.¹⁰⁰ Bien que les principaux objectifs et la composition des groupes de travail des MARA et des sous-groupes sur la violence fondée sur le genre soient différents, la présence du FNUAP à ces deux forums permet de faciliter leur coordination.

Cette plus large participation des différents types de personnel aux MARA résulte de la sensibilisation continue des SWPA. Elle s'explique également par les efforts fournis pour permettre, via ces réunions, le partage des informations utiles sur le nombre de cas de VSLC et sur leurs tendances, sans que les victimes ou les témoins ne voient leur confidentialité compromise.¹⁰¹ Par exemple, les parties prenantes en RDC ont rapporté que les SWPA et les spécialistes des droits de l'Homme ont réparti les incidents en catégories de VSLC, et ont mené des analyses sur les zones de violence et les criminels, plutôt que de se borner à présenter le nombre de cas recensés. Cette approche a donné lieu à des discussions sur les dynamiques de VSLC, et a permis aux entités participantes de réfléchir à la mise en place et à la coordination de réponses pour y faire face.¹⁰² Un responsable d'une agence des Nations Unies a indiqué à CIVIC : « Ce que font les MARA aujourd'hui est impressionnant. [...] Ils analysent vraiment les informations sur l'alerte précoce. [...] Dans l'Est, la MONUSCO est notre source d'informations pour lancer une réponse rapide. »¹⁰³ Dans le même esprit, un responsable de la MONUSCO a indiqué : « On sent que les MARA sont un outil très important pour faire passer des messages et pour mobiliser les dirigeants, que ce soit le commandant de la Force ou le DSRSG [Représentant spécial adjoint du Secrétaire général]. »¹⁰⁴



22 avril 2016. Deux adolescentes ayant trouvé refuge au camp de Ngam au Cameroun, après avoir fui les violences en République centrafricaine. Au camp, ONU-Femmes soutient la réinsertion économique et sociale des femmes vulnérables et des survivants de violences sexuelles et fondées sur le genre.

Malgré la capacité des sous-groupes sur la violence basée sur le genre et des MARA à faciliter les échanges d'informations, d'importants obstacles demeurent. L'un d'entre eux tient à la disparité des besoins et des exigences en matière d'informations, qui a conduit les acteurs à utiliser différents modèles et méthodes de collecte de données. De manière générale, les ONG se concentrent sur la catégorie plus générale que sont les VSBG. Elles collectent d'importants volumes de données sur les différentes catégories de VSBG (comme par exemple le refus d'accorder certaines ressources en raison du genre), alors que ces dernières ne constituent pas toujours une priorité pour les missions de maintien

de la paix. En revanche, les ONG peuvent ne pas collecter d'informations sur les auteurs, alors que ces données sont essentielles pour les Casques bleus qui tentent d'établir leur profil et de prévenir les exactions. En outre, lorsque des terminologies différentes sont employées pour collecter des données, il peut être difficile de les associer et d'en tirer une appréciation globale de la nature et de l'envergure des VSLC.¹⁰⁵ La recherche de modèles communs de collecte de données relatives aux VSLC est précisément destinée à pallier à ces difficultés. Les responsables du FNUAP soutiennent d'ailleurs le développement de modèles communs de collecte de données dans le cadre du système

de gestion de l'information sur la violence fondée sur le genre, mais ces outils ne sont pas toujours entièrement opérationnels et ne sont parfois utilisés que par une poignée d'organisations.

Le faible degré de confiance entre les différents acteurs, ainsi que le caractère hautement sensible des données sur les VSLC, peuvent également faire obstacle au partage d'informations. Des directives exhaustives ont vocation à aider les agences des Nations Unies et les Casques bleus à échanger des informations de manière sûre avec leurs homologues. L'idée est ici de garder les données d'identification secrètes, tout en fournissant des informations plus générales à partir desquelles des interventions contre la violence peuvent être planifiées.¹⁰⁶ Certaines de ces directives ont été codifiées en protocoles de partage d'informations (ISP) au niveau national.¹⁰⁷ Toutefois, malgré les directives en vigueur, un certain nombre d'humanitaires ont fait part à CIVIC de leur réticence à partager des informations sur les VSLC avec les Casques bleus, doutant que les données fournies soient correctement protégées.¹⁰⁸ Dans certains cas, cette réticence semble provenir de la méconnaissance des ISP et/ou de l'impossibilité de les mettre en œuvre.¹⁰⁹ Dans d'autres, le manque de confiance est dû au non-respect de ces directives par les Casques bleus. Plusieurs parties prenantes ont déclaré avoir vu des Casques bleus demander aux humanitaires des chiffres et des informations spécifiques sur les cas de VSLC, sans avoir établi de relation préalable ou d'antécédents de gestion sécurisée de ces informations.¹¹⁰ Dans certains contextes, des acteurs humanitaires ont par principe choisi de ne pas partager leurs informations avec les Casques bleus, parce que les Missions disposent d'une composante armée, ou parce qu'ils considèrent que les Missions sont parties prenantes au conflit.¹¹¹ Dans ces circonstances, les humanitaires peuvent choisir de ne partager leurs informations qu'avec les Divisions des droits de l'Homme des Missions, puisque ces dernières, comme les Missions, relèvent du HDCH.

Le renforcement des moyens du sous-groupe des violences basées sur le genre, ou d'un organe de coordination comme le UNOCHA, pourrait améliorer le partage d'informations sur les VSLC entre les Casques bleus et les acteurs humanitaires,

et aider à garantir la sécurité de ces échanges.¹¹² Ces moyens supplémentaires pourraient remplir différentes fonctions : améliorer la mise en œuvre des méthodes et modèles communs de collecte de l'information, dispenser une formation régulière au personnel des ONG et aux responsables du maintien de la paix sur les directives de partage d'informations et ISP existants, et soutenir d'autres formes d'engagement et de développement des relations étant les conditions préalables au partage d'informations sensibles.

En outre, puisque le succès des MARA repose en grande partie sur le solide leadership des SWPA, les dirigeants des Missions doivent veiller à ce que les progrès dans la mise en œuvre et l'amélioration des réunions MARA ne disparaissent pas avec la rotation des effectifs. Les responsables du maintien de la paix qui se sont entretenus avec CIVIC ont également déconseillé d'avoir recours aux MARA comme mécanisme d'alerte précoce. Bien qu'ils contribuent à éclairer les dirigeants dans leur prise de décision et à orienter les programmes des humanitaires, les MARA, qui n'ont lieu qu'une fois par mois, ne sauraient devenir le principal outil d'alerte précoce de VSLC des missions.¹¹³ En outre, le système des MARA prévoit des enquêtes et des vérifications plus approfondies des cas recensés, ce qui ne peut être effectué pour chaque alerte et pourrait retarder la transmission des rapports.¹¹⁴ Les Missions doivent s'assurer que leurs principaux mécanismes d'alerte précoce, en dehors des MARA, comprennent une analyse et des indicateurs des VSLC.

Le rôle des JOC et des bases de données dans l'organisation et l'analyse des données relatives aux VSLC

Les centres d'opérations conjoints (JOC) et leurs homologues de terrain jouent un rôle important, puisqu'ils synthétisent les rapports de chaque section en rapports situationnels quotidiens et hebdomadaires destinés à l'ensemble de la Mission. Non seulement ces rapports intégrés fournissent aux Missions une image opérationnelle commune, mais les données compilées par les JOC sont également

examinées lors des réunions hebdomadaires qui servent à coordonner les activités et les actions des différentes sections. Les JOC peuvent donc jouer un rôle central, en travaillant avec d'autres sections pour s'assurer que les rapports sur les VSLC sont vérifiés, inclus dans les rapports de synthèse situationnels, et examinés lors des discussions opérationnelles.

Cependant, les Missions s'appuient encore largement sur des rapports narratifs, ce qui peut compliquer le travail des JOC qui surveillent et analysent les VSLC. Les bases de données peuvent aider au suivi des incidents de VSLC, à dégager des tendances dans la fréquence de ces incidents, et à analyser les schémas de dommages causés par leurs différents auteurs. La principale base de données utilisée à cet effet est le Système géospatial d'appréciation de la situation (SAGE), qui est un système de surveillance des incidents, géré par les JOC, auquel les trois Missions ont recours.¹¹⁵ Les Casques bleus qui se sont entretenus avec CIVIC ont expliqué que SAGE pouvait contribuer aux analyses tenant compte des problématiques de genre, à condition que la Mission adhère pleinement à la base de données, qu'elle soit utilisée par un maximum de personnes et que les formulaires de saisie de données permettent d'indiquer le genre. Dans la MONUSCO, par exemple, lors du premier déploiement de SAGE, les conseillers pour la protection des civils, les spécialistes des droits de l'Homme et les conseillers pour la protection des femmes de la Mission ont été consultés sur les changements à apporter aux formulaires de saisie de données pour améliorer le système. Le genre est alors devenu un champ de saisie obligatoire. Désormais, il doit être précisé chaque fois qu'un incident est saisi dans la base de données. Avant cette modification, la plupart des incidents saisis dans SAGE ne mentionnaient ni le genre des auteurs ni celui des victimes. Aujourd'hui, le genre est spécifié dans la majorité des cas.¹¹⁶ Évoquant cette évolution, un responsable de la MONUSCO a déclaré : « Avec SAGE, nous essayons de collecter les données de manière proactive, plutôt que de nous contenter de ce que nous pouvons obtenir. Nos rapports sont donc plus sensibles au genre... ça devient une habitude. »¹¹⁷ L'augmentation du volume de données désagrégées par genre, et la capacité du personnel à analyser les schémas de violence dans SAGE, ont permis au personnel du

JOC d'inclure une analyse plus sensible au genre dans les briefings, et de partager des données concernant les schémas de violence.¹¹⁸ « Le briefing quotidien du JOC pour le Représentant spécial du Secrétaire général, vous verrez qu'il comporte désormais une approche genrée », a conclu un responsable civil de la MONUSCO.¹¹⁹

Toutefois, l'utilisation de SAGE a été moins institutionnalisée dans les autres Missions. Certains Casques bleus de la MINUSCA ont déclaré apprécier SAGE, en ce qu'il permettait une analyse de meilleure qualité et plus sensible au genre.¹²⁰ Cependant, lors des recherches de CIVIC, des responsables de la MINUSCA ont rapporté que l'utilisation de SAGE au sein de la Mission n'était pas encore assez répandue ou n'était pas uniforme dans le suivi et l'analyse des incidents.¹²¹ En outre, le personnel continuait à utiliser en parallèle d'autres processus et méthodes de suivi des VSLC, ce qui peut être contre-productif. Le personnel a expliqué cette pratique par le manque de confiance dans le contrôle de la qualité des données, et par l'absence d'accès généralisé à la base de données.¹²² La MINUSS est confrontée à un dilemme similaire : le JOC de la Mission a redoublé d'efforts pour faire accepter le système SAGE et pour former le personnel à son utilisation, mais ce dernier a peu adhéré à la plateforme et continue d'utiliser d'autres bases de données comme principal mécanisme de suivi des incidents.¹²³ Par exemple, la Division des droits de l'Homme de la MINUSS a joué un rôle plus important dans le suivi des victimes. Pour cela, elle a créé une nouvelle base de données, en complément de SAGE et de la base de données du HCDH, qui lui permet d'analyser plus facilement les menaces de VSLC et de ventiler par genre les menaces à la protection. Les personnels civil et militaire de la Mission, s'appuyant sur les données de ce nouveau système, ont fortement apprécié les efforts déployés par la Division des droits de l'Homme pour mieux analyser la violence envers les civils. Ils ont ainsi jugé que cette initiative contribuait à une meilleure compréhension des foyers de VSLC.¹²⁴ Toutefois, les incidents figurant dans des bases de données parallèles doivent également être saisis dans SAGE, par le JOC ou par les sections qui les enregistrent, afin d'éviter toute confusion et pour garantir que les décisions des Missions se fondent sur une image opérationnelle et une compréhension communes des menaces.

Les missions travaillant avec des bases de données parallèles doivent collaborer avec le Centre de gestion des crises de New York, afin de définir les modifications à apporter à SAGE pour améliorer les fonctionnalités utilisées par les différentes parties prenantes de la Mission, ou afin de permettre aux données d'être transférées d'une base de données à une autre. Les dirigeants de la Mission doivent veiller à ce que les opérations de maintien de la paix aient les informations nécessaires pour agir efficacement. Les Représentants spéciaux du Secrétaire général (RSSG) doivent s'assurer que les informations sur les VSLC et les autres menaces sont effectivement intégrées dans une base de données communes de suivi des incidents. Ils doivent aussi veiller à ce que tous les outils de suivi soient rapprochés par les points focaux de saisie des données et le JOC. Enfin, le personnel de mission doit reconnaître que bien que SAGE soit un outil essentiel, les données saisies ne pourront donner lieu à une analyse des violences (y compris des VSLC) tenant compte des problématiques de genre que si les Casques bleus l'utilisent à cette fin. Les JOC et les autres responsables de la Mission doivent mener cette analyse, et en rendre compte lors des réunions hebdomadaires. Et les dirigeants de la Mission doivent inciter leur personnel à en faire de même.

L'analyse désagrégée par genre des JMAC

Au sein des missions, les centres d'analyse conjointe (JMAC) sont les principales entités responsables des analyses qui informent les décideurs. Les recherches de CIVIC ont montré que les JMAC tentent de mieux intégrer la question du genre dans les analyses qu'ils présentent aux dirigeants de mission. Et le personnel a noté, de manière générale, des améliorations dans la fréquence à laquelle la question du genre est prise en compte dans leurs analyses.¹²⁵ Toutefois, ces progrès n'ont pas été uniformes dans toutes les Missions.¹²⁶ La MONUSCO s'est distinguée en réalisant le progrès le plus significatif.¹²⁷ Le personnel de la Mission a expliqué à CIVIC que le JMAC avait apporté plus de structure dans le processus d'analyse, notamment en demandant aux analystes de rassembler leurs questions avant d'aller à la rencontre de leurs contacts, pour qu'elles puissent être revues par

« L'analyse tenant compte des problématiques de genre se concentre généralement sur les femmes, au détriment des hommes et des pressions que subissent les jeunes hommes. [...] En les écartant, nous passons à côté de certaines pistes. »

— un responsable civil de la MINUSS

les chefs d'équipe veillant à ce que la question du genre y soit incluse. Les chefs d'équipe et les points focaux genre examinent également les analyses de conflit pour vérifier que le genre a bien été pris en compte.¹²⁸ Comme l'a observé un responsable civil de la MONUSCO : « Ils analysent vraiment les violences sexuelles de manière systématique ». ¹²⁹

Malgré ces progrès, il semble que les efforts des JMAC pour intégrer la question du genre dans l'analyse de mission aient pris du retard par rapport à d'autres sections, telles que les Affaires politiques et les Affaires civiles, dont le travail est plus programmé.¹³⁰ CIVIC a identifié plusieurs raisons interdépendantes expliquant la lenteur et l'inégalité de ces progrès. Comme mentionné, pour la majorité de leurs analyses, les JMAC s'appuient sur les informations fournies par les autres sections. Leur capacité à mener une analyse désagrégée par genre dépend donc de ces données. Un responsable de la MINUSCA a affirmé : « Je pense que si nous obtenions les bonnes informations auprès de nos sources, nous n'aurions pas de problème en termes d'analyse. »¹³¹ Puisque les sections des missions rapportent de plus en plus de données et d'informations désagrégées par genre sur les VSLC, les JMAC auront à l'avenir plus de facilité à fournir régulièrement une analyse tenant compte des problématiques de genre des dynamiques de conflit.



UN Photo/Herve Seuflo

11 octobre 2018. La MINUSCA soutient un projet agricole pour les jeunes à risques à Birao en République centrafricaine. Les programmes de lutte contre la violence des conflits s'adressent souvent aux anciens combattants, aux jeunes à risques et à d'autres membres de la communauté dans les foyers de violence du pays.

Lors des entretiens menés par CIVIC, des responsables de Mission ont justifié la faible prise en compte du genre dans les analyses des JMAC par le rôle premier de ces derniers, qui est d'analyser la capacité des groupes armés à causer des dommages, et non leur impact sur les civils dont l'analyse incombe à d'autres organes de la Mission.¹³² Il est vrai que, parfois, les spécialistes des droits de l'Homme, les conseillers pour la protection et les conseillers pour la protection des femmes sont mieux placés pour mener des analyses tenant compte des problématiques de genre sur les menaces à la protection. Toutefois, étant donné que les Missions ne sont pas toujours en mesure de conduire des enquêtes ad hoc en matière de droits de l'Homme, et que les dirigeants des Missions s'appuient principalement sur les analyses des JMAC pour prendre leurs décisions, il est essentiel que ces sections collaborent et que l'analyse tenant compte des problématiques de genre soit communiquée et incluse dans les livrables des JMAC. Les chefs des

JMAC doivent également veiller à ce que des signes d'alerte précoce spécifiques aux VSLC figurent parmi les indicateurs d'alerte précoce suivis par leur personnel. Par ailleurs, les JMAC doivent s'assurer que leurs études des groupes armés incluent une analyse sensible au genre, en évoquant par exemple les dimensions tenant compte des problématiques de genre en matière de recrutement. Comme l'a confié un responsable civil de la MINUSS, « Je pense que là où nous nous trompons parfois au Soudan du Sud, c'est que l'analyse tenant compte des problématiques de genre se concentre généralement sur les femmes, au détriment des hommes et des pressions que subissent les jeunes hommes. [...] En les écartant, nous passons à côté de certaines pistes. »¹³³ Les responsables de Mission ont également indiqué qu'une formation plus approfondie à l'attention de tous les analystes du JMAC, et plus seulement des points focaux genre des sections, pourrait améliorer l'analyse tenant compte des problématiques de genre.¹³⁴

VI. LA PLANNIFICATION INTÉGRÉE ET LA RÉPONSE AUX VSLC

« Veiller à ce que ces questions [de genre] soient prises en compte dans les activités de la Force est un véritable défi. »¹³⁵

« Entre l'engagement politique, les patrouilles préventives et l'encadrement de la police, il y a moyen de faire quelque chose [contre les VSLC]. »¹³⁶

Les missions de maintien de la paix protègent les civils à travers trois catégories d'activités : la protection par le dialogue et l'engagement (niveau 1) ; la protection physique (niveau 2) ; et la création d'un environnement de protection (niveau 3). Les missions peuvent réaliser (et réalisent concrètement) des tâches à la croisée de ces trois catégories, qui contribuent toutes à leur manière à la lutte contre les VSLC. Toutefois, certaines d'entre elles n'entrent dans aucune de ces catégories. D'autres peuvent être classées dans une catégorie particulière, mais tout en étant étroitement liées à des activités rentrant dans d'autres catégories.

A titre d'exemple, des missions qui entrent dans le cadre des activités de niveau 1 peuvent consister à engager le dialogue avec de potentiels auteurs de violences pour dissuader et prévenir les VSLC ; faire pression politiquement sur les gouvernements et les forces de sécurité nationales pour mieux protéger les civils contre les VSLC ; enquêter sur les VSLC et les documenter grâce aux MARA et aux rapports publics ; soutenir les émissions de radio et les événements visant à sensibiliser les populations aux droits des femmes et aux lois contre les VSLC ; engager le dialogue pour combattre les violences et les migrations intercommunales entraînant des VSLC.

Dans le cadre des activités de niveau 2, les missions peuvent par exemple consister à envoyer des patrouilles ou à mener des opérations militaires pour prévenir et lutter contre les cas présumés ou avérés de VSLC ; surveiller et répondre aux alertes de VSBG conjointement avec la police nationale (avec les officiers de l'UNPOL) ; prendre des

engagements politiques pour prévenir ou mettre un terme aux violences imminentes ou en cours ; plaider pour la libération d'hommes et de femmes retenus en esclavage sexuel.

Enfin, dans le cadre des activités de niveau 3 dans la lutte contre les VSLC, les missions peuvent notamment consister à soutenir la mise en œuvre de plans nationaux contre les VSLC ; plaider en faveur d'un engagement politique avec les institutions nationales sur des réformes législatives et s'assurer de la prise de cet engagement ; renforcer les capacités des acteurs nationaux à prévenir et lutter contre les VSLC grâce à des formations ; contribuer à mettre fin à l'impunité des crimes de VSLC en soutenant les poursuites judiciaires de leurs auteurs ; veiller à ce que les VSLC soient incluses dans les processus politiques et s'assurer que les victimes ont les moyens d'y participer.

Ces activités ne peuvent être efficacement mises en œuvre par une seule section ou composante de la Mission. Les Casques bleus civils, militaires et policiers contribuent collectivement à chacune d'entre elles. Par conséquent, les missions doivent mettre en place des mécanismes d'alerte précoce, de consultation et de planification, permettant de coordonner la prévention et la lutte contre les VSLC dans l'ensemble de la mission. Lorsque les mécanismes existants de coordination pour l'analyse et la planification des activités de protection sont solides, les missions de maintien de la paix peuvent les utiliser pour coordonner les actions relatives au VSLC. Malheureusement, de nombreuses missions disposent de capacités de planification stratégique très limitées, et sont donc davantage susceptibles de conserver un fonctionnement en vase clos, que de travailler ensemble contre les menaces à la protection, en ce compris les VSLC. En outre, les VSLC ne sont pas toujours considérées comme une priorité dans les discussions plus générales sur la protection. Dès lors, un mécanisme de coordination indépendant dédié aux VSBG et aux VSLC pourrait renforcer la mise en œuvre des activités spécifiquement prévues pour éradiquer les VSLC.

Les interlocuteurs de CIVIC ont souligné la nécessité d'un engagement supplémentaire des Casques bleus sur le plan politique et en ce qui concerne leur plaidoyer, afin que les conclusions des rapports sur les droits de l'Homme débouchent sur une meilleure protection et un recul des VSLC.

Surveiller les VSLC pour sensibiliser et combattre l'impunité

CIVIC s'est entretenue avec des parties prenantes au Soudan du Sud, en RDC et en RCA pour recueillir leurs opinions sur le travail des Casques bleus visant à surveiller les VSLC et à soutenir les initiatives de justice pour combattre l'impunité des crimes de violence sexuelle.¹³⁷ Comme précédemment expliqué, les missions de maintien de la paix surveillent les VSLC grâce aux MARA et aux autres enquêtes et rapports sur les droits de l'Homme. Les informations collectées peuvent être utilisées dans différentes activités de la mission, notamment la sensibilisation du public aux VSLC et aux droits des femmes, le plaidoyer mené auprès des pays hôtes pour influencer les efforts de prévention et de réponse aux VSLC, et le renforcement de la justice pour lutter contre l'impunité.

En interrogeant les représentants de la société civile, les civils et les acteurs humanitaires, CIVIC a noté un profond soutien au travail de surveillance et de signalement de la MINUSS, de la MONUSCO

et de la MINUSCA.¹³⁸ Un certain nombre de parties prenantes sud-soudanaises ont déclaré penser que le monitoring et les enquêtes de la MINUSS concernant les VSLC et d'autres violations ont contribué à une meilleure protection des civils, en dissuadant certains acteurs de commettre ces exactions.¹³⁹ « Ces gens qui commettent des atrocités, ils ont peur parce que ce qu'ils font peut être signalé », a expliqué un civil sud-soudanais.¹⁴⁰ Une représentante de la société civile congolaise a expliqué à CIVIC que lorsque des VSBG sont signalées à la police, la corruption est telle que ces cas ne peuvent être traités correctement, et l'identité des survivants n'est pas protégée. Elle a aussi souligné l'importance du travail de monitoring de la MONUSCO du fait de cette corruption, en déclarant que « Sans la MONUSCO, ce serait le chaos. »¹⁴¹

D'autres parties prenantes ont souligné l'importance de la publication des cas avérés de violations.¹⁴² Une représentante de la société civile sud-soudanaise a expliqué qu'en signalant publiquement les cas de VSLC, la MINUSS crée des opportunités de plaidoyer en attirant l'attention de la communauté internationale – opportunités dont ne bénéficient pas les signalements par les organisations nationales. « Ce sont eux [la MINUSS] qui disent au monde entier que des femmes ont été violées » a-t-elle expliqué.¹⁴³ Toutefois, les interlocuteurs de CIVIC ont souligné la nécessité d'un engagement supplémentaire des Casques bleus sur le plan politique et en ce qui concerne leur plaidoyer, afin que les conclusions des rapports sur les droits de l'Homme débouchent sur une meilleure protection et un recul des VSLC.¹⁴⁴

Pour une meilleure sensibilisation aux VSLC, les Casques bleus civils, militaires et policiers organisent conjointement des formations et des ateliers pour faire connaître les lois réprimant les VSLC. Dans certains cas, les Missions peuvent aussi partager les conclusions de leurs enquêtes avec des responsables de la justice militaire et des procureurs du pays hôte, pour contribuer aux poursuites judiciaires contre les auteurs, que ceux-ci soient membres de groupes armés non étatiques ou de l'armée nationale elle-même.

Les Casques bleus peuvent également soutenir les initiatives judiciaires et de poursuite pénale de

« Ils nous expliquent comment faire valoir nos droits »

— un représentant de la société civile congolaise

manière plus directe, en formant les procureurs, civils et militaires, ainsi que les juges, en fournissant un soutien logistique au procès, en réhabilitant les tribunaux et les prisons de manière indépendante ou en partenariat avec des agences de développement. Dans certains cas, les Missions créent ou soutiennent des systèmes de juridictions itinérantes, qui facilitent l'accès des civils à la justice en l'absence de structures plus permanentes. Par exemple, la MINUSS a aidé à mettre en place un système d'audiences foraines, pendant lesquelles les cas de VSBG sont traités en priorité. Ce système est l'une des seules possibilités pour les civils d'accéder à la justice officielle, notamment dans les régions reculées du Soudan du Sud. La Mission a également plaidé pour la mise en place, dans la capitale, d'un tribunal spécial pour juger les cas de VSBG et de criminalité juvénile, et s'est engagée dans une formation destinée aux personnels de justice sur les poursuites de VSLC et de VSBG.¹⁴⁵ De la même manière, la MONUSCO soutient la tenue d'audiences par les juridictions itinérantes et demande au personnel de faire en sorte que 20 % des affaires instruites impliquent un accusé ou un plaignant féminin. En outre, l'une des cellules d'appui aux poursuites judiciaires de la MONUSCO fournit un soutien technique, logistique et financier aux enquêtes et aux poursuites relatives aux crimes de VSLC, ainsi qu'à d'autres crimes internationaux perpétrés par les forces de sécurité nationale ou des groupes armés non étatiques. L'objectif est que 35 % des affaires qu'ils soutiennent portent sur les VSLC.¹⁴⁶ De 2016 à 2018, plus de 159 membres des forces de sécurité nationale ont été condamnés pour violences sexuelles, la plupart avec l'appui de la MONUSCO.¹⁴⁷ En RCA, pour encourager l'État à engager des poursuites contre les crimes de VSLC, la MINUSCA a fourni un appui à la Cour pénale spéciale et un soutien à la reprise des sessions criminelles de la cour d'appel.

Les parties prenantes interrogées par CIVIC ont exprimé un besoin impérieux d'institutions de justice formelles pour condamner les auteurs de VSLC, et ont manifesté leur soutien aux actions des Missions pour favoriser les procès. Pourtant, au Soudan du Sud, la constitution d'un tribunal hybride de l'Union Africaine, prévu dans le traité de paix, progresse lentement. Une fois établi, ce tribunal se concentrera exclusivement sur les crimes graves, laissant aux tribunaux nationaux la majorité des affaires à traiter. « Comment rendre compte de tous ces crimes maintenant ? Il y a énormément de viols, tous commis par des gens en uniforme, et ils sont [toujours] là » s'est exprimé un civil sud-soudanais.¹⁴⁸ Un fonctionnaire local du gouvernement sud-soudanais, intervenant dans une région ayant connu des niveaux élevés de violence sexuelle, a confié à CIVIC : « La MINUSS doit également renforcer le système judiciaire au Soudan du Sud. Dans les prisons locales et nationales, nous avons beaucoup d'individus impliqués dans des abus sexuels, mais les décisions de justice n'ont jamais prévalu, et les criminels n'ont jamais été condamnés. Nous pensons que travailler en étroite collaboration avec les sections judiciaires et pénitentiaires fera toute la différence. »¹⁴⁹ Si les personnes interrogées par CIVIC sont enthousiastes quant aux audiences des juridictions itinérantes, elles ont néanmoins souligné la nécessité d'une réforme plus large du système judiciaire, et l'importance de former les fonctionnaires de justice, de sorte que les tribunaux ne créent pas, par inadvertance, des risques additionnels pour les femmes, ni ne renforcent des pratiques sociétales néfastes. Comme l'a indiqué un représentant de la société civile sud-soudanaise, « Ils doivent se poser la question : dans quelle mesure ces tribunaux prennent en compte la question du genre ? »¹⁵⁰

Enfin, les parties prenantes ont exprimé leur soutien au travail des Missions visant à sensibiliser les populations aux droits et aux lois qui protègent les femmes et les hommes des VSLC.¹⁵¹ « Si la MINUSCA a un rôle à jouer [concernant les VSLC], c'est de changer les mentalités par la prise de conscience » a expliqué un représentant de la société civile en RCA.¹⁵² « Ils nous expliquent comment faire valoir nos droits » a déclaré un représentant de la société civile congolaise, après avoir décrit comment la MONUSCO avait



UNMISS/Amanda Volsard

8 mai 2017. Des Casques bleus mongoliennes reçoivent la Médaille des Nations Unies pour leur engagement et leurs mérites envers l'ONU lors d'une cérémonie à Bentiu. Au cours de la cérémonie, David Shearer, le Représentant spécial du Secrétaire général de la MINUSS, a tenu à féliciter les 41 femmes de l'équipe mongole de Casques bleus pour leur remarquable contribution à l'amélioration de la communication et de l'engagement avec la communauté locale de Bentiu.

traduit en swahili les lois concernées, pour ensuite les communiquer aux acteurs nationaux.¹⁵³ Au Soudan du Sud, le responsable d'une organisation intergouvernementale a expliqué comment, avec le temps, les VSBG sont passées d'un sujet tabou à un sujet plus ouvertement discuté ; un changement dû en partie au travail de sensibilisation de la MINUSS. Ce responsable a également précisé que « plus les femmes et les jeunes filles en auront conscience, mieux ce sera, et la MINUSS a les outils pour cela. [...] La situation progresse lentement dans la bonne direction. [...] L'indicateur de progrès le plus

frappant est que l'on en parle régulièrement ». Les représentants de la société civile ont également appelé les missions de maintien de la paix à intensifier leurs activités de sensibilisation aux VSLC, et à veiller à ce que ces dernières incluent aussi bien les hommes que les femmes.¹⁵⁴ Comme l'a expliqué un représentant de la société civile centrafricaine, « Certains hommes ne veulent pas admettre que les femmes et les hommes sont égaux, et cela reste un obstacle pour nous. Grâce à la sensibilisation, la MINUSCA peut aider à changer la mentalité de ces hommes qui rabaissent les femmes... »¹⁵⁵

Fournir une protection physique contre les VSLC

En effectuant des patrouilles de courte et de longue durée, et en organisant des déploiements ou des opérations temporaires dans des zones à risque, les composantes militaires et policières des missions de maintien de la paix jouent un rôle crucial dans la protection physique des civils contre les VSLC. Ces actions sont les plus visibles des Casques bleus pour la protection des civils contre les VSLC. Ce sont aussi celles que les parties prenantes locales associent le plus au mandat de protection des Missions. Toutefois, la capacité des Missions à répondre physiquement aux alertes de VSLC reste sensiblement limitée. En effet, compte tenu de l'étendue des territoires concernés, la MINUSS, la MONUSCO et la MINUSCA disposent de très peu de troupes et d'officiers de police à déployer en réponse aux violences sexuelles. Ainsi, les parties prenantes qui se sont entretenues avec CIVIC ont désigné les capacités limitées des Missions comme l'un des principaux obstacles à la fourniture d'une réponse physique aux VSLC.¹⁵⁶ Reconnaisant ces contraintes, CIVIC a évalué la capacité des Missions à prendre en compte et à donner la priorité de manière adéquate aux VSLC dans la planification de leurs actions de protection physique des civils, et ce en dépit de leurs ressources limitées.

Des responsables au sein des trois Missions de maintien de la paix ont pu partager avec CIVIC des exemples d'opérations et de déploiements temporaires en réponse à des menaces de VSLC. En RDC, les Casques bleus et les représentants de la société civile ont donné de nombreux exemples de déploiements temporaires de la MONUSCO (également appelés déploiements d'unités de combat) en réponse à des craintes de VSLC.¹⁵⁷ La MINUSCA a, en revanche, lancé moins d'opérations et de déploiements pour combattre les VSLC ou d'autres problèmes liés au genre. Les responsables de la Mission n'ont pu rapporter que le lancement d'une seule intervention contre les VSLC, à Nana-Grébizi¹⁵⁸. Ils ont néanmoins expliqué que, même si cela n'est qu'indirectement lié aux VSLC, la Mission s'est efforcée de concentrer sa présence dans des régions où se trouvent des camps de déplacés internes, en raison de la vulnérabilité des femmes et des enfants qui y vivent. Les responsables de la MINUSCA ont également indiqué que les transhumances des éleveurs de bétail sont souvent

accompagnées de violences sexuelles, de sorte qu'ils ont commencé à mener des opérations de lutte contre ce phénomène dans le cadre plus général des plans de protection de la Force.¹⁵⁹ Par ailleurs, à l'approche de l'élection présidentielle, la MINUSCA a mis sur pied des stratégies de protection des groupes d'électeurs potentiellement menacés par les violences sexuelles.¹⁶⁰

CIVIC a constaté que les Missions se sont également efforcées de faire le lien entre les patrouilles de courte durée et les VSLC. Sous la direction d'un nouveau commandant de la Force, la MINUSS a semblé mettre particulièrement l'accent sur la nécessité d'associer les patrouilles de courte durée aux foyers de VSLC. Des responsables de la MINUSS ont rapporté à CIVIC que la Division des droits de l'Homme travaille avec des ONG pour cartographier les foyers de VSLC, et a identifié des points focaux genre au sein des sections pour recueillir les alertes. Ces points focaux travaillent en étroite collaboration avec la Force, pour partager des informations sur les foyers de VSLC et y effectuer des patrouilles. Pour montrer à quel point cette dynamique a amélioré le travail des patrouilles, les parties prenantes ont présenté à CIVIC l'exemple de Bentiu, une ville où plus d'une centaine de femmes ont été victimes de violences sexuelles en l'espace de quelques semaines en novembre 2018. Malgré des signes avant-coureurs de violences sexuelles, la Force n'a pas pris en compte la menace, réorienté ses patrouilles, ou mis en place des mesures pour prévenir ces violences au cours des premières semaines. A la suite de cet événement, et grâce aux efforts renouvelés de la Division des droits de l'Homme et des troupes de la MINUSS à Bentiu, les patrouilles sont devenues plus réactives aux VSLC.¹⁶¹ Une ONG contribuant à l'identification des foyers a indiqué à CIVIC : « À Bentiu, ils travaillent en étroite collaboration avec nous, et dès que nous identifions des personnes en danger, ils répondent à notre appel. »¹⁶² Par ailleurs, la MINUSS effectue régulièrement des patrouilles pour protéger les civils lorsqu'ils collectent du bois de chauffe autour des sites de protection des civils, où les déplacés internes sont protégés dans des bases de l'ONU. Ces patrouilles, régulières et planifiées, ont pour but de créer un espace sûr pour les femmes collectant du bois de chauffe et de l'eau en dehors des sites de PDC. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une pratique constante ou institutionnalisée

au sein de la MINUSCA, deux responsables de la Mission ont tout de même décrit deux cas dans lesquels des patrouilles ont été organisées pour accompagner les femmes ramassant du bois, collectant de l'eau ou se rendant au marché.¹⁶³

En ce qui concerne l'impact des patrouilles, de nombreux civils exposés à la violence ont confié à CIVIC que ces dernières améliorent réellement la sécurité, notamment en réduisant les risques de VSLC dans les régions où elles sont déployées.¹⁶⁴ Néanmoins, même quand les patrouilles sont envoyées au bon endroit, la piètre qualité de certaines d'entre elles, et la réticence de certaines composantes en uniforme à prendre des risques, peuvent réduire leur capacité à prévenir les VSLC.¹⁶⁵ Si les infrastructures routières et les conditions météorologiques limitent parfois le déplacement des patrouilles, bon nombre d'entre elles, refusant de se déplacer à pied, se cantonnent aux zones accessibles aux véhicules de l'ONU. Les civils ont également observé que les patrouilles ont généralement lieu de jour et dans des zones urbaines ou périurbaines, et qu'elles ne se rendent jamais sur les routes secondaires ni dans les quartiers résidentiels. En définitive, les troupes patrouillent dans des zones et sur des créneaux horaires où les crimes tels que les VSLC sont le moins susceptibles de se produire.¹⁶⁶ Comme l'a expliqué un représentant de la société civile sud-soudanaise : « L'autre faiblesse, ce sont les patrouilles. On dirait qu'elles se concentrent en ville. Les gens veulent qu'elles se rendent dans les foyers de violence. »¹⁶⁷ De la même manière, un représentant humanitaire au Soudan du Sud a déclaré : « C'est quand la situation s'apaise qu'ils sortent patrouiller. Ça n'a pas de sens. Ce que nous attendons d'eux, c'est qu'ils patrouillent, qu'ils protègent les femmes justement quand la situation s'aggrave. »¹⁶⁸

Mais de manière générale, de nombreuses parties prenantes estiment que les Missions prennent davantage en compte les VSLC dans leurs activités de protection physique, comme expliqué par un responsable civil de la MINUSS : « J'ai constaté un changement positif dans la sensibilité des activités de PDC aux violences sexuelles. Nous y faisons plus attention. »¹⁶⁹ Au sujet de la réponse physique de la Mission aux VSLC, un responsable militaire de la MONUSCO a exprimé une opinion similaire : « Je crois que la Force s'est améliorée en

De nombreuses parties prenantes estiment que les Missions prennent davantage en compte les VSLC dans leurs activités de protection physique.

ce qui concerne les indicateurs d'alerte précoce et la réponse aux incidents. [...] Ils s'améliorent et tentent réellement de tenir compte de la PDC et de la condition féminine. »¹⁷⁰ Il convient tout de même de préciser que ces efforts pour améliorer la prévention et la lutte contre les VSLC ne sont pas suffisamment systématiques et semblent varier au rythme des changements de personnel. Typiquement, on constate une amélioration timide de la situation, ponctuée de retours en arrière dès que les chefs de file de la protection des civils quittent les Missions.

Le personnel des missions explique ces lacunes pour lutter contre les menaces de VSLC de la même manière qu'ils expliquent pourquoi beaucoup de troupes n'incluent pas les incidents relatifs aux VSLC ou les données désagrégées par genre dans leurs rapports : la plupart des responsables militaires n'ont qu'une formation et une exposition limitée aux VSLC. Le personnel a notamment souligné qu'un soutien fort à la lutte contre les VSLC était nécessaire, non seulement de la part des commandants de haut rang dans les quartiers généraux des Missions, mais aussi des commandants de secteur et de bataillon sur le terrain, là où elle fait trop souvent défaut. Comme l'a résumé un responsable civil de la MINUSCA, « Chez les militaires, ce n'est pas homogène, et la dimension genrée des opérations, ce n'est pas une évidence pour la Force. [...] Ce n'est pas automatique pour l'armée. »¹⁷¹ Enfin, les responsables de Mission ont indiqué que lorsque les spécialistes des questions de genre collaborent avec les troupes, et que l'armée et les responsables civils travaillent ensemble à la planification, les questions de genre et de VSLC sont mieux prises en compte dans les opérations.

ENCADRÉ E : LES SPÉCIALISTES DES VSLC ET DES QUESTIONS DE GENRE DANS LES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

Idéalement, l'intégralité du personnel déployé dans le cadre d'une mission de maintien de la paix devrait être capable d'analyser les menaces à la protection en tenant compte des problématiques de genre, et de comprendre comment intégrer les VSLC et les autres enjeux liés au genre de manière générale dans leurs analyses du conflit. Mais la prise en compte systématique du genre n'est toujours pas une réalité, et ce pour plusieurs raisons, qui seront abordées plus en détail ultérieurement (notamment la formation limitée dont dispose la plupart du personnel des Nations Unies en matière de genre, et les maigres efforts visant à intégrer les compétences liées au genre et la sensibilisation à cette question dans les processus de recrutement et d'évaluation du personnel). Tant que les missions de maintien de la paix ne feront pas du genre une priorité dans leur politique de recrutement, les spécialistes des VSLC et des questions de genre resteront indispensables.¹⁷² On trouve, parmi ces spécialistes, les conseillers pour les questions de genre de la Force, les points focaux genre de la Force, les conseillers et conseillers principaux pour la protection des femmes, les spécialistes des questions de genre et les conseillers pour les questions d'égalité des sexes au sein des sections civiles opérationnelles des missions de maintien de la paix. Chaque catégorie de spécialistes des VSLC et des questions de genre joue un rôle spécifique au sein des missions, même si leurs responsabilités sont étroitement liées. Dès lors, la coordination et la collaboration entre ces spécialistes sont capitales.

Les conseillers et conseillers principaux pour la protection des femmes

Les conseillers et conseillers principaux pour la protection des femmes sont des civils experts en VSLC travaillant au sein des Divisions des droits de l'Homme des missions. Ils surveillent les VSLC grâce aux MARA et organisent des réunions de partage d'informations sur ces violences. Ces réunions rassemblent des membres du personnel des missions et des acteurs des agences de protection des Nations Unies. Les analyses réalisées par les conseillers principaux pour la protection des femmes et les groupes de travail des MARA qu'ils président est l'une des meilleures sources dont disposent les missions, puisque ce sont ces analyses qui permettent de lutter efficacement contre les VSLC.

Les Groupes des questions de genre

Si les conseillers et conseillers principaux pour la protection des femmes se concentrent sur les VSLC et la surveillance des menaces externes, les Groupes des questions de genre et les spécialistes qui les composent sont quant à eux mandatés pour fournir un soutien technique et opérationnel sur l'égalité des sexes. Ils contribuent également à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Les Groupes des questions de genre surveillent les progrès réalisés sur ces problématiques. Ils s'intéressent donc plus largement aux VSBG et surveillent la prise en compte des questions de genre en interne.

Les points focaux genre civils

Malgré leur précieuse expertise, les conseillers pour la protection des femmes et les conseillers pour les questions de genre sont peu nombreux et disposent de moyens limités. Pour contribuer à la prise en compte systématique du genre malgré les contraintes budgétaires et de personnel, les missions de maintien de la paix ont instauré un système prévoyant qu'un au moins un membre du personnel de chaque section civile opérationnelle doit être désigné point focal genre, en plus de ses fonctions habituelles. CIVIC a constaté qu'à quelques exceptions près, les points focaux genre travaillent au sein des sections civiles opérationnelles aux quartiers généraux de la MINUSS, de la MONUSCO et de la MINUSCA.¹⁷³ Dans ces Missions, ils contribuent activement à la sensibilisation au genre des opérations,

en veillant à ce que le genre soit pris en compte dans les plans de travail de la section, en surveillant et en publiant des rapports sur des indicateurs tenant compte des problématiques de genre, en réalisant des analyses désagrégées par genre pour les chefs de section, et en partageant des informations sur le genre avec les autres sections.¹⁷⁴ Parfois, les Missions désignent des points focaux pour la protection ou des points focaux pour la protection des femmes sur le terrain. Cette pratique reste toutefois moins répandue. Généralement rattachés à la Division des droits de l'Homme, ces points focaux peuvent traiter plus en profondeur les VSLC et les menaces contre les civils fondées sur le genre, par rapport aux autres sections ou Casques bleus.¹⁷⁵

La formation que dispense le Groupe des questions de genre aux points focaux genre est plus approfondie que celle des autres Casques bleus. La majorité des points focaux interrogés par CIVIC estiment que cette formation est suffisante pour assurer leurs fonctions.¹⁷⁶ Un certain nombre d'entre eux a toutefois indiqué que ces formations sont trop générales et qu'elles ne leur fournissent aucune orientation propre à leur domaine d'activité.¹⁷⁷ « Ils pourraient donner des orientations plus spécifiques à chaque division. [...] Elles sont parfois difficiles à appliquer » a expliqué un point focal genre de la MINUSCA.¹⁷⁸ Pour résoudre ce problème, les Missions pourraient envisager d'assigner temporairement des conseillers sur les questions de genre au sein des différentes sections opérationnelles. Si les Groupes des questions de genre n'ont pas les moyens ou les compétences pour fournir un tel soutien, les Missions peuvent assurer un mentorat ou une formation à distance supplémentaires, fournis par le personnel des sièges des Nations Unies à New York et à Genève. Concrètement, il s'agit de la formation de plateformes numériques permettant aux points focaux genre des différentes Missions de s'entretenir et d'apprendre de leurs expériences respectives. Elles peuvent encore s'en remettre aux efforts des Nations Unies pour regrouper les enseignements tirés de la prise en compte systématique du genre dans différents domaines de maintien de la paix, comme la récente consultation du DPO des Nations Unies sur la sensibilité au genre dans la réforme du secteur de la sécurité (SSR) et le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR).¹⁷⁹

Le personnel de mission a partagé d'autres stratégies destinées à assurer l'efficacité des points focaux genre. Par exemple, les Missions font travailler les points focaux en binôme, ou désignent des points focaux suppléants, pour éviter toute lacune de personnel ou toute perte de connaissances à la suite des rotations d'effectifs.¹⁸⁰ Selon le personnel, les points focaux genre sont également plus efficaces lorsqu'ils occupent des postes plus élevés au sein de leur section.¹⁸¹ « Le problème vient en partie du fait que les points focaux genre ne sont pas assez hauts dans la hiérarchie pour se battre avec ceux qui ne sont pas compétents dans ce domaine » a fait observer un responsable civil de la MONUSCO.¹⁸² Pour y remédier, les dirigeants des missions peuvent rédiger des orientations et des directives demandant aux chefs de section de placer les points focaux genre à des postes plus élevés.

Les conseillers pour les questions de genre de la force et les points focaux

La MINUSS, la MONUSCO et la MINUSCA disposent toutes les trois d'un ou de deux membres du personnel militaire, assurant à temps plein la fonction de conseiller pour les questions de genre de la Force au sein de leurs quartiers généraux. Ces conseillers sont investis d'un vaste mandat sur le genre, qui englobe l'exploitation et les atteintes sexuelles, la parité entre les sexes, ainsi que la protection des civils contre les VSBG. Leur contribution est inestimable, puisqu'ils assurent le lien entre les personnels civils et militaires, et convertissent les analyses et recommandations des sections civiles en actions militaires. Comme l'a observé un responsable de la MINUSS, les conseillers pour les questions de genre de la Force peuvent être particulièrement efficaces pour mobiliser une réponse physique aux foyers de VSLC, car ce sont « d'autres personnes en uniforme qui parlent, au lieu de civils qui parlent ».¹⁸³ Évoquant la conseillère pour les questions de genre de la Force, un responsable civil de la MONUSCO

a indiqué qu'« elle essaie d'adapter et d'institutionnaliser tous ces outils pour qu'ils soient exploitables par la Force et plus durables ».¹⁸⁴

Cependant, compte tenu de l'envergure de leur mandat, les conseillers pour les questions de genre de la Force ne peuvent consacrer la même attention à toutes les activités qui leurs incombent. Ainsi, d'une mission à l'autre, ils endossent des fonctions très différentes selon leurs compétences et selon les préférences de leurs commandants. Compte tenu de l'ampleur de leur mandat et du manque d'homogénéité dans les rôles des conseillers pour les questions de genre de la Force, les VSLC passent parfois au second plan. Comme l'a observé un responsable militaire de la MONUSCO, ils « couvrent trop de choses, ils interviennent sur la parité entre les sexes et parfois même sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, et se concentrent moins sur la protection des civils et la mise en œuvre de leur mandat sur les femmes, la paix et la sécurité ».¹⁸⁵ En l'occurrence, lors des recherches de CIVIC, le conseiller pour les questions de genre de la Force de la MINUSCA se concentrait principalement sur la formation relative à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, ainsi qu'à leur suivi, et ne participait pas régulièrement aux réunions de planification opérationnelle de la Force.¹⁸⁶ En revanche, plusieurs Casques bleus ont indiqué à CIVIC que le conseiller pour les questions de genre de la Force de la MONUSCO a été rattaché à la cellule de planification de la Force et, avec le soutien de ses supérieurs, a pu orienter la plupart des briefings et des opérations de la Force.¹⁸⁷ Aucune de ces approches n'est préférable à l'autre, mais pour garantir une lutte efficace des missions contre les VSLC, il est indispensable que le conseiller pour les questions de genre de la Force participe à la planification.

CIVIC a identifié d'autres facteurs pouvant compromettre l'efficacité des conseillers pour les questions de genre de la Force. Par exemple, ces conseillers sont souvent déployés au sein des missions pour des périodes de six à neuf mois seulement, puis la passation avec leurs prédécesseurs est courte ou inexistante. Ces deux facteurs limitent leur impact sur les opérations.¹⁸⁸ À ce propos, un responsable civil de la MONUSCO a précisé que « nous avons demandé plusieurs fois que les périodes de déploiement des conseillers pour les questions de genre de la Force soient prolongées, parce que six mois c'est trop court. [...] D'autres postes sont détachés plus longtemps, pourquoi pas celui-là ? ».¹⁸⁹

Pour aider à prendre systématiquement en compte les questions du genre, chaque section militaire de la Mission dispose désormais d'un système de points focaux genre de la Force, tout comme les sections civiles. La mise en place de ce système n'a nécessité ni la création de nouveaux postes, ni l'allocation de ressources supplémentaires. Au moment des recherches de CIVIC, la MONUSCO et la MINUSS disposaient de quelques points focaux genre travaillant dans la capitale ou dans les quartiers généraux militaires de la Mission, mais jamais sur le terrain.¹⁹⁰ Récemment, la MINUSCA a formé un grand nombre de points focaux genre militaires et les a déployés dans les secteurs et les bataillons.¹⁹¹ Bien que les Casques bleus aient souligné l'importance de disposer de points focaux genre sur le terrain, il est difficile de savoir si les conseillers pour les questions de genre de la Force (dont les ressources sont déjà limitées) seront en mesure d'engager et de conseiller des points focaux sur le terrain. En outre, les Casques bleus ont confié à CIVIC que les points focaux militaires étaient débordés et pouvaient consacrer l'attention nécessaire aux activités relatives au genre.¹⁹² Sans un engagement régulier, les points focaux ne peuvent avoir qu'un impact limité. « Ils s'en occupent [du genre] peut-être 5% du temps parce qu'ils ont d'autres activités à côté. [...] Si on veut que le travail soit fait, il faut le leur assigner à temps plein. »¹⁹³ Les Casques bleus s'accordent à dire que les composantes militaires des Missions gagneraient grandement à intégrer des conseillers pour les questions de genre de la Force ou des conseillers adjoints à temps plein au niveau des secteurs. Si certains postes des quartiers généraux ou de secteurs étaient remplacés par des postes de conseillers et de conseillers adjoints pour les questions de genre de la Force, ces postes supplémentaires n'impliqueraient aucun dépassement des effectifs ni du budget des Missions.

Bien que les VSLC semblent être prises en compte de manière croissante lors des opérations, les chefs civils, militaires et policiers de la MINUSS, de la MONUSCO et de la MINUSCA doivent veiller à ce que le genre soit plus systématiquement intégré dans la planification de leurs activités de protection physique. Les chefs militaires des quartiers généraux et de terrain doivent vérifier les objectifs des patrouilles, notamment en cas de risque de VSLC. Les Missions doivent en outre améliorer le suivi des patrouilles pour s'assurer qu'elles sont réactives aux foyers de VSLC et qu'elles sont effectuées de manière plus efficace. Enfin, les spécialistes des questions de genre et des VSLC, dont les fonctions sont essentielles, doivent participer aux discussions relatives à la planification.

Renforcer la capacité des acteurs nationaux à prévenir et lutter contre les VSLC

Les missions de maintien de la paix sont des déploiements temporaires, dont le but est de protéger les civils et de promouvoir la stabilité dans des pays faisant face à des conflits violents ou s'en remettant. Pour éviter de devenir des structures permanentes dans ces pays, les missions de maintien de la paix doivent souvent élaborer des stratégies de sortie et veiller à ce que leurs activités aient un impact durable. Préparer la sortie d'une mission implique généralement, entre autres activités de gouvernance, de renforcer la capacité des acteurs nationaux de sécurité à protéger les civils contre les VSLC de manière indépendante. À ce titre, la MINUSS, la MONUSCO et la MINUSCA soutiennent le développement de plans d'action nationaux contre les VSLC, aident les législateurs nationaux à modifier les lois sur les VSLC et sur les droits des femmes afin qu'elles soient conformes aux normes internationales, et exercent une pression politique pour réformer l'Etat de droit et les secteurs de la sécurité.

De plus, les agents de l'UNPOL travaillent souvent directement avec les policiers nationaux, pour les former et améliorer leur capacité à traiter les cas de VSBG, et ce avec le concours des spécialistes des droits de l'Homme et des conseillers pour la protection des femmes. Par exemple, en coopération avec l'Équipe d'experts des Nations Unies sur l'Etat de droit et les questions touchant les violences sexuelles commises en période de

...les spécialistes des questions de genre et des VSLC, dont les fonctions sont essentielles, doivent participer aux discussions relatives à la planification.

conflit, la MINUSCA a soutenu la formation et le développement de l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR). Cette unité rassemble des policiers et des gendarmes nationaux, ainsi que du personnel des Ministères de la justice, de la santé et des affaires sociales. De la même manière, la composante policière de la MINUSS contribue au renforcement des capacités d'une Unité spéciale de protection de la Police nationale sud-soudanaise luttant contre les VSBG et la délinquance juvénile. En RDC, l'UNPOL et les spécialistes des droits de l'Homme de la MONUSCO ont soutenu la création de numéros verts et de centres d'appels disponibles 24h/24 et 7j/7, pour que les civils puissent signaler à la police nationale les VSBG, dont les VSLC font partie.¹⁹⁴

Plusieurs parties prenantes interrogées par CIVIC ont souligné l'importance de la contribution des Casques bleus au renforcement des moyens des acteurs nationaux pour combattre les VSLC. Elles ont également souligné que le soutien technique devait s'accompagner d'un engagement politique et de pressions sur le gouvernement hôte et les forces de sécurité nationales en vue d'une réforme. Au Soudan du Sud et en RDC, le renforcement des capacités des acteurs nationaux est particulièrement important, en raison, entre autres, de la faible présence des Casques bleus dans les villes. Sur le reste du territoire de ces deux pays, les victimes de VSLC doivent souvent compter sur les policiers nationaux pour faire face aux exactions, alors que ces derniers sont mal équipés pour gérer ces situations.

Dans la mesure où elles disposent du mandat politique et de l'expertise technique de leur personnel, les missions de maintien de la paix sont tout-à-fait capables de renforcer la capacité des pays hôtes à assumer leur responsabilité première

de protection des civils contre les VSLC. En RCA, par exemple, l'accord de paix signé en février 2019 entre le gouvernement et 14 groupes armés appelle à mettre fin à toutes les formes de violences sexuelles et fondées sur le genre. Les actions de la MINUSCA relatives à la promotion et au suivi de la mise en œuvre de l'accord consistent notamment à apporter un soutien aux comités locaux dans l'ensemble du pays afin de signaler toutes exactions. De même, la Mission fournit un effort concerté pour veiller à ce que les femmes participent à ces comités et que ces derniers identifient les VSLC.¹⁹⁵

Certaines parties prenantes ont partagé leurs impressions sur l'impact positif des Casques bleus sur la capacité des pays hôtes à lutter contre les VSLC, notamment en encourageant les politiques à adopter des lois contre les VSLC et en contribuant à la rédaction, à la révision et l'application de ces lois. Toutefois, un certain nombre d'interlocuteurs ont souligné que l'impact sur les performances globales des forces de sécurité avait été limité par la fragilité de la gouvernance, la faible présence de femmes dans les secteurs de la sécurité nationale, l'irréductible corruption et l'ampleur des réformes nécessaires



11 décembre 2018. Une audience foraine soutenue par la MINUSS ouvre ses portes à Bentiu le 11 décembre 2018 pour juger les crimes ayant eu lieu à l'intérieur et à l'extérieur du site de protection des civils (PDC) de la Mission.

pour remédier à ces problèmes systémiques. Par exemple, les responsables de l'UNPOL peuvent former les policiers nationaux affectés aux unités spécialisées dans la lutte contre les VSLC, mais les missions ne sont pas toujours capables de lutter contre la corruption qui parasite la gestion des affaires de VSLC. En outre, elles peuvent n'avoir qu'un contrôle limité sur la gestion et le déploiement

de ces unités. Les efforts tendant au renforcement des moyens que fournissent les missions de maintien de la paix doivent être associés à d'autres actions internationales en vue d'une coordination globale (notamment via un engagement politique et des pressions exercées par les États membres), pour soutenir la formation, l'État de droit et les réformes du secteur de la sécurité contribuant au recul des VSLC.

ENCADRÉ F : L'ENGAGEMENT MULTIDIMENSIONNEL DE LA MINUSS AVEC LES ACTEURS DE SÉCURITÉ DU GOUVERNEMENT ET DE L'OPPOSITION EN MATIÈRE DE VSLC

Au Soudan du Sud, la MINUSS s'est engagée à différents niveaux avec les acteurs du gouvernement et de l'opposition, pour soutenir les réformes visant à améliorer leur capacité à lutter contre les VSLC. En ce qui concerne le pays hôte, la MINUSS et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit avaient initialement encouragé le gouvernement à adopter un Communiqué conjoint sur la lutte contre les VSLC, ainsi qu'à élaborer un plan d'action à l'échelle nationale pour mettre en œuvre le système prévu. Des plans ont finalement été adoptés pour l'armée et la police nationale.¹⁹⁶

Aujourd'hui, la MINUSS et le Bureau du représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit fournissent un soutien technique et politique pour la mise en œuvre de ces plans, notamment en ce qui concerne la condamnation de ceux qui commettent des VSLC. Par exemple, la Section des services consultatifs concernant l'État de droit a soutenu l'armée nationale dans le développement de « Cinq messages clés pour prévenir les viols et les autres formes de violence sexuelle », imprimés en arabe et en anglais sur des cartes de poche distribuées aux acteurs de la sécurité nationale.¹⁹⁷ La MINUSS s'est également engagée avec les forces de sécurité du gouvernement et de l'opposition pour s'assurer qu'elles empêchent leurs troupes de commettre des VSLC. En février 2019, la MINUSS a réussi à obtenir un ordre de commandement du principal chef de l'opposition, Riek Machar, interdisant les VSLC. La Mission a également pu mener des enquêtes internes sur le comportement de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (SPLA-IO) en Équatoria-Occidentale.¹⁹⁸ En février 2020, à la suite de ces enquêtes, plus de 100 femmes et jeunes filles kidnappées et retenues en esclavage sexuel ont pu être libérées.¹⁹⁹ Par ailleurs, en 2019, Thomas Cirillo, le chef du groupe d'opposition du Front de salut national (NAS, National Salvation Front en anglais) a publié des déclarations et des directives condamnant les violences sexuelles commises à la suite de l'engagement de la MINUSS.²⁰⁰ Au niveau local, la MINUSS plaide régulièrement pour la libération de civils, hommes et femmes, kidnappés par les forces du gouvernement et de l'opposition.²⁰¹

En outre, la MINUSS soutient les dialogues entre civils et militaires au cours desquels son personnel forme les forces de sécurité du gouvernement et de l'opposition au droit international, et rassemble ces acteurs et les membres de la communauté pour évoquer l'impact de leurs opérations sur les civils (notamment la manière dont les violations telles que les VSLC affectent la communauté). CIVIC a évalué l'impact de ces activités à Yei, une ville d'Équatoria-Central où les violences sexuelles perpétrées par des soldats en uniformes demeurent l'une des principales menaces à la sécurité des civils. D'après les parties prenantes, ces dialogues civilo-militaires contribuent à l'amélioration du comportement des forces de sécurité.²⁰²

Comme évoqué dans l'encadré F, les responsables de la MINUSS se sont associés avec les fonctionnaires du gouvernement et les membres de l'opposition pour qu'ils s'engagent à éradiquer ou à réduire les VSLC. Au cours de ses recherches, CIVIC s'est entretenue avec plusieurs responsables de la MONUSCO et de la MINUSCA, qui ont indiqué s'être également engagés avec des groupes armés non étatiques pour endiguer les VSLC et conclure des accords contre ces exactions.²⁰³ Il convient toutefois de noter que les recherches en RDC et en RCA ne portaient pas sur l'engagement entre les Missions et les groupes armés non étatiques.

Enfin, les missions de maintien de la paix doivent veiller à ce que le soutien qu'elles fournissent aux pays hôtes ne cause pas plus de mal que de bien. Les forces de sécurité nationales des pays où sont déployées les missions de maintien de la paix sont souvent elles-mêmes responsables de nombreuses VSLC (et de nombreuses autres violations). Par conséquent, lorsque les missions fournissent aux pays hôtes du carburant, des rations ou un soutien logistique, elles risquent de soutenir involontairement des opérations au cours desquelles les forces de sécurité nationale vont commettre des VSLC. Pour réduire ce risque, les missions doivent veiller à la mise en œuvre de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'Homme (PDVDH). La PDVDH est une politique de l'ONU exigeant de toutes les entités des Nations Unies fournissant un soutien à des forces de sécurité non-onusiennes, qu'elles évaluent le risque que les forces de sécurité bénéficiaires commettent des violations du droit international humanitaire ou du droit international des droits de l'Homme. Si un tel risque existe, les entités de l'ONU doivent prendre les mesures nécessaires pour en limiter l'impact ou suspendre leur soutien.²⁰⁴

Adopter une approche coordonnée pour lutter contre les VSLC

Fortes de leur caractère multidimensionnel, les missions de maintien de la paix sont un outil unique pour faire face aux conflits et à l'instabilité. Ce caractère multidimensionnel peut être un véritable atout, mais les formations et méthodes de travail du personnel civil, policier et militaire sont souvent très

différentes les unes des autres. Les missions ont besoin de structures de coordination solides, autour desquelles elles puissent rassembler ces différentes composantes pour assurer la cohérence des réponses aux menaces à la protection. Comme l'a souligné un responsable militaire de la MINUSCA : « En soi, une opération militaire n'est pas utile s'il n'y a rien avant ou après. C'est pourquoi elle doit s'insérer dans la stratégie globale de la Mission. »²⁰⁵

En raison du manque de personnel et de mécanismes de coordination adéquats, la majorité des missions de maintien de la paix ne parviennent pas à harmoniser leurs réponses de protection. Par exemple, les groupes de planification stratégique (souvent en sous-effectifs) ont une telle charge de travail qu'il leur est impossible de tenir des forums de planification réguliers.²⁰⁶ De la même manière, les chefs de missions et les chefs de bureaux locaux ont beaucoup de mal à répartir leur temps entre les engagements politiques de haut niveau et la gestion du personnel. Les Missions organisent de nombreuses réunions pour discuter des menaces à la protection et des réponses à y apporter : les réunions hebdomadaires du JOC, les réunions d'alerte précoce, les réunions du Groupe de travail sur la protection (PWG), ou encore les réunions du Groupe de direction pour la protection (SMG-P) et de l'Équipe de direction. Certaines de ces réunions sont des forums de prise de décision de haut niveau et rassemblent donc assez peu de participants. D'autres se veulent plus inclusives, mais souffrent d'un manque de participation régulière et ne débouchent que rarement sur des décisions ou des actions claires.²⁰⁷ Sans une gestion adéquate, ces structures complexes risquent de fragiliser la coordination entre les différentes activités de protection et de rendre plus difficile la prise en compte concrète des VSLC dans les discussions relatives à l'alerte précoce. Il existe un réel risque que les VSLC soient écartées des discussions sur la protection, puisque, comme le souligne le présent rapport, les niveaux de formation et de compréhension du personnel sur les VSLC sont faibles et les VSLC sont moins visibles (et moins signalées) que d'autres formes de menaces.

Au cours des entretiens, des parties prenantes des trois pays ont cité des exemples dans lesquels les Missions avaient élaboré des réponses



7 mars 2016. La MONUSCO en mission de surveillance dans le territoire reculé de Shabunda dans la province du Sud-Kivu.

coordonnées face à des menaces de VSLC. Malheureusement, ces exemples restent des cas isolés non représentatifs des pratiques habituelles. Les interlocuteurs ont exprimé le besoin d'une meilleure coordination entre les différentes sections des Missions d'une part, et avec les acteurs humanitaires et du développement d'autre part. Dans le cas de la MINUSCA et de la MONUSCO, les MARA sont les seuls forums consacrés aux VSLC. Même si ces derniers fournissent de précieuses analyses aux responsables de la planification, leur composition permet rarement de prendre des décisions ou de planifier des interventions. Pour que des mesures soient prises, l'information doit circuler entre les MARA et les autres forums, tels que les Groupes de travail sur la protection (PWG), les

Groupes de direction pour la protection (SMG-P) et les Équipe de direction (SMT). Mais même dans ces conditions, la planification reste parfois cloisonnée.

Les recherches de CIVIC ont toutefois montré qu'un certain nombre de responsables de la MONUSCO reconnaissent que l'étroite collaboration entre les conseillers pour la protection des femmes et les conseillers pour la protection des civils est à l'origine d'une meilleure coordination. Par exemple, le conseiller principal pour la protection des femmes a joué un rôle majeur en soutenant cette collaboration, qui a abouti à un plan d'action conjoint complet pour lutter contre les VSLC dans le territoire de Shabunda au Sud-Kivu. Ce plan d'action, détaillé dans l'encadré G, a nécessité l'intervention des trois composantes

de la Mission et le concours d'un certain nombre d'acteurs humanitaires. Au moment des recherches de CIVIC, des plans d'action contre les VSLC étaient en développement dans d'autres régions.²⁰⁸

Au Soudan du Sud, le Groupe consultatif sur les questions d'Etat de droit de la MINUSS a piloté l'élaboration d'une stratégie contre les VSLC à l'échelle de la Mission. Cette stratégie a donné lieu à la création d'un groupe de travail contre les VSLC, ayant pour but de renforcer la coordination des actions des responsables de la Mission et de plusieurs OING autour de la prévention et de la lutte contre les VSLC. Évoquant la situation avant la création du groupe de travail, un responsable civil de la MINUSS a déclaré : « Nous faisons beaucoup de choses, mais pas de manière aussi stratégique que je l'aurais voulu. »²⁰⁹ Un officier de police a exprimé un sentiment similaire : « Nous avons constaté que beaucoup de parties prenantes et d'acteurs extérieurs travaillaient dans le même sens. Il faut coordonner les activités et éviter de faire la même chose au même moment. »²¹⁰ Bien qu'à l'époque des recherches de CIVIC, le forum était encore trop récent pour que son impact puisse être évalué (ses principaux membres ne s'étaient réunis que deux fois), la plupart des interlocuteurs ont jugé que cette initiative était un bon moyen d'améliorer la coordination. Les responsables se sont montrés optimistes, espérant que le groupe de travail améliorerait la coordination des actions menées contre les VSLC. Ils n'ont toutefois pas manqué de souligner que pour garantir le succès de leur démarche, le groupe devra se réunir plus souvent

et susciter l'adhésion des hauts-responsables de la Mission, tout en tenant compte des conseils des experts des questions de genre de la Mission.²¹¹

Les plans d'action et les groupes de travail sur les VSLC et les VSBG sont deux outils dont disposent les missions pour pallier à leur manque de coordination. Par ailleurs, dans leurs budgets, la MINUSS, la MONUSCO et la MINUSCA doivent continuer à donner la priorité au recrutement de personnel pour la planification stratégique et la coordination, et ce au quartier général comme sur le terrain. Les missions doivent également veiller à ce que la planification coordonnée s'appuie sur l'analyse des données disponibles. Pour ce faire, toutes trois développent actuellement un nouveau dispositif, appelé Système global de planification et d'évaluation des performances (Comprehensive Planning and Performance Assessment System, CPAS). L'objectif est de revoir la manière dont l'impact est mesuré et de garantir que les données relatives à cet impact sont utilisées pour recentrer la planification stratégique et les activités des Missions. Ayant expérimenté le CPAS en premier, la MINUSCA est plus avancée dans sa mise en œuvre que la MINUSS et la MONUSCO. Un responsable civil de la MINUSCA a indiqué à CIVIC que le système « a beaucoup de potentiel pour la prise en compte systématique du genre et pour nous aider à intégrer une analyse contextuelle spécifique dans un plan stratégique ». D'après ce responsable, sans le CPAS, la planification ne peut être que superficielle et reviendrait à « ajouter simplement les mots "genre" ou "femmes" [à la stratégie]. »²¹²

ENCADRÉ G : LE PLAN D'ACTION DE LA MONUSCO CONTRE LES VSLC À SHABUNDA

En 2018, une faction du groupe armé Raia Mutomboki a été à l'origine d'une recrudescence de VSLC dans les territoires de Shabunda, Walunga et Mwenga au Sud-Kivu, une région riche en minerais. Dans une série d'attaques, le groupe a soumis des centaines de femmes, de filles et d'hommes à des violences sexuelles. La région ne bénéficie pas de la présence régulière d'ONG ou de la MONUSCO, et le manque d'infrastructures routières rend son accès difficile. Bien que les humanitaires et les responsables de la Mission aient été alertés, il s'est avéré difficile de répondre rapidement à ces violences. Les conseillers pour la protection des femmes et les spécialistes des droits de l'Homme ont cependant mené des investigations à Shabunda. Les responsables du JMAC et les conseillers principaux pour la protection des femmes ont, quant à eux, mené ensemble une analyse approfondie des dynamiques de menaces et de conflit dans la région.²¹³ Avec le soutien des conseillers et conseillers principaux pour la protection des femmes, et afin de lutter contre les violences sexuelles, le bureau régional de la MONUSCO a ensuite mis en place un plan d'action complet, par le biais du forum du Groupe de direction pour la protection. Le plan a été approuvé par le Représentant spécial du Secrétaire général.

En concertation avec les acteurs humanitaires, internationaux et nationaux, et les autorités provinciales, la MONUSCO a élaboré un plan d'action détaillé prévoyant des actions que les différentes parties prenantes devaient mener selon un calendrier jalonné. La Force a, par exemple, été chargée de mettre en place une base temporaire, à partir de laquelle elle pourrait contrôler la région en effectuant des patrouilles, et soutenir les activités de la composante civile de la Mission. Les Affaires civiles ont commencé à mettre en place un réseau d'alerte précoce²¹⁴, pendant que d'autres responsables ont formé des officiers militaires et policiers congolais déployés dans la région pour améliorer leur réponse aux VSLC. En outre, la MONUSCO a soutenu les enquêtes judiciaires et la condamnation du commandant de la faction Raia Mutomboki et deux de ses combattants, coupables de VSLC et d'autres graves violations des droits de l'Homme.²¹⁵ Enfin, la MONUSCO a collaboré avec l'hôpital Panzi afin de faciliter le déplacement des médecins congolais à Shabunda, où ils ont pu administrer un traitement spécifique aux victimes de violences sexuelles.²¹⁶

L'exécution du plan d'action a permis à l'armée congolaise de capturer le chef de la milice Raia Mutomboki, Koko-di-Koko, qui a ensuite été jugé et condamné pour crimes contre l'humanité et d'autres exactions commises à Shabunda.²¹⁷ Le tribunal a également jugé l'État congolais coupable d'avoir failli à son devoir de protection de la population civile, notamment vis-à-vis des crimes de violence sexuelle. Cette première phase du plan d'action a entraîné une réduction de 72 % des VSLC dans la région.²¹⁸ « Nous avons réussi à mobiliser l'ensemble de la MONUSCO autour d'une même problématique : les VSLC » a expliqué un responsable civil de la MONUSCO.²¹⁹ Similairement, un autre responsable civil a souligné que « toutes les sections de la MONUSCO faisaient leur maximum pour améliorer la protection dans la région ».²²⁰ Un acteur humanitaire a décrit Shabunda comme « l'une des régions où ils ont eu un impact et où ils se sont vraiment démenés pour en faire plus ».²²¹

VII. DONNER LA PRIORITE AUX QUESTIONS DE GENRE ET AUX VSLC PAR LE LEADERSHIP, LES DIRECTIVES ET LA FORMATION

« Nous avons contacté les dirigeants parce que la responsabilisation passe par eux avant tout. »²²²

« La question des femmes, de la paix et de la sécurité est l'une des priorités du mandat, et nous devons en rendre compte. C'est une aide précieuse pour nous. »²²³

Jusqu'ici, le présent rapport s'est concentré sur la manière dont la MINUSS, la MONUSCO et la MINUSCA ont intégré les menaces de VSLC dans leur processus de collecte d'information, d'analyse, de planification, de prévention et de lutte. Bien qu'il s'agisse des systèmes qui déterminent directement la réactivité d'une mission aux menaces de VSLC, il existe d'autres facteurs globaux pouvant avoir un impact sur la priorité accordée par une mission à la protection des civils menacés de VSLC. Le vocabulaire se rapportant au genre et aux VSLC dans les mandats des missions, ainsi que dans d'autres documents stratégiques, indique au personnel l'importance de ces questions, et notamment l'attention régulière des dirigeants des missions. Intégrer les VSLC dans les mécanismes de responsabilisation peut permettre d'engager la responsabilité des agents pour leur réactivité aux menaces de VSLC. La formation, quant à elle, peut leur donner les outils pour y répondre efficacement. Les Missions, les États membres et le Conseil de sécurité des Nations Unies doivent veiller conjointement à la mise en place d'orientations, de formations, de financements et de systèmes de condamnation permettant aux missions d'agir adéquatement contre les VSLC, conformément aux exigences de leur mandat.

La prise en compte du genre et des VSLC dans les documents stratégiques

Les parties prenantes qui se sont entretenues avec CIVIC ont indiqué que le degré de réactivité d'une mission aux VSLC dépend d'abord de son

mandat.²²⁴ Les recherches menées par CIVIC sur les mandats de la MINUSS, de la MONUSCO et de la MINUSCA ces cinq dernières années ont montré que le vocabulaire touchant aux VSLC est resté relativement constant pour la MONUSCO et la MINUSCA. Il a, en revanche, fortement évolué pour la MINUSS. Aujourd'hui, les VSLC sont au cœur des mandats de ces trois missions.²²⁵ Lors des entretiens avec CIVIC, le personnel a souligné le lien entre le vocabulaire employé dans les mandats et le degré de priorité des VSLC dans les activités des Missions. « Tout le monde s'occupe des VSBG, parce que c'est dans le mandat. » a déclaré un responsable civil de la MINUSS.²²⁶ De même, un responsable de la MINUSCA a affirmé : « Nous gardons toujours en tête les résolutions du Conseil de sécurité. »²²⁷ Plusieurs responsables ont également observé que le degré de priorisation des VSLC dans les actions des Missions repose sur deux facteurs : d'une part l'importance que donnent les mandats aux VSLC par rapport à d'autres questions, et d'autre part le fait d'indiquer explicitement que les VSLC font partie des activités de la Mission.²²⁸ Dans le cadre de son initiative de réforme *Action pour le maintien de la paix*, le Secrétaire général y a d'ailleurs inclus la nécessité pour les États membres d'épurer et de simplifier les mandats des missions. Un changement jugé nécessaire par de nombreux experts du maintien de la paix.²²⁹ Si les États membres fournissent un effort concerté pour épurer les mandats et que les textes qui en résultent mentionnent moins les VSLC qu'auparavant, alors le Conseil de sécurité des Nations Unies devra veiller à ce que cette question reste au cœur des mandats et que le personnel soit explicitement chargé d'agir contre ces violences.

Les orientations publiées par les entités des Nations Unies peuvent également fournir des informations cruciales sur la manière de donner la priorité au VSLC, et de contribuer à ce que l'analyse prenne le genre en considération. Par exemple, CIVIC a constaté que le Groupe des affaires civiles de la MINUSCA utilise les orientations des Nations Unies pour aider son

personnel à comprendre en quoi consiste la prise en compte systématique du genre et à l'appliquer.²³⁰ La politique et le manuel pour les missions de terrain des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre les VSLC de 2020 ayant été publiés lorsque ses recherches pour ce rapport touchaient à leur fin, CIVIC n'a pu évaluer ni leur utilisation ni leur impact sur les performances de la MINUSS, de la MONUSCO ou de la MINUSCA concernant les VSLC. Toutefois, un certain nombre de Casques bleus se sont montrés optimistes quant à la possibilité pour ces nouvelles orientations d'améliorer les réponses des Missions.²³¹ Evoquant la politique, un responsable de la MINUSCA a déclaré : « Pour la première fois, nous disposons de leviers pour que l'ensemble de la Mission prenne en compte les VSLC. [...] Nous avons désormais du poids pour dire "Vous devez le faire". »²³² Le Secrétaire des Nations Unies doit traduire rapidement la politique et le manuel dans les six langues officielles de l'ONU, afin que les missions et les pays contributeurs de contingents et d'officiers de police travaillant dans d'autres langues que l'anglais puissent les mettre en œuvre. Avec l'aide et le financement des États membres, le Secrétariat doit également veiller à ce que ces documents soient largement communiqués au personnel des missions, et compris par ces derniers.

Outre les mandats des missions et les orientations des Nations Unies, CIVIC a constaté que plusieurs autres documents stratégiques des Missions traitent des VSLC, notamment les directives du Représentant spécial du Secrétaire général, les concepts d'opérations de la Force et les ordres fragmentés du commandant de la Force. Le personnel n'est toutefois pas toujours au courant des orientations que renferment ces documents. Par exemple, l'ordre d'opérations de la Force de la MINUSS demande au personnel militaire de prendre le genre en compte dans la planification et la mise en œuvre de l'ensemble des opérations, et demande au commandant de secteur que ses dispositifs de réponse se concentrent sur les VSBG.²³³ Au sein de la MONUSCO, le genre et les VSLC figurent tous deux dans différents types d'orientations militaires.²³⁴ Des Casques bleus ont néanmoins constaté que peu de membres du personnel connaissent l'existence de ces documents, et que ces derniers sont mal organisés. En d'autres termes, si ces directives ne sont pas régulièrement actualisées, le personnel n'en a souvent pas connaissance.²³⁵ D'après les

Les Missions doivent développer, à l'attention de leurs effectifs, un ensemble cohérent de directives stratégiques, opérationnelles et tactiques sur les VSLC, et veiller à ce que l'ensemble du personnel soit familiarisé avec les documents d'orientation.

recherches de CIVIC, il semble que, d'un point de vue global, les documents stratégiques et les directives mettent davantage l'accent sur la parité entre les sexes ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles, que sur la protection des civils contre les VSLC ou sur le besoin d'analyses genrées.

Sur les trois Missions étudiées, seule la MINUSS dispose d'une stratégie globale concernant les VSBG. Une stratégie générale n'est pas nécessairement la seule ni la meilleure manière de s'assurer que les missions de maintien de la paix luttent contre les VSLC. En effet, il peut être difficile pour les missions de traduire des stratégies globales en actions concrètes. En outre, disposer de trop de stratégies parallèles peut s'avérer frustrant pour le personnel. La MINUSCA a adopté une approche différente, en intégrant la question des VSLC dans une stratégie plus large de protection des civils.²³⁶ Enfin, la MONUSCO a opté pour la mise en place de plans d'action locaux, comme celui mis en œuvre à Shabunda, ainsi que l'élaboration d'outils, de cartes de poche, d'évaluation des risques et de matrices des menaces prenant en compte les VSLC.²³⁷ Même si comparer l'efficacité de ces diverses solutions va au-delà de ses compétences, les recherches de CIVIC ont montré que les Missions doivent développer, à l'attention de leurs effectifs, un ensemble cohérent de directives stratégiques, opérationnelles et tactiques sur les VSLC, et veiller à ce que l'ensemble du personnel soit familiarisé avec les documents d'orientation.

ENCADRÉ H : EXPLOITATION ET ATTEINTES SEXUELLES, PARITÉ ENTRE LES SEXES, PROTECTION DES CIVILS CONTRE LES VSLC : DES PRIORITÉS CONCURRENTES ?

Dans le cadre du programme sur les femmes, la paix et la sécurité, les missions de maintien de la paix ne sont pas seulement chargées de mieux protéger les civils contre les VSLC. Elles doivent également mettre fin à l'exploitation et aux atteintes sexuelles commises par les Casques bleus, et atteindre la parité entre les sexes en favorisant la diversité, l'inclusion et la parité dans le recrutement du personnel de l'ONU. Ces activités sont censées se renforcer mutuellement. Comme précédemment mentionné, la plupart des parties prenantes qui se sont entretenues avec CIVIC s'accordent à dire que les Casques bleus féminins peuvent avoir plus de facilité à mobiliser les femmes sur les VSLC et d'autres menaces.²³⁸ D'autres nous ont expliqué qu'un meilleur équilibre femme-homme dans les effectifs de l'ONU pourrait améliorer l'analyse des questions de genre et permettre une plus grande réactivité aux VSLC.²³⁹ En outre, certaines parties prenantes ont souligné que, pour être plus crédibles aux yeux des civils en matière de VSLC, la MINUSS, la MONUSCO et la MINUSCA devaient réduire l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par leur propre personnel.²⁴⁰

Si ces activités peuvent se renforcer mutuellement, l'exploitation et les atteintes sexuelles, la parité entre les sexes et la protection des civils fondée sur le genre restent des concepts différents. Pourtant, il ressort clairement des entretiens menés par CIVIC que de nombreux responsables du maintien de la paix les confondent, ou simplifient excessivement le lien entre ces concepts.²⁴¹ Par exemple, interrogées sur les actions de leur Mission pour combattre les VSLC ou les menaces à la protection fondées sur le genre, un certain nombre de Casques bleus ont cité des initiatives principalement axées sur la parité entre les sexes ou sur l'éradication de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Bien que les Casques bleus féminins puissent aider les missions à mobiliser les femmes, elles ne sont pas nécessairement mieux formées ou plus qualifiées que leurs homologues masculins pour combattre les VSLC. Comme l'a observé un responsable civil de la MINUSS : « Ils disent que nous réduisons les inégalités de genre. En réalité c'est de la discrimination positive. » Ce responsable appelait également à recentrer les efforts autour du genre sur la protection des civils contre les VSLC.²⁴² Cette confusion peut être en partie due à la communication et à la formation : dans certaines Missions, les formations de l'armée se sont principalement concentrées sur l'exploitation et les atteintes sexuelles²⁴³, tandis que leurs déclarations, stratégies et indicateurs mettraient davantage l'accent sur la parité entre les sexes que sur la réactivité aux VSLC.²⁴⁴ Comme l'a expliqué un responsable militaire de la MINUSS : « On nous sensibilise beaucoup à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, alors que nous avons peu de cas à signaler. La violence fondée sur le genre est très répandue mais pas assez signalée, et les condamnations pour ces crimes sont très faibles. »²⁴⁵ Dans le même esprit, un responsable militaire de la MINUSCA évoquant les orientations de la direction militaire de la Mission a affirmé : « ils parlent beaucoup de l'exploitation et des atteintes sexuelles vis-à-vis des femmes de la Force d'une part, et des femmes des communautés d'autre part. Je pense que ce sont les deux schémas de violence sexuelle sur lesquels ils se concentrent. »

L'exploitation et les atteintes sexuelles, la parité entre les sexes et la protection des civils contre les VSLC ne devraient pas être en concurrence. Pour y veiller, les États membres et les missions doivent accorder à ces trois problématiques la même importance et le même degré de priorité, aussi bien dans leurs déclarations, que dans leurs stratégies, leur suivi et leurs rapports.



UN Photo/Nektarios Markogiannis

8 décembre 2017. Matériel promotionnel de l'ONU pour encourager l'approche « pas d'excuses, tolérance zéro » contre l'exploitation et les atteintes sexuelles par le personnel des Nations Unies.

Le rôle des chefs de mission

Pour pouvoir élaborer des réponses efficaces dans les contextes où elles sont déployées, les missions de maintien de la paix doivent impérativement saisir l'impact du genre sur les menaces à la protection. Elles doivent également pouvoir déterminer dans quelle mesure les VSLC affectent les femmes, les hommes, les filles et les garçons de la communauté civile. Mais pour de nombreux responsables du maintien de la paix, intégrer des analyses de conflit sensibles au genre dans leur travail de protection, ou élaborer des programmes visant spécifiquement à limiter les VSLC, restent des tâches subsidiaires, voire des corvées.²⁴⁶ C'est pourquoi il est primordial que les chefs des Missions mesurent l'importance

d'adopter une démarche sensible au genre dans les activités de protection de la population civile. Sans le soutien de leurs supérieurs, il est peu probable que les membres du personnel donnent la priorité aux VSLC.

La majorité des responsables qui se sont entretenus avec CIVIC s'accordaient à dire que la prise en compte du genre et les VSLC étaient de plus en plus prioritaires aux yeux des hauts responsables des composantes civiles, notamment des Représentants spéciaux et Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général.²⁴⁷ Pour illustrer cet engagement, les Casques bleus ont déclaré que les Représentants spéciaux et les Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire

général posaient régulièrement des questions sur les VSLC, demandaient des comptes-rendus sur les VSLC pendant les réunions, et faisaient pression pour que la Mission réagisse dans certains cas graves de VSLC. Les Casques bleus de la MINUSCA et de la MONUSCO ont également indiqué que les Conseillers principaux pour la protection des femmes et les Groupes des questions de genre étaient régulièrement en contact avec les Représentants spéciaux et les Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général, ce qui témoigne de leur engagement pour la prise en compte du genre dans les activités de protection.²⁴⁸ Toutefois, les Représentants spéciaux et Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général n'ont qu'une capacité limitée et ne soutiennent pas toujours les réponses des Missions aux VSLC, ou ne surveillent pas systématiquement les réponses de leur Mission face aux menaces de telles violences.

Il est également important que les chefs de mission de la composante militaire soient sensibilisés aux problématiques de VSLC et leur accordent la priorité. Soulignant ce point, un certain nombre de Casques bleus interrogés par CIVIC ont constaté des changements importants dans la priorité donnée aux VSLC, en conséquence du remplacement d'un commandant de la Force.²⁴⁹ Dans la mesure où les commandants de secteur gèrent une partie de la planification et de la prise des décisions militaires, leur compréhension des VSLC détermine la manière dont les troupes vont prendre en compte les analyses de foyers de VSLC pour leurs plans de patrouilles, ainsi que leur manière de répondre aux alertes précoces de violences sexuelles.²⁵⁰ Des responsables du maintien de la paix ont cité plusieurs exemples de l'influence, positive ou négative, que peuvent exercer les commandants de secteur sur ce point. Ils ont également souligné le manque général d'adhésion des commandants de secteur autour des réponses aux VSLC. Évoquant ce manque de réactivité, un responsable civil de la MONUSCO a confié à CIVIC : « Face aux VSLC, notre Mission a des difficultés à obtenir la réponse nécessaire dans les délais voulus. »²⁵¹

Enfin, les Casques bleus ont insisté sur la nécessité pour les chefs de bureau de donner la priorité aux VSLC, afin que les Missions puissent fournir

une réponse régulière et cohérente contre ces violences.²⁵² Les chefs de bureaux locaux peuvent jouer un rôle déterminant dans l'élaboration de plans et de stratégies visant à combattre les VSLC à l'échelle régionale. Ils peuvent également veiller à ce que chaque section qu'ils supervisent inclut les VSLC dans ses plans de travail.

Dans des contextes où les VSLC sont perpétrées par les forces de sécurité du pays hôte, le succès des plans de travail locaux et régionaux repose en partie sur la coordination des efforts régionaux, associée à un engagement politique de haut niveau. Lorsqu'elles nomment des responsables militaires, policiers et civils pour servir au sein des missions de maintien de la paix, les entités du Secrétariat des Nations Unies responsables de la sélection doivent veiller à prendre en compte, entre autres facteurs, leur compréhension et leur engagement vis-à-vis des droits de l'Homme et des VSLC. Le processus d'intégration de hauts-responsables pourrait prévoir une formation sur le genre et sur les VSLC. Cette formation, plus approfondie que celle des autres agents du maintien de la paix, pourrait également être renforcée lors des retraites annuelles. La prise en compte systématique du genre et la réactivité aux VSLC devraient figurer dans les contrats des Représentants spéciaux du Secrétaire général, qui définissent les priorités sur lesquelles ils se concentreront et seront évalués.

La responsabilisation de la performance des réponses aux VSLC

Les parties prenantes qui se sont entretenues avec CIVIC ont affirmé que la responsabilisation était essentielle pour garantir la sensibilité au genre des opérations et activités des missions, ainsi que la priorité donnée aux réponses aux VSLC. En l'occurrence, un responsable civil de la MINUSCA a indiqué que « la responsabilisation est le seul moyen de systématiser la prise en compte du genre. »²⁵³ Dans leur pays de déploiement, les mécanismes de responsabilisation mis en place par les Missions ne permettent pas toujours d'évaluer la mesure dans laquelle les opérations améliorent la protection des femmes, des hommes, des filles et des garçons contre les VSLC. Souvent, elles mesurent des facteurs intermédiaires, qui peuvent les induire en

erreur au moment d'identifier les véritables priorités. Évoquant les publications de rapports sur le genre en RDC, un responsable militaire de la MONUSCO exprimait ainsi son regret : « Nous passons beaucoup de temps à collecter des données qui ne nous aident pas à mieux protéger les civils. »²⁵⁴ Un responsable civil de la MINUSCA, décrivant les activités des composantes civiles et en uniforme de la Mission, a déclaré : « Nous devons mesurer l'impact, pour savoir si ces initiatives contribuent à quelque chose ou s'il s'agit juste de cocher des cases. »²⁵⁵ Au sein des composantes civiles, les Casques bleus ont observé que la participation des femmes aux divers événements est trop souvent considérée comme un indicateur phare de prise en compte du genre. Ils suggèrent que les Missions vérifient que les programmes améliorent concrètement la sécurité des femmes et qu'ils les rendent autonomes dans l'optique de réduire les VSLC.²⁵⁶ En ce qui concerne les composantes en uniforme, les responsables ont indiqué que le recensement du nombre de patrouilles effectuées n'était pas suffisant. Le personnel doit surveiller le lien entre les patrouilles et l'évolution des menaces de VSLC. Il doit également identifier les réponses mises en œuvre par les troupes et les policiers après réception d'alertes précoces crédibles de VSLC.

Néanmoins, les Casques bleus ont décrit une amélioration progressive dans la responsabilisation sur la manière dont la question du genre est prise en compte dans les activités de la Mission. Ces améliorations sont dues, en partie, à une plus forte demande de rapports sur le genre et sur les VSLC de la part du Conseil de sécurité des Nations Unies et du Secrétaire général. Ainsi, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général un nombre croissant de rapports portant spécifiquement sur la manière dont la MINUSS et la MONUSO prennent en compte le genre et protègent les civils contre les VSLC. Le mandat de 2019 de la MINUSS est le premier à inclure des obligations en matière de rapports, imposant à la Mission de détailler les mesures prises pour dissuader et prévenir les VSBG.²⁵⁷ Le mandat actuel de la MONUSCO exige désormais que le Secrétaire général publie des rapports sur la manière dont la MONUSCO « évalue les violences sexuelles et les incidences du conflit sur les femmes et les enfants à l'aide de données

désagrégées par sexe, et toute considération relevant de la question du genre ». ²⁵⁸

D'autres initiatives ont poussé les missions à veiller à ce que le genre soit pris en compte de manière plus systématique dans les plans de travail, et à ce que l'ensemble des sections publient des rapports sur la dimension sensible au genre de leurs activités. A cet égard, les Nations Unies ont récemment publié 15 indicateurs principaux sur les femmes, la paix et la sécurité, sur lesquels toutes les missions doivent désormais présenter des rapports. Bien que ces indicateurs ne concernent pas exclusivement les VSLC, deux d'entre eux portent sur la surveillance des incidents de VSBG. D'autres acteurs demandent aux Missions de mesurer le pourcentage de structures de planification en considération des analyses tenant compte des problématiques de genre et/ou des analyses de conflit tenant compte des problématiques de genre, ainsi que le nombre « d'opérations tenant compte des questions de genre » menées par les composantes policières et militaires.²⁵⁹ Les Groupes des questions de genre et les points focaux genre alimentent et examinent les plans de travail pour veiller à ce que le genre y soit pris en compte, et compilent désormais des données permettant de surveiller les principaux indicateurs. « Vous pouvez voir à quel point l'omniprésence de la perspective du genre est en train de transformer nos rapports. [...] Ça se voit. », s'est exprimé un responsable civil de la MONUSCO.²⁶⁰ Toutefois, et bien qu'un certain nombre de Casques bleus ait souligné l'utilité des exigences de New York en termes de rapports, les Missions doivent également créer leurs propres indicateurs destinés à tenir compte du contexte qui leur est propre et à mesurer leurs activités de manière adaptée.

Avant la création des 15 indicateurs principaux de FPS, le Représentant spécial du Secrétaire général et le Groupe des questions de genre de la MONUSCO avaient mis en place un système d'indicateurs de genre, permettant d'évaluer la sensibilité au genre de chaque section de la Mission. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce système, les spécialistes des questions de genre ont travaillé avec les différentes sections pour les aider à intégrer davantage le genre dans leurs activités, puis à en effectuer le suivi. Les spécialistes des

questions de genre et leurs équipes ont ensuite défini des indicateurs de genre spécifiques aux sections. Ces derniers permettaient de veiller à ce que les données désagrégées par genre soient suivies, et que les rapports des réunions hebdomadaires incluent des analyses de conflit tenant compte des problématiques de genre. Résumant ce processus, un responsable de la MONUSCO a expliqué : « Nous avons identifié des points d'entrée spécifiques au genre que nous n'avions pas avant ».²⁶¹ La particularité de ce système est de fournir une grille de résultats de la parité des sexes, alimentée chaque trimestre, qui attribue une note à chaque section. Cette grille de résultats peut aider les missions à identifier de manière concrète les effectifs peu performants d'une part, et les bonnes pratiques d'autre part. Le personnel a indiqué à CIVIC que le système d'indicateurs de genre a renforcé la responsabilisation en matière de genre et de VSLC, et a décrit des exemples concrets de ces progrès. Toutefois, il reste difficile de tenir le personnel individuellement responsable de sa réactivité aux VSLC. Les responsables des Nations Unies de New York et des Missions se sont employés à inclure la sensibilité au genre dans les évaluations du personnel, mais cette pratique semble peu surveillée, ou peu appliquée.²⁶²

Pour renforcer la responsabilisation, les États membres doivent continuer à mandater les missions à publier régulièrement des rapports sur leur manière de prendre en compte le genre dans leurs analyses de conflit, ainsi que dans leurs activités de protection des femmes, des hommes, des filles et des garçons contre les VSLC. Dans l'hypothèse où ces obligations en matière de rapports ne figurent pas encore dans les mandats, comme c'est le cas pour la MINUSCA, les États membres doivent considérer leur ajout. Le Secrétariat des Nations Unies doit également continuer à collecter des données à partir des 15 indicateurs principaux de FPS qu'il a définis, et de rendre ces données facilement et publiquement accessibles. Enfin, les responsables des missions, en collaboration avec les responsables du Secrétariat, doivent s'assurer que les membres du personnel sont régulièrement évalués sur la manière dont ils intègrent les analyses tenant compte des problématiques de genre et les VSLC dans leur travail. Tout comme d'autres indicateurs de performance, ces informations

doivent être prises en compte au moment de prendre des décisions concernant le maintien et la promotion des membres du personnel.

La formation et le recrutement

Le personnel a besoin de formations qui lui permettent d'identifier les VSLC et d'y répondre efficacement. Les Casques bleus disposent actuellement de plusieurs formations sur le genre et sur les VSLC. Une première formation sur les VSLC est normalement dispensée aux troupes lors de l'entraînement de pré-déploiement organisé par leur pays d'origine. L'ensemble du personnel est ensuite sensibilisé aux questions de genre et aux VSLC à travers la formation prévue à leur arrivée dans la mission. Enfin, le personnel civil a l'obligation de suivre une formation en ligne sur le genre.²⁶³

Comme nous l'avons vu dans l'encadré E, les points focaux genre reçoivent une formation sur le genre plus approfondie que celle des autres membres du personnel du maintien de la paix. La formation et le renforcement des compétences des autres membres du personnel autour de ces problématiques doivent être améliorés. Bien que le service intégré de formation des Nations Unies (ITS) ait préparé des supports de formation comprenant les VSLC, ses moyens limités ne lui permettent pas de vérifier si ces formations pré-déploiement sont bel et bien dispensées aux troupes par les pays contributeurs de contingents. En général, les pays contributeurs de contingents sont responsables de l'évaluation pré-déploiement de leurs troupes. La formation dispensée au personnel déployé dans les missions, dirigée conjointement par les spécialistes des questions de genre et les conseillers pour la protection des femmes, contribue à assurer une compréhension minimale des questions de genre et des VSLC en tant que concepts. Mais sur les cinq jours de formation, durant lesquels sont abordés de nombreux sujets, une heure seulement est consacrée à ces problématiques. De plus, les audits des Nations Unies de 2019 ont révélé qu'au sein des trois missions à l'étude dans ce rapport, très peu de personnel civil a suivi la formation obligatoire sur le genre. Dans le cas de la MINUSS, seulement 5 % du personnel civil avait suivi cette formation.²⁶⁴ Pour la MONUSCO et la MINUSCA, les chiffres étaient un peu plus élevés et atteignaient respectivement 31 % et 35 %.²⁶⁵

Les Casques bleus qui se sont entretenus avec CIVIC ont demandé que plus de formations soient organisées pour l'ensemble du personnel, et ont fait part d'un besoin plus important concernant le personnel militaire.²⁶⁶ En effet, discutant des troupes de la MINUSCA, un responsable militaire de la Mission a expliqué : « Il serait utile d'avoir des formations sur le genre avant le déploiement. Je ne pense pas qu'ils soient familiarisés avec ce concept ni avec sa valeur aux niveaux opérationnel et tactique. »²⁶⁷ Dans le même esprit, un autre responsable militaire de la MINUSCA a ajouté : « Parfois, on entend juste parler du genre et de la PDC, mais sans savoir à quoi cela fait référence. [...] La violence sexuelle et le genre sont des problématiques importantes de la Mission, je pense que la formation devrait plus se concentrer dessus. »²⁶⁸ Les troupes devant être déployées

doivent posséder une meilleure compréhension des VSLC. En outre, le personnel a estimé qu'il serait également utile de prévoir plus de formations post-déploiement. Soulignant la nécessité de dispenser régulièrement des formations sur le genre, un responsable militaire de la MONUSCO a comparé d'autres types de formation reçus par les militaires : « Vous ne vous dites pas qu'ils savent tirer, simplement parce que vous leur avez montré une fois. »²⁶⁹ Les responsables des missions ont également indiqué que la plupart du temps, les formations sont délivrées d'une manière qui n'incite pas à un réel apprentissage. Ainsi, ils recommandent de baser davantage les formations sur la pratique et sur des mises en situation.

Il apparaît clairement qu'une formation supplémentaire sur le genre et les VSLC au sein



UN Photo/Isaac Billy

6 mars 2020. À Pibor, au Soudan du Sud, une série d'affrontements intercommunaux a poussé plus de 8 000 personnes à fuir en mars 2020, causant de nombreux morts et blessés, et l'enlèvement de nombreuses femmes et enfants.

des missions permettrait de mieux équiper le personnel pour faire face aux VSLC. Mais en raison des contraintes liées aux moyens, les Groupes pour les questions de genre, les conseillers pour la protection des femmes et les conseillers pour les questions de genre de la Force peuvent rarement dispenser des formations à des Casques bleus autres que les spécialistes de genre ou les points focaux. Cette situation s'explique en partie par le fait que la plupart des postes relevant des questions de genre au sein de la MINUSS, de la MONUSCO et de la MINUSCA sont des postes de niveau inférieur, qui apportent leur contribution mais dont le rôle est limité. Les conseillers pour la protection des femmes et les conseillers pour les questions de genre de la Force sont encore plus limités dans leurs fonctions. À titre d'exemple, la MINUSS ne dispose que de trois membres du personnel dédiés à la protection des femmes, et aucune des trois Missions ne dispose de plus de deux militaires à temps plein sur les questions de genre. Dans de tels contextes, les conseillers pour la protection des civils peuvent parfois venir aider les spécialistes des questions de genre pour les formations. Au sein la MONUSCO par exemple, les conseillers pour la protection des civils collaborent avec les conseillers pour les questions de genre de la Force et les conseillers pour la protection des femmes, afin d'élaborer un système de formations mobiles intervenant dans les bureaux de terrain pour développer de nouveaux outils d'évaluation des risques sensibles aux perspectives de genre.

Depuis quelques années, les missions de maintien de la paix sont soumises à des pressions pour ne pas dépasser leur budget. Certaines ont également dû faire face à des coupes budgétaires drastiques. Toutefois, tant qu'aucun effort ne sera fourni pour recruter à plus de postes du personnel ayant une expertise en matière de genre, ou pour renforcer la formation dispensée avant le déploiement des effectifs, la formation fournie par les spécialistes des questions de genre à l'arrivée des effectifs dans les missions restera vitale. Les missions de maintien de la paix doivent donc demander un nombre suffisant de postes de spécialistes des questions de genre, avec une ancienneté suffisante pour pouvoir former les effectifs de manière plus régulière et plus approfondie aux VSLC. Les missions peuvent également envisager de détacher temporairement

les policiers et les militaires dans les sections de la parité entre les sexes et des droits humains, et/ou de détacher temporairement des conseillers pour les questions de genre dans d'autres sections et composantes. Les États membres doivent continuer d'approuver le financement des postes existants et des postes supplémentaires demandés par les missions lorsque le besoin de renforcer les moyens est manifeste. Dans certains cas, les États membres financent volontairement des postes supplémentaires autour des problématiques de genre, et détachent des agents gouvernementaux pour les occuper. Les postes actuellement financés par les budgets ordinaires ne doivent pas être remplacés par des postes financés ou occupés sur la base du volontariat. Mais l'expertise des missions en matière de genre et de VSLC pourrait être considérablement améliorée par les bénévoles des États membres. Aussi, les États membres doivent veiller à ce que parmi les agents gouvernementaux qu'ils détachent dans les missions, figurent des experts de certains domaines (comme la justice, l'Etat de droit, la protection des civils, la réforme du secteur de sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration), disposant également d'une vaste expertise sur les questions de genre.

Le personnel interrogé par CIVIC a également évoqué la possibilité de créer des postes temporaires, ou des déploiements d'urgence depuis New York ou Genève, afin de soutenir la MINUSS, la MONUSCO et la MINUSCA. L'objectif serait d'apporter une expertise supplémentaire en matière de genre en cas de besoin, mais seulement si ces experts sont déployés suffisamment longtemps pour contribuer de manière significative aux opérations, et seulement s'ils disposent de compétences spécialisées ou d'expériences significatives dans les domaines où les Missions éprouvent des difficultés. Si le Secrétariat des Nations Unies peut soutenir ces initiatives sans réduire la capacité des bureaux du siège à atteindre leurs objectifs premiers, ces déploiements doivent être envisagés. Ces déploiements pourraient inclure du personnel civil, ainsi qu'un engagement du conseiller pour les questions de genre du Bureau des affaires militaires des Nations Unies à soutenir la formation des commandants de la Force et de secteur.

Les pays contributeurs de contingents et de personnel de police doivent par ailleurs mettre davantage l'accent sur les VSLC dans les formations de pré-déploiement. Ils pourraient, en outre, y intégrer des mises en situation, de manière à préparer les soldats à lutter contre les VSLC. Les Nations Unies doivent inclure les réponses aux incidents de VSLC dans les modèles d'évaluation de travail partagés avec les pays contributeurs de contingents et de personnel de police servant à l'évaluation de pré-déploiement des troupes. Actuellement, le Manuel à l'usage des bataillons

d'infanterie des Nations Unies (UNIBAM) ne présente qu'un scénario général, visant à évaluer la réponse des troupes à des incidents de protection des civils. Une fois déployées, les missions doivent évaluer les troupes sur leurs connaissances des concepts clés obligatoires des Nations Unies, tels que le genre et les VSLC. Comme l'indique l'UNIBAM, ces évaluations peuvent « éclairer la prise de décision au niveau de la force ou du QG de l'ONU quant à la participation future d'un PFC [pays fournisseur de contingents] aux missions des Nations Unies ». ²⁷⁰

IX. CONCLUSION

Vingt ans se sont écoulés depuis l'adoption de la première résolution sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies en 2000. La MINUSS, la MONUSCO et la MINUSCA ont fait des progrès considérables dans la prise en compte du genre dans les activités de protection, ainsi que dans l'amélioration de la protection des femmes, des hommes, des filles et des garçons contre les VSLC. En effet, les mandats des Missions sont plus explicites quant aux responsabilités qu'ils confient aux Casques bleus concernant la protection des civils contre les VSLC. En outre, les Casques bleus doivent fournir plus souvent des rapports sur leurs efforts de prévention et de lutte contre les violences sexuelles sévissant dans les pays hôtes.

À force de mandats, de directives et d'exigences en matière de rapports, les processus internes des Missions ont changé, se sont adaptés, et permettent aujourd'hui de comprendre les diverses menaces à la protection qui pèsent sur les femmes et les hommes, et, par extension, de mieux identifier et combattre les VSLC. Les Missions mobilisent davantage de femmes dans les forums d'alerte précoce, et impliquent régulièrement des organisations dirigées par des femmes et/ou dédiées aux femmes. En outre, elles enregistrent plus souvent des données désagrégées par genre, de sorte que la base de données de suivi des incidents qu'elles utilisent permet de dégager des tendances dans les violences sexuelles. Les spécialistes des questions de genre et des VSLC travaillant dans ces missions de maintien de la paix, notamment les conseillers principaux pour la protection des femmes, les spécialistes des questions de genre, les points focaux genre et les conseillers pour les questions de genre de la Force, contribuent à ce que ces données renforcent la sensibilité au genre des activités et la prise en compte des VSLC lors de la planification et des patrouilles. Par ailleurs, l'adhésion et la priorité donnée aux VSLC vont grandissantes chez les dirigeants des Missions, tant au Soudan du Sud, qu'en RDC et en RCA.

Malgré ces progrès, la prise en compte du genre dans l'analyse de conflit reste trop souvent perçue comme une corvée ou une tâche supplémentaire des Casques bleus dans la protection des civils, et non comme un élément clé de leurs actions de protection. Dans la mesure où elles ont de faibles moyens, les Missions partent encore souvent du principe que si elles protègent les civils contre d'autres menaces, elles combattront efficacement les VSLC. En outre, les efforts des missions de maintien de la paix visant à rendre leurs opérations plus sensibles au genre et à garantir la capacité des Casques bleus à protéger les civils des menaces fondées sur le genre, telles que les VSLC, peuvent se trouver éclipsées par les actions œuvrant à la parité entre les sexes et à l'éradication de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Pour autant, ces actions sont tout aussi importantes et permettent aux Casques bleus de mieux reconnaître et prévenir les VSLC. Les formations du personnel civil et en uniforme portant sur les VSLC et sur l'analyse de conflit tenant compte des problématiques de genre doivent suivre le rythme des formations et des actions de sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. La parité entre les sexes devrait, quant à elle, être considérée, non pas comme une fin en soi, mais bien comme l'un des leviers permettant de rendre les opérations plus sensibles au genre. De la même manière, les initiatives telles que les équipes de liaison féminines et les équipes de liaison mixtes ne pourront pas être efficaces tant qu'elles ne seront pas utilisées stratégiquement dans le but d'effectuer les tâches prévues au mandat, y compris la surveillance et la réponse aux menaces de VSLC.

Le Secrétariat des Nations Unies et les hauts responsables de la MINUSS, de la MONUSCO et de la MINUSCA doivent familiariser davantage leurs personnels aux directives, anciennes et nouvelles, sur les VSLC. Les efforts visant à renforcer la surveillance et les rapports (comme le renforcement des groupes de travail des MARA et l'adoption des 15 indicateurs clés sur les femmes, la paix et la sécurité) sont essentiels à l'amélioration de la

protection des civils contre les VSLC. En outre, doter les Missions de spécialistes des questions de genre et des VSLC est un levier inestimable, et devra le rester tant que les Nations Unies ne seront pas en mesure de garantir que l'ensemble du personnel déployé dispose d'une meilleure compréhension du genre et des VSLC. Les États membres doivent continuer à donner la priorité au financement des postes de ces spécialistes, ainsi qu'aux contributions bénévoles et au détachement d'agents civils, militaires et policiers directement au sein des missions.

ENDNOTES

- 1 Par exemple, la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été approuvée par plus de 150 États membres. Elle prévoit un engagement à « appliquer le programme pour les femmes, la paix et la sécurité et les priorités qui y sont fixées en assurant la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, à toutes les étapes des processus de paix et en tenant compte de la problématique femmes-hommes à tous les stades de l'analyse, de la planification, de l'exécution et de l'établissement de rapports. » Elle ajoute : « Nous nous engageons également à augmenter le nombre de femmes, membres du personnel civil ou en tenue, dans les opérations de maintien de la paix, à tous les niveaux et aux postes à responsabilités. » Le Canada a également lancé l'Initiative Elsie visant à augmenter la participation concrète des femmes dans les opérations de paix des Nations Unies.
- 2 Tout au long de ce rapport, CIVIC écrira « Mission » avec une majuscule chaque fois qu'il fera référence à une ou aux trois missions de maintien de la paix dont il est question ici. Le terme « mission » en minuscule sera employé pour désigner les missions de maintien de la paix en général.
- 3 Les entités civiles, militaires et policières des missions de maintien de la paix sont généralement considérées comme trois composantes différentes. Ces composantes sont ensuite divisées en sections et unités. Dans les missions de maintien de la paix multidimensionnelles, de plus grande envergure, les commandants de la Force dirigent la composante militaire de la mission et répondent directement du chef civil de la mission, le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG). Généralement, ces missions de maintien de la paix divisent également leurs domaines d'activités en secteurs géographiques. Les bataillons et unités opérant dans un même secteur sont supervisés par un commandant de secteur qui rend compte au commandant de la Force.
- 4 Les spécialistes des perspectives de genre sont les conseillers pour les questions de genre et les points focaux genre. Les conseillers pour la protection des femmes et conseillers principaux pour la protection des femmes sont les spécialistes des VSLC des missions. Le rôle des conseillers des questions de genre de la Force couvre les activités relevant des problématiques de genre et des VSLC. Pour une description détaillée des spécialistes du genre et des VSLC, reportez-vous à l'encadré E.
- 5 Les 15 indicateurs principaux de FPS ont été définis par le Code Cable 1597 (2018). Ils ne se concentrent pas seulement sur les VSLC. Ainsi, deux d'entre eux concernent le suivi des incidents de VSLC, tandis que les autres servent à suivre d'autres éléments tels que la sensibilité au genre des analyses de conflit et des opérations, ce qui contribue à l'amélioration de la lutte contre les VSLC.
- 6 Résolution 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2018), paragraphe 6.
- 7 Ibid, paragraphe 8.
- 8 Résolution 1888 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2009), paragraphe 11.
- 9 Ibid, paragraphe 12.
- 10 Résolution 1960 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2010), paragraphes 10 et 8.
- 11 Résolution 2106 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2013), paragraphe 5.
- 12 Résolution 2242 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2015), paragraphe 7.
- 13 La définition des VSLC donnée ici a été traduite à partir de celle figurant dans le Manuel à l'attention des missions des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit (en anglais). Les définitions du genre et des VSBG sont extraites du Guide pratique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'intégration d'une perspective fondée sur le genre dans les enquêtes sur les droits de l'homme. La définition de l'analyse selon le genre est extraite du Dossier d'information du Département des opérations de paix des Nations Unies sur l'Égalité des Genres et les Femmes, la Paix et la Sécurité. CIVIC a raccourci certaines de ces définitions en retirant des exemples ou des précisions figurant à la fin de certaines définitions.
- 14 Département des opérations de paix des Nations Unies, *The Protection of Civilians in United Nations Peacekeeping: Handbook* (2020), page 110.
- 15 Shannon Kirschner et Adam Miller, "Does Peacekeeping Really Bring Peace?: Peacekeeping and Combat-perpetrated Sexual Violence in Civil Wars," *Journal of Conflict Resolution* 63, no. 9 (2019). Note : les missions de maintien de la paix sont dites multidimensionnelles dans la mesure où elles comprennent le déploiement de personnel militaire, policier et civil travaillant conjointement pour combattre l'insécurité et les menaces à la protection.
- 16 Karin Johansson et Lisa Hultman, "UN Peacekeeping and Protection from Sexual Violence," *Journal of Conflict Resolution* 63, no. 7 (2019).
- 17 NGO Working Group on Women, Peace, and Security, *Mapping Women, Peace, and Security in the Security Council: 2018* (novembre 2019), page 1.
- 18 Ibid., page 32.
- 19 Ibid., page 8.
- 20 UN Women, *Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix : une étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies*, 2015
- 21 OIOS Internal Audit Division, *Audit of Gender Mainstreaming and Responsiveness in the United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of Congo*, 19 mars 2019; OIOS Internal Audit Division, *Audit of Gender Mainstreaming and Responsiveness in the United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in the Central African Republic*, 17 juin 2019; OIOS Internal Audit Division, *Audit of Gender Mainstreaming and Responsiveness in the United Nations Mission in the Republic of South Sudan*, 21 juin 2019.
- 22 Le système par cluster a vu le jour lors du Programme de réforme humanitaire de 2005. Le but de ce système est de prévenir les lacunes ou les chevauchements dans le travail des acteurs humanitaires et de développement, en créant des catégories de réponse humanitaire, appelées clusters et sous-clusters. Dans le cadre de ce système, les acteurs humanitaires et de développement travaillant dans le même domaine ou cluster se rencontrent régulièrement pour coordonner leurs activités. Chaque cluster et sous-cluster est dirigé par deux co-présidents, qui aident à organiser les réunions et veillent à la coordination. En général, le premier co-président est un représentant d'une agence des Nations Unies, tandis que le second représente une ONG. Pour plus d'information sur l'approche Cluster, consultez : <https://www.humanitarianresponse.info/en/about-clusters/what-is-the-cluster-approach>.
- 23 Global Women's Institute of the George Washington University, International Rescue Committee, CARE International UK, and Forcier Consulting, *No Safe Place: A Lifetime of Violence for Conflict-Affected Women and Girls in South Sudan* (2017), pages 27-28.

- 24 Médecins Sans Frontières, *Nowhere to Go: Challenges Faced by Sexual Violence Survivors in Accessing Services in Bangui, Central African Republic*, novembre 2019. Note : le Système de gestion de l'information sur la violence de genre surveille 6 différents types de VSBG, dont 2 sont considérées comme des VSLC.
- 25 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant humanitaire #22, Bangui, février 2020 ; le représentant de la société civile #184, Kalemie, octobre 2019 ; le civil #28, Yei, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #40, Yei, décembre 2019.
- 26 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant humanitaire #18, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #22, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #46, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #5, Djouba, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #15, Djouba, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #38, Yei, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #40, Yei, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #53, Djouba, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #54, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #47, entretien téléphonique de Goma à Kinshasa, février 2019 ; le représentant humanitaire #60, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, février 2019 ; le représentant humanitaire #181, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant humanitaire #190, Kalemie octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #35, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020. Voir également : *Still in Danger: Women and Girls Face Sexual Violence in South Sudan Despite Peace Deal*, octobre 2019.
- 27 UNMISS/UN OHCHR, *Access to Health for Survivors of Conflict-Related Sexual Violence in South Sudan*, mai 2020.
- 28 Voir Elizabeth Jean Wood, "Variations in Sexual Violence during War," *Politics and Society* 34 no. 3 (2006) ; Dara Kay Cohen, "Explaining Rape during Civil War: Cross National Evidence (1980-2009)," *American Political Science Review* 107 no.3 (août 2013).
- 29 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #36, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020.
- 30 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #39, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Kinshasa, avril 2020.
- 31 Pour une analyse sur cette question, voir, par exemple, Nina Wilén, "What's the 'Added Value' of Male Peacekeepers? (Or —Why We Should Stop Instrumentalising Female Peacekeepers' Participation)," *Africa Policy Brief*, no. 29 (février 2020) ; Georgina Holmes, "Female Military Peacekeepers Left Feeling Overwhelmed After Inadequate Training," *The Conversation*, 29 mai 2019, <https://theconversation.com/female-military-peacekeepers-left-feeling-overwhelmed-after-inadequate-training-114887> ; Sabrina Karim et Kyle Beardsley, *Equal Opportunity Peacekeeping: Women, Peace, and Security in Post-Conflict States*, Oxford University Press, 2017.
- 32 Département des opérations de paix et Département de l'appui aux missions des Nations Unies, *Civil Affairs Handbook* (2012), page 22.
- 33 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #21, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #36, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #32, Kinshasa, mars 2020 ; le responsable de Mission #36, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #39, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Kinshasa, avril 2020 ; le responsable de la société civile #4, Yei, février 2020 ; le civil #10, Yei, février 2020 ; le civil #12, Yei, février 2020 ; le civil #20, Yei, février 2020 ; le civil #29, Yei, février 2020.
- 34 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #205, Kalemie, octobre 2019.
- 35 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #26, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #35, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #36, Bangui, février 2020.
- 36 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant de la société civile #1, Yei, février 2020 ; le représentant de la société civile #2, Yei, février 2020 ; le civil #10, Yei, février 2020 ; le civil #12, Yei, février 2020 ; le civil #25, Yei, février 2020.
- 37 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #26, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #36, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #39, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2020 ; le représentant de la société civile #9, Djouba, décembre 2019.
- 38 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #32, Kinshasa, mars 2020.
- 39 Entretien mené par CIVIC avec : le représentant humanitaire #39, Bangui, février 2020.
- 40 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #21, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #31, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #44, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019. Voir également, CIVIC, "Let Us Be a Part of It: Community Engagement by the UN Peacekeeping Mission in South Sudan, 2017 ; Nations Unies, « Stratégie pour la parité entre les sexes à l'échelle du système », octobre 2017, pages 7-8.
- 41 Viola Giuliano, "The UN Peacekeeping Mission in CAR Strengthens Community Engagement in Order to Better Protect Civilians from Ongoing Violence," Center for Civilians in Conflict (blog), 4 août 2020, <https://civiliansinconflict.org/blog/minusca-strengthens-community-engagement/>.
- 42 Voir également : MONUSCO, *CLA Best Practice Review* (2014), pages 13-14.
- 43 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #31, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #44, Bangui, février 2020 ; le responsable de Mission #94, correspondance, Bouar, août 2020.
- 44 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #31, Bangui, février 2020 ; le responsable de Mission #40, Bangui, février 2020 ; le responsable de Mission #44, Bangui, février 2020 ; le responsable de Mission #4, Kinshasa, février 2019 ; le responsable civil de Mission #7, Kinshasa, février 2019 ; le responsable civil de Mission #32, Kinshasa, mars 2020.
- 45 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #4, Kinshasa, février 2019.
- 46 UNMISS Civil Affairs Division Gender Mainstreaming Guidance Note, disponible sur le site de CIVIC.
- 47 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #213, Goma, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #36, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #52, Djouba, décembre 2019.
- 48 "MINUSCA's Female Engagement Team," vidéo YouTube, 11:08, postée par la MINUSCA, 26 novembre 2018, <https://www.youtube.com/watch?v=QOYcN60OR68>.
- 49 Nations Unies, « Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies », janvier 2020. Le document Uniformed Gender Parity Strategy of the UN for 2018 to 2028 prévoit également que les demandes de troupes aux pays contributeurs de contingents prévoient désormais l'obligation de fournir des équipes de liaison composées d'au moins 50 % de femmes.
- 50 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #38, Goma, février 2019 ; le responsable civil de Mission #59, Goma, février 2019 ; le responsable militaire de Mission #57, Djouba, décembre 2019.
- 51 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #38, Goma, février 2019.
- 52 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #21, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #40,

- Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #42, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #59, Goma, février 2019 ; le responsable militaire de Mission #212, Goma, octobre 2019 ; le responsable militaire de Mission #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020.
- 53 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #41, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020.
- 54 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #38, Goma, février 2019 ; le responsable civil de Mission #59, Goma, février 2019 ; le responsable militaire de Mission #57, Djouba, décembre 2019.
- 55 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #38, Goma, février 2019.
- 56 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #213, Goma, octobre 2020 ; le responsable militaire de Mission #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020.
- 57 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #21, Bangui, février 2020.
- 58 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #57, Djouba, février 2019.
- 59 Les recherches menées par d'autres organisations ont tiré des conclusions similaires. Voir, par exemple, International Peace Institute, *Uniformed Women in Peace Operations: Challenging Assumptions and Transforming Approaches*, juin 2020.
- 60 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #59, Goma, février 2019.
- 61 Entretiens menés par CIVIC avec : le fonctionnaire du gouvernement #50, Bangassou, mars 2020 ; le représentant de la société civile #167, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant de la société civile #168, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant de la société civile #169, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant de la société civile #12, Djouba, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #31, Yei, décembre 2019 ; l'agent gouvernemental #23, Yei, décembre 2019 ; le représentant de la société civile #6, Yei, février 2020 ; le représentant de la société civile #14, Yei, février 2020.
- 62 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant de la société civile #52, Bangassou, mars 2020 ; le représentant de la société civile #167, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant de la société civile #168, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant de la société civile #169, Kalemie, octobre 2019.
- 63 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant de la société civile #167, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant de la société civile #168, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant de la société civile #169, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant de la société civile #184, Kalemie, octobre 2019, le représentant de la société civile #185, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant de la société civile #186, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant de la société civile #187, Kalemie, octobre 2019.
- 64 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant de la société civile #49, Bangui, février 2020 ; le représentant de la société civile #55, Bangassou, mars 2020 ; le représentant de la société civile #78, Kaga-Bandoro, mars 2020 ; le représentant de la société civile #13, Djouba, décembre 2019 ; le civil #28, Yei, décembre 2019 ; le représentant de la société civile #63, Djouba, décembre 2019 ; le représentant de la société civile #3, Yei, février 2020.
- 65 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #29, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #31, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #34, Bangui, février 2020.
- 66 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant humanitaire #39, Bangui, février 2020 ; le fonctionnaire du gouvernement #72, Bangui, avril 2020 ; le représentant de la société civile #90, Kaga-Bandoro, mars 2020. Bien qu'étant essentiellement une caractéristique de la MINUSS, les officiers de l'UNPOL présent sur les sites de protection des civils (PDC) dans les bases de l'ONU au Soudan du Sud sont généralement les principaux interlocuteurs des résidents des sites de PDC. Les responsables de ces sites signalent les VSLC et VSBG aux officiers de l'UNPOL, notamment aux officiers spécialisés chargés de recueillir des informations sur ces questions. Pour plus d'informations sur leur rôle, consulter CIVIC, *"Let Us Be a Part of It:" Community Engagement by the UN Peacekeeping Mission in South Sudan*.
- 67 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #44, Bangui, février 2020 ; le représentant de la société civile #75, Bangui, avril 2020 ; le responsable civil de Mission #47, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #205, Kalemie, octobre 2019.
- 68 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #26, Bangui, février 2020 ; le représentant de la société civile #88, Kaga-Bandoro, mars 2020. Voir également, CIVIC, *"Let Us Be a Part of It:" Community Engagement by the UN Peacekeeping Mission in South Sudan*.
- 69 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #28, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #34, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #32, Kinshasa, mars 2020 ; le représentant de la société civile #9, Yei, février 2020.
- 70 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #44, Bangui, février 2020.
- 71 Entretien mené par CIVIC avec : le représentant de la société civile #51, Bangassou, mars 2020.
- 72 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #130, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #131, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #205, Kalemie, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #30, Yei, décembre 2019.
- 73 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #34, Bangui, février 2020 ; le représentant de la société civile #51, Bangassou, mars 2020 ; le représentant humanitaire #137, Kinshasa, octobre 2019.
- 74 Les chefs de bureau local (HOFO), parfois appelés plus simplement chefs de bureau (HoO), sont les responsables civils de maintien de la paix les plus hauts gradés sur le terrain. Ils supervisent le travail de toutes les sections civiles d'une mission déployées sur un même site, bien que le personnel civil de terrain rende généralement des comptes à deux supérieurs (le HOFO/HoO d'une part, et le chef de section au quartier général d'autre part).
- 75 Voir, par exemple, Jamie J. Hagen, "Counting Male Victims, Recognizing Women Rapists and Revisiting Assumptions about Conflict-Related Sexual Violence," *Journal of Intervention and Statebuilding* 13, no. 4 (2019) ; Chris Dolan, "Into the Mainstream: Addressing Sexual Violence against Men and Boys in Conflict," ODI briefing paper, mai 2014.
- 76 Département des opérations de paix des Nations Unies, *Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix*, (en anglais) 1^{er} mai 2019 ; Nations Unies, Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix, mai 2019. Note : le terme « exigences en matière de renseignement » est traduit à partir de la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix. L'appellation « besoins critiques du commandant en matière de renseignement » est tirée du Manuel du renseignement militaire dans

les opérations de maintien de la paix. Toutefois, cette terminologie n'est pas uniforme et les politiques et documents d'orientation des Nations Unies ainsi que les Missions peuvent parfois employer d'autres termes pour désigner ce même concept, notamment « besoins essentiels du commandant en information », abrégé BECI.

- 77 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #164, Goma, octobre 2019.
- 78 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #38, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #43, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #52, Djouba, décembre 2019 ; le responsable militaire de Mission #57, Djouba, décembre 2019.
- 79 Extrait de l'ordre des opérations de la Force de la MINUSS, communiqué à CIVIC par correspondance, décembre 2019.
- 80 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #52, Djouba, décembre 2019.
- 81 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #28, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #41, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #42, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #43, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #155, Goma, octobre 2019 ; le responsable militaire de Mission #21, Djouba, décembre 2019. Ces observations concordent avec les publications universitaires. Voir, par exemple : Stephen Moncrief, "Military Socialization, Disciplinary Culture, and Sexual Violence in UN Peacekeeping Operations," *Journal of Peace Research* 54 no. 5, pages 715 à 730 ; Amelia Hoover Green, "Command and (Maybe) Control: Military Institutions and Sexual Violence During Peacekeeping Operations," *Peacekeeping Prevention: Strengthening Efforts to Preempt Conflict-related Sexual Violence*, International Peacekeeping, juillet 2020.
- 82 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #41, Bangui, février 2020.
- 83 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #42, Bangui, février 2020.
- 84 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #43, Bangui, février 2020.
- 85 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #33, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #34, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #44, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #202, Kalemie, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #17, Kinshasa, février 2020 ; le responsable civil de Mission, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #36, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019 ; le responsable militaire de Mission #21, Djouba, décembre 2019.
- 86 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #37, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #42, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #43, Bangui, février 2020.
- 87 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #16, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #17, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #33, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #34, Bangui, février 2020.
- 88 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #130, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #213, Goma, octobre 2019 ; le responsable militaire de Mission #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #34, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #36, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020.
- 89 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #130, Kinshasa, octobre 2019.
- 90 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #38, Goma, février 2019 ; le responsable civil de Mission #47, entretien téléphonique de Goma à Kinshasa, février 2019 ; le responsable militaire de Mission #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020.
- 91 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019.
- 92 Ce principe est énoncé dans la Politique et le Manuel à l'attention des missions des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit (en anglais), ainsi que dans de nombreux autres documents fondamentaux pour les entités onusiennes et non onusiennes qui s'engagent auprès des survivants de VSBG.
- 93 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant humanitaire #22, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #35, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #45, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #46, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #48, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #34, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le représentant humanitaire #4, Djouba, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #5, Djouba, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #40, Yei, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #53, Djouba, décembre 2019.
- 94 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant humanitaire #39, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #5, Djouba, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #15, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #30, Yei, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #40, Yei, décembre 2019 ; l'officier de police de Mission #61, Djouba, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #142, Kinshasa, octobre 2019. Pour plus d'information sur l'approche Cluster, consultez : <https://www.humanitarianresponse.info/en/about-clusters/what-is-the-cluster-approach>.
- 95 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #30, Yei, décembre 2019.
- 96 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2019.
- 97 La résolution 1960 (paragraphe 8) « prie le Secrétaire général d'établir des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée aux conflits, notamment le viol dans les situations de conflit armé et d'après conflit ou dans d'autres situations auxquelles s'applique la résolution 1888 (2009), selon que de besoin, en tenant compte des spécificités de chaque pays, afin d'assurer une démarche cohérente et coordonnée sur le terrain, et engage aussi le Secrétaire général à nouer des contacts avec des acteurs des Nations Unies, des institutions nationales, des organisations issues de la société civile, des prestataires de soins médicaux et des associations de femmes pour améliorer la collecte de données et l'analyse d'incidents, de tendances et de comportements systématiques relatifs au viol et à d'autres formes de violence sexuelle, afin de l'aider dans son examen des dispositions à prendre [...] ».
- 98 Entretiens menés par CIVIC avec : l'officier de police de Mission #24, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #44, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2019 ; le représentant humanitaire #142, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #17, Kinshasa, février 2020 ; le responsable civil de Mission #34, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020.
- 99 Entretiens menés par CIVIC avec : l'officier de police de Mission #24, Bangui, février 2019 ; le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2020.

- 100 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2019.
- 101 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #44, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2019 ; le responsable civil de Mission #25, Kinshasa, février 2019 ; le responsable civil de Mission #36, Goma, février 2019 ; le responsable civil de Mission #17, Kinshasa, février 2020 ; le responsable civil de Mission #34, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020.
- 102 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #36, Goma, février 2019 ; le responsable civil de Mission #47, entretien téléphonique de Goma à Kinshasa, février 2019 ; le représentant humanitaire #63, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Kinshasa, avril 2020 ; le représentant humanitaire #142, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #34, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020.
- 103 Entretien mené par CIVIC avec : le représentant humanitaire #142, Kinshasa, octobre 2019.
- 104 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #34, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020.
- 105 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant humanitaire #20, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2019 ; le responsable civil de Mission #48, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #34, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le représentant d'une organisation intergouvernementale #18, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019.
- 106 Nations Unies, Note d'orientation provisoire : Intersections entre les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles liées au conflit (MARA) et le système de gestion de l'information sur la violence basée sur le genre (GBVIMS), 2016.
- 107 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant humanitaire #39, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #53, Djouba, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #54, Djouba, décembre 2019.
- 108 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant humanitaire #22, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #46, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #34, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #30, Yei, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #41, Yei, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #53, Djouba, décembre 2019.
- 109 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission, #15, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #18, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #19, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire 35, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #36, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #46, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #62, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Kinshasa, avril 2019 ; le responsable civil de Mission #34, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le représentant humanitaire #15, Djouba, décembre 2019.
- 110 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #41, Yei, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #53, Djouba, décembre 2019.
- 111 Il s'agit là d'un point de discordance entre certains humanitaires et les missions de maintien de la paix. L'impartialité est l'un des principes fondamentaux du maintien de la paix, et les missions ne se considèrent pas comme parties prenantes à un conflit.
- 112 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #18, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #39, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019.
- 113 Chaque Mission mentionnée dans ce rapport a mis en place des politiques et des pratiques différentes pour l'alerte précoce et la réponse rapide. Étant donné la difficulté à inclure une analyse spécifique à chaque Mission, le présent rapport ne fournira pas de recommandations détaillées sur les ajustements à apporter à ces systèmes. Par ailleurs, CIVIC mène actuellement des recherches plus approfondies sur les systèmes d'alerte précoce dans les missions de maintien de la paix. Le fruit de ces recherches servira à fournir des recommandations détaillées dans des publications ultérieures.
- 114 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #34, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #60, Djouba, décembre 2019.
- 115 Dans certaines missions, le système SAGE s'inscrit dans un plus vaste ensemble de logiciels appelé Unite Aware.
- 116 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #23, Kinshasa, février 2019 ; le responsable civil de Mission #48, Goma, février 2019 ; le responsable civil de Mission #129, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #214, Goma, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #17, Kinshasa, février 2020.
- 117 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #129, Kinshasa, octobre 2019.
- 118 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #23, Kinshasa, février 2019 ; le responsable civil de Mission #129, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #156, Goma, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #214, Goma, octobre 2019.
- 119 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #131, Kinshasa, octobre 2019.
- 120 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #17, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #38, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #43, Bangui, février 2020.
- 121 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #43, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #48, Bangui, février 2020.
- 122 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #15, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #32, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #38, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #43, Bangui, février 2020.
- 123 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #19, Bangui, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019 ; le responsable militaire de Mission #21, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #30, Yei, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #52, Djouba, décembre 2019 ; l'officier de police de Mission #61, Djouba, décembre 2019.
- 124 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019 ; le responsable militaire de Mission #21, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #60, Djouba, décembre 2019.

- 125 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #17, février 2020 ; le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #17, Kinshasa, février 2020 ; le responsable civil de Mission #34, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #36, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #52, Djouba, décembre 2019.
- 126 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #16, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #41, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #43, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #46, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #36, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #52, Djouba, décembre 2019.
- 127 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #47, entretien téléphonique de Goma à Kinshasa, février 2019 ; le responsable civil de Mission #21, Kinshasa, février 2020 ; le responsable civil de Mission #34, de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le représentant des Nations Unies #1, entretien à distance de Washington, D.C. à New York, mai 2020.
- 128 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #130, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #213, Goma, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #36, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020 ; correspondance entre CIVIC et un responsable civil de Mission, avril 2020.
- 129 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #47, entretien téléphonique de Goma à Kinshasa, février 2019.
- 130 Entretiens menés par CIVIC avec : le diplomate #141, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #216, Goma, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #36, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020.
- 131 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #17, Bangui, février 2020.
- 132 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #16, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #32, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #52, Djouba, décembre 2019.
- 133 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #52, Djouba, décembre 2019.
- 134 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #17, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #33, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #36, entretien téléphonique de New York à Goma, mars 2020.
- 135 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #36, Goma, février 2019.
- 136 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019.
- 137 Bien que ce rapport se concentre avant tout sur l'identification et l'évaluation du travail des missions de maintien de la paix pour soutenir les poursuites et les condamnations des actes de VSLC, il convient de noter que d'autres entités des Nations Unies contribuent à ces efforts. Par exemple, l'Équipe d'experts de l'Etat de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit des Nations Unies, instituée par la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité des Nations Unies (en coordination avec les opérations de paix et l'équipe de pays des Nations Unies) soutient également le renforcement des moyens des institutions nationales de l'Etat de droit pour que la condamnation des crimes de VSLC soit garantie. En 2019, l'Équipe d'experts, en collaboration avec les opérations de paix des Nations Unies et d'autres partenaires, ont soutenu le développement de stratégies nationales de condamnation, le renforcement des moyens y étant consacrés, et la poursuite des cas de VSLC en RCA, en RDC et au Soudan du Sud, ainsi que dans d'autres pays.
- 138 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant de la société civile #53, Bangassou, mars 2020 ; le représentant de la société civile #53, Goma, février 2019 ; le représentant de la société civile #167, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant de la société civile #168, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant de la société civile #169, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant d'une organisation intergouvernementale #18, Djouba, décembre 2019 ; le représentant de la société civile #3, Yei, février 2020, le fonctionnaire du gouvernement #5, Yei, février 2020 ; le représentant de la société civile #6, Yei, février 2020 ; le représentant de la société civile #8, Yei, février 2020 ; le représentant de la société civile #16, Yei, février 2020 ; le civil #27, Yei, février 2020, le civil #29, Yei, février 2020.
- 139 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant de la société civile #2, Yei, février 2020 ; le représentant de la société civile #7, Yei, février 2020 ; le civil #12, Yei, février 2020 ; le civil #13, Yei, février 2020 ; le civil #15, Yei, février 2020 ; le civil #28, Yei, février 2020.
- 140 Entretien mené par CIVIC avec : le civil #28, Yei, février 2020.
- 141 Entretien mené par CIVIC avec : le représentant de la société civile #168, Kalemie, octobre 2019.
- 142 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant de la société civile #74, Masisi, mai 2019 ; le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019 ; l'acteur humanitaire #53, Djouba, décembre 2019 ; le représentant de la société civile #1, Yei, février 2020 ; le représentant de la société civile #4, Yei, février 2020 ; le civil #19, Yei, février 2020.
- 143 Entretien mené par CIVIC avec : le représentant de la société civile #12, Djouba, décembre 2019.
- 144 Entretiens menés par CIVIC avec : le fonctionnaire du gouvernement #50, Bangassou, mars 2020 ; le représentant de la société civile #75, Masisi, mai 2019 ; le représentant humanitaire #142, Kinshasa, octobre 2019 ; le représentant humanitaire #176, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant de la société civile #8, Djouba, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #38, Yei, décembre 2019 ; le représentant de la société civile #63, Djouba, décembre 2019 ; le représentant de la société civile #1, Yei, février 2020 ; le civil #19, Yei, février 2020 ; le représentant de la société civile #22, Yei, février 2020 ; le représentant de la société civile #24, Yei, février 2020 ; le civil #27, Yei, février 2020 ; le civil #29, Yei, février 2020.
- 145 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #1, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #15, Djouba, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #53, Djouba, décembre ; l'officier de police de Mission #61, Djouba, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #62, Djouba, décembre 2019.
- 146 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #139, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #199, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant humanitaire #20, Kinshasa, février 2020 ; le responsable civil de Mission #35, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020 ; correspondance entre CIVIC et un responsable de Mission, juillet 2020.
- 147 Walter Lotze, "The Evolving United Nations Approach to Preventing and Addressing Conflict-Related Sexual Violence: Experiences from the Democratic Republic of Congo," *Peacekeeping Prevention: Strengthening Efforts to Preempt Conflict-related Sexual Violence*, International Peacekeeping (juillet 2020), page 24.
- 148 Entretien mené par CIVIC avec : le civil #49, Yei, décembre 2019.
- 149 Entretien mené par CIVIC avec : le fonctionnaire gouvernemental #5, Yei, février 2020.
- 150 Entretien mené par CIVIC avec : le représentant de la société civile #8, Djouba, décembre 2019.

- 151 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant de la société civile #53, Bangassou, mars 2020 ; le représentant de la société civile #75, Bangui, avril 2020 ; le représentant de la société civile #89, Kaga-Bandoro, mars 2020 ; le représentant humanitaire #92, Kaga-Bandoro, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #199, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant de la société civile #184, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant humanitaire #228, Kalemie, novembre 2019 ; le représentant humanitaire #232, Kinshasa, novembre 2019 ; le représentant de la société civile #8, Djouba, décembre 2019 ; le représentant de la société civile #12, Djouba, décembre 2019 ; le représentant d'une organisation intergouvernementale #18, Djouba, décembre 2019 ; le représentant de la société civile #28, Yei, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #31, Yei, décembre 2019 ; le fonctionnaire gouvernemental #32, Yei, décembre 2019 ; le représentant de la société civile #3, Yei, février 2020 ; le représentant de la société civile #4, Yei, février 2020 ; le représentant de la société civile #7, Yei, février 2020 ; le civil #25, Yei, février 2020 ; le civil #27, Yei, février 2020.
- 152 Entretien mené par CIVIC avec : le représentant de la société civile #75, Bangui, avril 2020.
- 153 Entretien mené par CIVIC avec : le représentant de la société civile #167, Kalemie, octobre 2019.
- 154 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant de la société civile #55, Bangassou, mars 2020 ; le représentant de la société civile #1, Yei, février 2020. Les Casques bleus et acteurs humanitaires partagent cette préoccupation des représentants de la société civile, et soulignent que si les hommes ne s'engagent pas dans les processus visant à rendre les femmes plus autonomes, leur absence risque de ruiner ces efforts. Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #34, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #35, Bangui, février 2020.
- 155 Entretien mené par CIVIC avec : le représentant de la société civile #55, Bangassou, mars 2020.
- 156 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant humanitaire #22, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #29, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #30, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #39, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #42, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #44, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #86, Kaga-Bandoro, mars 2020 ; le responsable militaire #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #34, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le représentant humanitaire #22, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #29, Bangui, février 2020 ; entretien #24, Yei, décembre 2020 ; le responsable civil de Mission #30, Yei, décembre 2019.
- 157 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant humanitaire #176, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant humanitaire #178, Kalemie, octobre 2019 ; le fonctionnaire du gouvernement #182, Kalemie, octobre 2019 ; le responsable militaire #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020.
- 158 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #21, Bangui, février 2020 ; l'officier de police de Mission #24, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #43, Bangui, février 2020.
- 159 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #17, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #31, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #33, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020.
- 160 Entretiens menés par CIVIC avec : l'officier de police de Mission #23, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #41, Bangui, février 2020 ; correspondance entre CIVIC et un représentant des Nations Unies, septembre 2020.
- 161 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant humanitaire #4, Djouba, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #5, Djouba, décembre 2019 ; le représentant humanitaire #14, Djouba, décembre 2019 ; le responsable militaire de Mission #57, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #60, Djouba, décembre 2019.
- 162 Entretien mené par CIVIC avec : le représentant humanitaire #5, Djouba, décembre 2019.
- 163 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #21, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #39, Bangui, février 2020.
- 164 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant de la société civile #89, Kaga-Bandoro, mars 2020 ; le représentant de la société civile #70, Masisi, mai 2019 ; le civil #87, Nyabiondo, mai 2019 ; le civil #89, Nyabiondo, mai 2019 ; le civil #95, Masisi, mai 2019 ; le civil #111, Masisi, mai 2019 ; le représentant de la société civile #2, Yei, février 2020 ; le représentant de la société civile #3, Yei, février 2020 ; le fonctionnaire du gouvernement #5, Yei, février 2020 ; le représentant de la société civile #6, Yei, février 2020 ; le civil #10, Yei, février 2020 ; le civil #12, Yei, février 2020 ; le civil #13, Yei, février 2020 ; le civil #15, Yei, février 2020 ; le civil #17, Yei, février 2020 ; le civil #21, Yei, février 2020 ; le représentant de la société civile #22, Yei, février 2020 ; le civil #27, Yei, février 2020 ; le civil #29, Yei, février 2020 ; le civil #30, Yei, février 2020.
- 165 Par exemple, les troupes réticentes à la prise de risque peuvent choisir de ne pas sortir de leurs véhicules de patrouille ou de ne pas effectuer de patrouilles à pied pour éviter de se mettre en danger. Mais patrouiller dans un véhicule qui se déplace rapidement limite l'interaction entre les missions de maintien de la paix et les civils, de même que la capacité à observer et à identifier les potentielles menaces à l'encontre des civils.
- 166 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant de la société civile #13, Djouba, décembre 2019 ; le représentant de la société civile #34, Yei, décembre 2019 ; le représentant de la société civile #63, Djouba, décembre 2019 ; correspondance entre CIVIC et le responsable militaire de Mission #95, RCA (lieu exact non divulgué), août 2020. Pour une analyse similaire sur les faiblesses des patrouilles de la MONUSCO, voir CIVIC, *Data-Driven Protection: Linking Threat Analysis to Planning in UN Peacekeeping Operations* (novembre 2019), page 48.
- 167 Entretien mené par CIVIC avec : le représentant de la société civile #45, Yei, décembre 2019.
- 168 Entretien mené par CIVIC avec : le représentant humanitaire #38, Yei, décembre 2019.
- 169 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019.
- 170 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020.
- 171 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #33, Bangui, février 2020.
- 172 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #19, Djouba, décembre 2019.
- 173 Lors des recherches de CIVIC, le JMAC de la MINUSS ne disposait pas encore de point focal, tout comme le Groupe de la planification stratégique (SPU) de la MINUSCA. Dans les deux Missions, cette absence s'expliquait par les restrictions de personnel. Le JMAC de la MINUSS a récemment fait l'objet d'une importante rotation des effectifs, et le SPU de la MINUSCA ne compte que trois personnes.
- 174 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #17, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #27, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #34, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #38, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020 ; l'agent #142, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #17,

- Kinshasa, février 2020 ; le responsable civil de Mission #21, Kinshasa, février 2020 ; le responsable civil de Mission #32, Kinshasa, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #35, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #36, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #39, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Kinshasa, avril 2020 ; le responsable civil de Mission #51, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #56, Djouba, décembre 2019.
- 175 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #34, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #48, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #47, entretien téléphonique de Goma à Kinshasa, février 2019 ; le responsable civil de Mission #34, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020.
 - 176 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #17, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #26, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #34, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #39, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Kinshasa, avril 2020.
 - 177 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #34, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #36, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #39, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, avril 2020.
 - 178 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #34, Bangui, février 2020.
 - 179 Département des opérations de paix des Nations Unies, *Strengthening UN Support to Gender-Responsive Disarmament, Demobilization and Reintegration and Security Sector Reform in Peace Operations: Leveraging opportunities and lessons learnt*, 2020.
 - 180 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #32, Kinshasa, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #204, Kalemie, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #17, Kinshasa, février 2020 ; le responsable civil de Mission #56, Djouba, décembre 2019.
 - 181 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #17, Kinshasa, février 2020 ; le responsable civil de Mission #24, RCA (lieu exact non divulgué), mars 2020 ; le responsable civil de Mission #32, Kinshasa, mars 2020.
 - 182 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #24, RDC (lieu exact non divulgué), mars 2020.
 - 183 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019.
 - 184 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #47, entretien téléphonique de Goma à Kinshasa, février 2019.
 - 185 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020.
 - 186 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #21, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #41, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #42, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #43, Bangui, février 2020.
 - 187 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le responsable militaire de Mission #212, Goma, octobre 2019.
 - 188 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #4, Kinshasa, février 2019 ; le responsable militaire de Mission #38, Goma, février 2019 ; le responsable civil de Mission #47, entretien téléphonique de Goma à Kinshasa, février 2019 ; le responsable civil de Mission #48, Goma, février 2019 ; le diplomate #215, Goma, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #56, Djouba, décembre 2019 ; le responsable militaire de Mission #57, Djouba, décembre 2019.
 - 189 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #4, Kinshasa, février 2019.
 - 190 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #38, Goma, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le responsable militaire de Mission #57, Djouba, décembre 2019.
 - 191 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #21, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2020.
 - 192 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #21, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020.
 - 193 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020.
 - 194 Examen stratégique de la MONUSCO, page 12.
 - 195 Entretiens menés par CIVIC avec : l'officier de police de Mission #34, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #47, Bangui, février 2020 ; correspondance entre CIVIC et un responsable de Mission, septembre 2020.
 - 196 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019 ; l'officier de police de Mission #61, Djouba, décembre 2020. Voir également, Bureau de Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, "Joint Communiqué of the Republic of South Sudan and the United Nations on the Prevention of Conflict-Related Sexual Violence", 12 octobre 2014, <https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/joint-communique/joint-communique-of-the-republic-of-south-sudan-and-the-united-nations-on-the-prevention-of-conflict-related-sexual-violence/> ; Filip Andersson, "Massive Challenges Ahead as South Sudan's Police Launch Action Plan Against Sexual Violence", MINUSS, 20 novembre 2019, <https://unmiss.unmissions.org/massive-challenges-ahead-south-sudan%E2%80%99s-police-launch-action-plan-against-sexual-violence>.
 - 197 Correspondance entre CIVIC et un représentant des Nations Unies à New York, septembre 2020. CIVIC n'a pas vérifié cette information auprès d'autres sources.
 - 198 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant d'une organisation intergouvernementale #18, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2020.
 - 199 Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, "Special Representative Patten Welcomes the Release of Abducted Women and Children from Military Bases in South Sudan", 4 février 2020, <https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/press-release/special-representative-patten-welcomes-the-release-of-abducted-women-and-children-from-military-bases-in-south-sudan/>.
 - 200 NAS, *Message to all Members Ref: Conflict-Related Sexual Violence*, 16 octobre 2019, <https://www.nassouthsudan.com/download/20190810-message-to-all-members-ref-conflict-related-sexual-violence/>.
 - 201 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant d'une organisation intergouvernementale #18, Djouba, décembre 2019 ; le fonctionnaire du gouvernement #5, Yei, février 2020 ; le représentant de la société civile #22, Yei, février 2020 ; le civil #27, Yei, février 2020.

- 202 CIVIC, *Protection through Dialogue: How UNMISS is Linking Local Engagement with a National Peace Process*, juin 2020.
- 203 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #47, entretien téléphonique de Goma à Kinshasa, février 2019.
- 204 CIVIC, *Soutenir et Protéger : L'application de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'Homme par la MONUSCO en République démocratique du Congo*, août 2020.
- 205 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #41, Bangui, février 2020.
- 206 CIVIC, *Strengthened Planning in UN Peacekeeping Operations: How MINUSMA is Reinforcing its Strategic Planning Unit*, août 2019.
- 207 CIVIC, *Data-Driven Protection: Linking Threat Analysis to Planning in UN Peacekeeping Operations*.
- 208 En septembre 2020, CIVIC a été informé par correspondance avec des responsables de la MONUSCO que des plans d'action contre les VSLC avaient été finalisés et commençaient à être mis en œuvre dans d'autres régions. CIVIC n'a toutefois pas été en mesure de confirmer cette information auprès d'autres sources avant la publication de ce rapport.
- 209 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #1, Djouba, décembre 2019.
- 210 Entretien mené par CIVIC avec : l'officier de police de Mission #61, Djouba, décembre 2019.
- 211 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #1, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019 ; l'officier de police de Mission #61, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #62, Djouba, décembre 2019.
- 212 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #32, Bangui, février 2020.
- 213 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #47, entretien téléphonique de Goma à Kinshasa, février 2019 ; le responsable civil de Mission #130, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #36, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020.
- 214 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #25, Goma, février 2019 ; le responsable civil de Mission #36, Goma, février 2019. Voir également, UN DPO/DPET/PBPS, *Thematic Paper: A Comprehensive and Sustainable Approach to Ending Conflict-Related Sexual Violence (CRSV) by MONUSCO—Shabunda, South Kivu Province, DRC*, 2020.
- 215 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #130, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #17, Kinshasa, février 2020 ; le responsable civil de Mission #36, Goma, février 2020.
- 216 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant humanitaire #63, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Kinshasa, avril 2020 ; le représentant humanitaire #142, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #36, Goma, février 2019.
- 217 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #130, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #17, Kinshasa, février 2020 ; le responsable civil de Mission #36, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020. Voir également, Fiston Mahamba and Hereward Holland, "Congo Court Hands Life Sentence to Warlord for Murder, Sexual Violence", *Reuters*, 19 novembre 2019, <https://www.reuters.com/article/us-congo-justice/congo-court-hands-life-sentence-to-warlord-for-murder-sexual-violence-idUSKBN1XT2LQ>
- 218 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #24, RDC (lieu exact non divulgué), mars 2020 ; le responsable civil de Mission #34, entretien téléphonique de Washington D.C. à Goma, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #36, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020. Voir également, Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées au conflit, Doc UN S/2020/487 (3 juin 2020), page 13.
- 219 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #47, entretien téléphonique de Goma à Kinshasa, février 2019.
- 220 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #36, Goma, février 2019.
- 221 Entretien mené par CIVIC avec : le représentant humanitaire #17, Kinshasa, février 2019.
- 222 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #56, Djouba, décembre 2019.
- 223 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020.
- 224 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #47, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #47, entretien téléphonique de Goma à Kinshasa, février 2019 ; le représentant humanitaire #138, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #213, Goma, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #32, Kinshasa, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #39, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Kinshasa, avril 2020 ; le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #59, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #62, Djouba, décembre 2019.
- 225 Pour un résumé sur ce vocabulaire, voir le tableau disponible sur le blog de CIVIC "Language on Gender in Resolutions Authorizing UN Peacekeeping Missions", Center for Civilians in Conflict, octobre 2020, <https://civiliansinconflict.org/blog/>.
- 226 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #62, Djouba, décembre 2019.
- 227 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #47, Bangui, février 2020.
- 228 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #47, entretien téléphonique de Goma à Kinshasa, février 2019 ; le représentant humanitaire #138, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #213, Goma, octobre 2019.
- 229 Initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général des Nations Unies, <https://www.un.org/fr/A4P/>. Voir également le rapport du Conseil de sécurité des Nations Unies, *Is Christmas Really Over? Improving the Mandating of Peace Operations*, février 2019.
- 230 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #17, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #34, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #48, Bangui, février 2020.
- 231 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #45, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #25, Goma, février 2019 ; l'officier de police de Mission #61, Djouba, décembre 2019.
- 232 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2020.
- 233 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #57, Djouba, décembre 2019 ; le responsable militaire de Mission #21, Djouba, décembre 2019 ; correspondance entre CIVIC et un responsable de Mission, décembre 2019.
- 234 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #38, Goma, février 2019 ; le responsable militaire de Mission #212, Goma, octobre 2019 ; le responsable militaire de Mission #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020.
- 235 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #38, Goma, février 2019 ; le responsable militaire de Mission #155, Goma, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #214, Goma, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #35, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #36, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020.

- 236 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #29, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #30, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #33, Bangui, février 2020.
- 237 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #47, entretien téléphonique de Goma à Kinshasa, février 2019 ; le responsable civil de Mission #126, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #213, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #32, Kinshasa, mars 2020 ; le responsable militaire #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020.
- 238 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #21, Bangui, février 2020 ; l'officier de police de Mission #23, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #41, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2020 ; l'officier de police de Mission #29, Kinshasa, février 2020 ; le responsable civil de Mission #32, Kinshasa, mars 2020 ; le représentant humanitaire #4, Djouba, décembre 2019 ; le représentant de la société civile #9, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #42, Yei, décembre 2019.
- 239 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant humanitaire #39, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #128, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #156, Goma, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #213, Goma, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #216, Goma, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #247, RDC (lieu exact non divulgué), novembre 2019 ; le responsable civil de Mission #52, Djouba, décembre 2019.
- 240 Entretiens menés par CIVIC avec : le représentant humanitaire #22, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #36, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #45, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #46, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #198, Kalemie, octobre 2019 ; le représentant humanitaire #228, Kalemie, novembre 2019 ; le diplomate #59, Djouba, décembre 2019.
- 241 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #16, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #29, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #34, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #35, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #41, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire #42, Bangui, février 2020 ; l'officier de police de Mission #13, Kinshasa, février 2019 ; le responsable civil de Mission #127, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #130, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #131, Kinshasa, octobre 2019 ; le représentant humanitaire #142, Kinshasa, octobre 2019 ; le représentant humanitaire #20, Kinshasa, février 2020 ; le responsable civil de Mission #21, Kinshasa, février 2020 ; le responsable civil de Mission #25, Yei, décembre 2019.
- 242 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #25, Yei, décembre 2019.
- 243 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #21, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #37, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #38, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #41, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #42, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #43, Bangui, février 2020.
- 244 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #17, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #31, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #47, entretien téléphonique de Goma à Kinshasa, février 2019 ; le diplomate #141, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #35, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #1, Djouba, décembre 2019.
- 245 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #57, Djouba, décembre 2019.
- 246 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #47, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #9, Kinshasa, février 2020 ; le responsable civil de Mission #216, Goma, octobre 2019.
- 247 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #26, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #31, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #33, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #34, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #38, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #48, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #5, Kinshasa, février 2019 ; le responsable civil de Mission #47, entretien téléphonique de Goma à Kinshasa, février 2019 ; le responsable civil de Mission #128, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #130, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #131, Kinshasa, octobre 2019 ; le représentant de la société civile #1668, Kalemie, octobre 2019 ; le responsable militaire de Mission #174, Kalemie, octobre 2019 ; le responsable militaire de Mission #212, Goma, octobre 2019 ; le représentant humanitaire #217, Kinshasa, novembre 2019 ; le responsable civil de Mission #34, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le responsable militaire de Mission, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #36, entretien téléphonique de New York à Kinshasa, mars 2020 ; le représentant humanitaire #53, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #56, Djouba, décembre 2019 ; le fonctionnaire du gouvernement #5, Yei, février 2020.
- 248 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #17, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #4, Kinshasa, février 2019 ; le responsable civil de Mission #47, entretien téléphonique de Goma à Kinshasa, février 2019 ; le responsable civil de Mission #130, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #32, Kinshasa, mars 2020.
- 249 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #35, Goma, février 2019 ; le responsable militaire de Mission #174, Kalemie, octobre 2019 ; le responsable militaire de Mission #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #34, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020 ; le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #52, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #60, Djouba, décembre 2019.
- 250 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #38, Goma, février 2019 ; le diplomate #211, Goma, octobre 2019 ; le responsable militaire de Mission #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020.
- 251 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #38, Goma, février 2019.
- 252 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #156, Goma, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #205, Kalemie, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #247, RDC (lieu exact non divulgué), novembre 2019 ; le responsable civil de Mission #17, Kinshasa, février 2020.
- 253 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020.
- 254 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #33, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Goma, mars 2020.
- 255 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #30, Bangui, février 2020.

- 256 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #31, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #44, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #139, Kinshasa, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #208, Goma, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #213, Goma, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #20, Djouba, décembre 2019 ; le responsable civil de Mission #25, Yei, décembre 2019.
- 257 Résolution 2459 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2019), paragraphe 38. Ces exigences en matière d'établissement de rapport ont été maintenues dans le mandat de 2020 de la Mission. Résolution 2514 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2020), paragraphe 41.
- 258 Résolution 2463 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2019), paragraphe 46 (ii).
- 259 Nations Unies, Dossier d'information sur l'égalité des genres et les femmes, la paix et la sécurité du Département des opérations de paix (2020), page 185.
- 260 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #39, entretien téléphonique de Washington, D.C. à Kinshasa, avril 2020.
- 261 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #4, Kinshasa, février 2019.
- 262 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #156, Goma, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #56, Djouba, décembre 2020 ; le représentant des Nations Unies #1, entretien à distance de Washington, D.C. à New York, mai 2020.
- 263 Par exemple, la section 5.2 du Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie de l'ONU énonce que « les PFC [pays fournisseurs de contingents] doivent se former à l'ensemble des tâches requises par le mandat de la mission, y compris aux tâches non conventionnelles qui peuvent être peu connues de leur personnel. Ces tâches incluses dans leur formation devraient comporter les défis liés aux points de présence, les violations des droits de l'homme, les situations impliquant des CRSV [VSLC] et les escortes de convois. La mission doit être contactée pour obtenir des conseils sur l'élaboration de scénarios d'exercices appropriés. »
- 264 OIOS Internal Audit Division, *Audit of Gender Mainstreaming and Responsiveness in the United Nations Mission in the Republic of South Sudan*.
- 265 OIOS Internal Audit Division, *Audit of Gender Mainstreaming and Responsiveness in the United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of Congo*; OIOS Internal Audit Division, *Audit of Gender Mainstreaming and Responsiveness in the United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in the Central African Republic*.
- 266 Entretiens menés par CIVIC avec : le responsable civil de Mission, #17, Bangui, février 2020 ; le responsable militaire de Mission #21, Bangui, février 2020 ; le représentant humanitaire #22, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #40, Bangui, février 2020 ; le responsable civil de Mission #3, Kinshasa, février 2019 ; le responsable militaire de Mission #38, Goma, février 2019 ; le responsable civil de Mission #156, Goma, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #201, Kalemie, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #205, Kalemie, octobre 2019 ; le responsable civil de Mission #50, Djouba, décembre 2019.
- 267 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #21, Bangui, février 2020.
- 268 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #37, Bangui, février 2020.
- 269 Entretien mené par CIVIC avec : le responsable militaire de Mission #38, Bangui, février 2020.
- 270 UNIBAM, page 97.

